

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
LAURÉANNE DANEAU

LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : LE DÉBAT PUBLIC
ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ORIGINE DE LA
POLITIQUE, 1987-2000

AVRIL 2015

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

À la fin des années 1980, dans le cadre de consultations publiques préparées par le ministère de l'Immigration, plusieurs acteurs de la société civile québécoise expriment leurs préoccupations face à la concentration de la population immigrante à Montréal. En effet, plus de 87 % des immigrants établis au Québec vivent alors dans la métropole. Dès 1990, le gouvernement québécois annonce son intention de favoriser la régionalisation de l'immigration dans une perspective de développement régional. Or, la concentration métropolitaine des immigrants n'est ni un phénomène récent ni propre au Québec. Pourquoi dans ce cas devient-il, à cette époque, un problème public ?

Une analyse de politique publique basée sur le modèle théorique séquentiel développé par Charles Jones nous permet d'étudier le processus par lequel la concentration métropolitaine de l'immigration au Québec est construite socialement et politiquement comme un problème public par les autorités gouvernementales et des représentants de la société civile. Ce processus est analysé à travers quatre consultations publiques organisées par le ministère de l'Immigration du Québec en 1987, 1991, 1997 et 2000. Il est étudié à travers des mémoires présentés à ces consultations, ainsi que des publications gouvernementales. Procédant d'abord à une analyse de contenu de ces documents, puis à une analyse de discours, nous mettons en lumière l'influence que les débats politiques dominants des années 1980 et 1990 ont sur celui de la régionalisation de l'immigration. Soulevés par la montée du nationalisme québécois, les débats constitutionnels sur l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne sont aussi entretenus par le déclin démographique de cette province, particulièrement prononcé à l'extérieur de la région métropolitaine. La régionalisation de l'immigration apparaît alors comme une double solution. Elle permettrait d'une part de contrer la forte anglicisation des immigrants et de favoriser leur intégration à la majorité francophone beaucoup plus présente en région. Elle agirait d'autre part comme un moteur démographique et économique propre à stimuler le développement régional.

Notre analyse de discours révèle un moment de rupture entre la formulation initiale du problème par des acteurs de la société civile qui, en 1987, demandent une « démétropolisation » de l'immigration, et la décision que prend le gouvernement

d'élaborer une politique de « régionalisation ». Tandis que les premiers insistent sur la forte présence d'immigrants à Montréal, et l'insuffisance de leur intégration à la société francophone, le discours étatique met plutôt de l'avant le fait que les régions soient privées de l'apport positif des immigrants. L'avis du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration y est pour beaucoup. Ce groupe d'experts agit à titre de conseillers auprès des ministres de l'Immigration et propose cette orientation stratégique en 1989. Par ailleurs, malgré la connotation plus positive qu'a la notion de « régionalisation », les discours du gouvernement, comme ceux des représentants de la société civile, ont tendance à instrumentaliser les immigrants en les présentant comme une ressource pouvant répondre à des problèmes auxquels, *a priori*, l'immigration n'est pas liée.

REMERCIEMENTS

À la personne qui a été mon phare tout au long de cette étude, ma directrice de maîtrise Sylvie Taschereau. Merci pour l'éclairage que vous m'avez apporté durant les journées d'épais brouillard. Votre regard d'historienne a été fort enrichissant pour mon parcours et me rappelle l'importance de garder un esprit critique face aux discours de ceux qui expliquent comment les événements se sont déroulés.

Précieuses ressources intellectuelles et humaines, je souhaite remercier certains professeurs du CIEQ tels que Lucia Ferretti, Laurent Turcot, Claude Bellavance, Yvan Rousseau, Thierry Nootens, Stéphane Castongay et France Normand, de même que la professeure de l'Université de Sherbrooke Isabelle Lacroix pour les outils, conseils et commentaires que vous m'avez apportés. Merci à Paul-Étienne Rainville pour le temps consacré à la révision de certains passages et ses suggestions. À vous mes collègues universitaires David Ferron, Alexandre Dumas, Jacinthe De Montigny, Geneviève Pagé, Mathieu Frappier et Carole-Ann Rouillard avec qui j'ai pu articuler à voix haute mes idées et vérifier la clarté de mes pensées, merci pour votre soutien et vos critiques. Plus spécialement, merci à Laurence Gélinas pour ta compassion, Marie-Christine Lance pour ta grossesse solidaire à la mienne et Audrey Martel en raison de ta douce folie.

Une mention spéciale à Danielle Charpentier et Diane Chamberland, respectivement bibliotechnicienne au ministère de l'Immigration et technicienne en documentation à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui ont répondu avec célérité à toutes mes demandes.

À ces compositeurs qui m'ont aidée à me concentrer : André Mathieu, Frédéric Chopin et Franz Liszt. Une pensée pour l'inventeur de Tetris, Alekseï Pajitnov, qui m'a aidée à peaufiner cette précieuse aptitude à jongler avec de nombreuses idées qui arrivent à vive allure. Enfin, un grand merci à Arthur, Guillaume, Suzanne et Patrick que j'aime inconditionnellement.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ -----	ii
REMERCIEMENTS -----	iv
TABLE DES MATIÈRES -----	v
LISTE DES TABLEAUX-----	viii
LISTE DES GRAPHIQUES -----	viii
INTRODUCTION-----	1
CHAPITRE 1 – LA DÉMARCHE DE RECHERCHE -----	19
1.1 La régionalisation de l'immigration : genèse d'un débat -----	19
1.1.1 Migrations et politiques d'immigration : les grandes tendances-----	19
1.1.2 Le Québec et l'immigration : de l'indifférence à l'intérêt-----	22
<i>Les politiques canadiennes d'immigration -----</i>	22
<i>L'éveil du Québec -----</i>	24
<i>Au contact de réfugiés -----</i>	29
1.1.3 Le développement régional : les enjeux -----	30
1.2 Présentation de la méthodologie -----	34
1.2.1 Approche théorique et méthode-----	34
<i>Analyse de politique publique : le modèle séquentiel -----</i>	35
<i>Les consultations publiques québécoises sur l'immigration -----</i>	37
1.2.2 Les sources et leurs auteurs-----	39
<i>Les mémoires soumis lors des consultations -----</i>	39
<i>Les publications gouvernementales étudiées -----</i>	46
1.2.3 Traitement des données : analyse de contenu et de discours -----	47
CHAPITRE 2 – FORMULATION D'UN PROBLÈME PUBLIC : CONSULTATION DE 1987 ET AVIS DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION -----	51
2.1 Un contexte propice au débat-----	52
2.2 La consultation particulière de 1987 -----	55

2.2.1 Le problème public et ses solutions : ce qui préoccupe la société civile -----	56
<i>La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal</i> -----	57
<i>La Centrale de l'enseignement du Québec</i> -----	59
<i>Le Centre justice et foi</i> -----	61
<i>Alliance Québec</i> -----	62
<i>Le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières</i> -----	64
2.3 L'Avis des experts -----	67
2.3.1 Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration -----	68
2.3.2 Le problème public et ses solutions : ce que pense le comité d'experts -----	69
2.4 Les stratégies discursives : donner du poids à son discours-----	72
Conclusion-----	77
 CHAPITRE 3 – LA DÉCISION POLITIQUE : DISCOURS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION -----	78
 3.1 La transition vers les années 1990 : le cas des réfugiés-----	78
3.2 L'énoncé de politique <i>Au Québec, pour bâtir ensemble</i> (1990) -----	82
3.2.1 Définir l'approche québécoise en matière d'immigration -----	82
3.2.2 Régionaliser l'immigration -----	85
3.3 <i>Une richesse à partager</i> : définir la politique de régionalisation-----	87
3.4 Les stratégies discursives : imposer la vision gouvernementale -----	92
3.4.1 Les régions : actrices de premier plan -----	92
3.4.2 L'immigration, une richesse qui se partage-----	95
Conclusion-----	97
 CHAPITRE 4 – LA REFORMULATION DU PROBLÈME PUBLIC : LES CONSULTATIONS DE 1991, 1997 ET 2000 -----	99
 4.1 La décennie 1990 : enjeux et débats -----	100

4.1.1 Des débats parallèles -----	100
4.1.2 Portrait de l'immigration au Québec, 1991-2000-----	101
4.2 La poursuite du débat sur la régionalisation de l'immigration-----	104
4.2.1 Les consultations de 1991, 1997 et 2000 -----	104
4.2.2 Les discours sur les disparités territoriales -----	108
4.2.3 Pour un meilleur partage des atouts de l'immigration -----	111
<i>Les atouts économiques</i> -----	111
<i>L'atout démographique</i> -----	112
<i>Mieux répartir les immigrants « indépendants » et les réfugiés</i> ---	113
4.2.4 Favoriser le processus d'intégration -----	115
<i>Une langue commune pour tous</i> -----	116
<i>Sensibiliser les Québécois</i> -----	118
4.2.5 Critiques et oppositions à la politique de régionalisation -----	118
4.3 Les stratégies discursives : tout est dans la manière -----	120
4.3.1 Formation de l'énoncé discursif de la <i>régionalisation</i> -----	121
4.3.2 S'adresser au gouvernement : différentes approches-----	126
Conclusion -----	130
CONCLUSION GÉNÉRALE -----	133
BIBLIOGRAPHIE -----	142
 ANNEXES	
1 – Les ministres québécois de l'Immigration -----	167
2 – La région métropolitaine de Montréal-----	168
3 – Les régions administratives du Québec-----	169
4 – La répartition des participants aux consultations selon les critères de sélection -----	170

LISTE DES TABLEAUX

1	Nombre d'immigrants au Québec par cohorte selon la région d'établissement initiale -----	11
2	Répartition des régions administratives selon les trois blocs régionaux -----	31
3	Participants à la consultation particulière de 1987 -----	56
4	Intervenants qui s'expriment sur la concentration métropolitaine de l'immigration par année de participation aux consultations publiques -----	107

LISTE DES GRAPHIQUES

1	Solde net des migrations internationales et interprovinciales au Québec (1977-1985) -----	33
2	Nombre d'immigrants admis au Québec de 1991 à 2000 par catégories-----	102

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Alliance Québec (AQ)

Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI)

Centre justice et foi (CJF)

Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières (CANCTR)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Conseil des affaires sociales (CAS)

Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI)

Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)

Organisation non gouvernementale (ONG)

Petites et moyennes entreprises (PME)

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Région métropolitaine de recensement (RMR)

INTRODUCTION

Jusque tard au XX^e siècle, le gouvernement québécois se préoccupe peu des enjeux liés à l'intégration des immigrants étrangers à la population francophone de cette province¹. Après la Seconde Guerre mondiale des initiatives venant de la société civile encouragent une prise de conscience face aux enjeux que crée la très forte anglicisation des immigrants qui vivent majoritairement dans la grande région de Montréal. Pour plusieurs, il apparaît urgent que des efforts soient déployés pour favoriser leur francisation et leur intégration au groupe majoritaire afin de ralentir le déclin démographique de la population canadienne-française du Québec et, conséquemment, celui de son poids politique au sein de la fédération canadienne. Il ne tient pas du hasard que cet intérêt pour les questions d'immigration se manifeste à cette époque, car il est étroitement lié au changement de la conception de l'identité de la société canadienne-française. À partir des années 1960, elle se définit en particulier non par l'adhésion à une doctrine religieuse, mais plutôt par l'appartenance linguistique². Durant cette période marquée par la Révolution tranquille et la redéfinition et l'élargissement du rôle de l'État québécois, plusieurs ministères sont créés, dont celui de l'Immigration en 1968³.

Au cours des années 1970 et 1980, des ententes signées avec le gouvernement fédéral redéfinissent le partage des compétences en matière d'immigration et permettent au Québec d'obtenir de nouveaux pouvoirs⁴. Quel que soit le parti qui forme le gouvernement, au cours de ces années, le ministère québécois de l'Immigration cherche à dégager des consensus sociaux et fait une place importante à la consultation de la société civile et de groupes d'experts. Ainsi, dès 1985, le gouvernement implante un

¹ Serge Courville, *Immigration, colonisation et propagande : du rêve américain au rêve colonial*, Sainte-Foy, Québec, Éditions MultiMondes, 2002, 699 p.

² François Rocher et coll., *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois: généalogie d'un néologisme*, [En ligne], Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, 21 décembre 2007, <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-3-rocher-francois.pdf> (Consulté le 15 novembre 2012), p. 2.

³ Martin Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, Ottawa, Société historique du Canada, coll. Groupes ethniques du Canada, n° 23, 1997, 29 p. De 1968 à 2014, le ministère change de nom à six reprises (annexe 1). Dans le but d'alléger le texte, nous nous y référerons en tant que ministère de l'Immigration.

⁴ Au total, quatre ententes sont signées : Lang-Cloutier (1971), Andras-Bienvenue (1975), Cullen-Couture (1978) et Gagnon-Tremblay - McDougall (1991). Voir chapitre un.

processus de consultation sur une base régulière⁵ auprès de ces « partenaires sociaux⁶ » afin de leur donner l'opportunité de commenter ses orientations politiques et de lui apporter leurs recommandations. Bien entendu, le gouvernement encadre ces consultations et définit les enjeux sur lesquels ils souhaitent avoir un avis. Le principal objectif auquel les participants sont invités à contribuer consiste à « préciser le niveau d'immigration souhaitable au Québec⁷ » en fonction de la « capacité d'accueil » de la société. Bien que sa définition reste vague et abstraite, l'évaluation de la capacité d'accueil devrait s'appuyer sur

divers éléments qui conditionnent la possibilité d'intégrer harmonieusement les nouveaux arrivants, notamment le consensus social qui émerge de la consultation publique sur les niveaux d'immigration, la conjoncture économique et la disponibilité des services⁸.

Ces consultations publiques représentent donc un lieu de débat et aussi un lieu de construction de discours. Les mémoires qui y sont déposés, ainsi que les publications gouvernementales publiées en marge de ces exercices démocratiques, sont des sources privilégiées à partir desquelles on peut étudier la construction de discours politiques dominants de la société québécoise sur les enjeux qui se rapportent à l'immigration.

L'un des enjeux débattus lors de ces consultations publiques concerne la régionalisation de l'immigration. Lors de la consultation de 1987, quelques intervenants font part de leurs préoccupations relativement à la concentration massive de la population immigrante à Montréal et demandent au gouvernement d'intervenir pour assurer une meilleure répartition. En effet, comme le révèle le recensement de 1986, cette concentration est considérable : 87,2 % des immigrants au Québec sont établis dans la région métropolitaine de recensement de Montréal. À la suite de cette requête, la ministre de l'Immigration, Louise Robic, demande au Conseil des Communautés

⁵ À partir de 1987, ces consultations deviennent publiques, c'est-à-dire que toutes organisations ou citoyens peuvent y participer. Elles ont lieu tous les trois ou quatre ans.

⁶ Il s'agit du terme qu'emploie le ministère de l'Immigration dans le document de réflexion qu'il publie pour présenter les objectifs de la consultation de 1987.

⁷ Québec, *Consultation sur le niveau d'immigration. Objet et problématique de la consultation sur le niveau d'immigration pour 1987*, Québec, Gouvernement du Québec, 1986, p. 1.

⁸ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, p. 9.

culturelles et de l'Immigration de lui soumettre un avis sur la pertinence et le contenu éventuel d'une politique de « démétropolisation de l'immigration ». Le Conseil soumet cet avis en mai 1989 et invite le gouvernement à élaborer sa politique dans une perspective de développement régional qui doit s'appuyer sur la concertation des acteurs locaux et insister sur le caractère volontaire de la démarche. En 1990, le ministère de l'Immigration publie l'énoncé de politique *Au Québec, pour bâtir ensemble*⁹, le document phare contenant les fondements de la politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration des immigrants. À travers cet énoncé, le gouvernement du Québec formule pour la première fois son intention de favoriser la « régionalisation de l'immigration », une intention qui prend la forme d'une politique publique présentée en 1992 dans le document *Une richesse à partager : Orientations pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*¹⁰. On y explique les objectifs visés et les stratégies prévues. La mise en œuvre de cette politique se fait tout au long de la décennie 1990 à travers des ententes-cadre et des ententes spécifiques signées entre le gouvernement et des entités régionales (administrations municipales, Conférences régionales des élus et autres).

La régionalisation de l'immigration en tant qu'objet de recherche se trouve au cœur de plusieurs études portant sur le Québec, mais également sur d'autres provinces canadiennes ainsi que sur des pays d'immigration. Bien qu'elle soit plus fréquemment étudiée comme phénomène métropolitain, l'immigration à l'extérieur des grands centres suscite un intérêt grandissant dans le milieu de la recherche. Au sein même du ministère québécois de l'Immigration, plusieurs travaux ont été menés sur cette question par la Direction des études du ministère ou par l'entremise du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration¹¹. Non seulement leur contenu est-il intéressant, mais ces documents nous indiquent aussi les préoccupations du ministère à des périodes données. De nombreuses autres publications ont été produites sur ce sujet par des centres de recherches québécois, pancanadiens et internationaux : l'Observatoire pancanadien de

⁹ Le nom de cet énoncé fait un clin d'œil à un document intitulé *Bâtir le Québec* de 1979, déposé par le ministre d'État au développement économique, Bernard Landry, et qui porte sur cette question. *Id., Au Québec, pour bâtir ensemble..., op. cit.*

¹⁰ *Id., Une richesse à partager. Orientations pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 35 p.

¹¹ Le centre d'archives du ministère (360, rue McGill, Montréal) possède plusieurs de ces études.

l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants¹², le Réseau international de recherche sur l'immigration en dehors des grands centres¹³, l'Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec¹⁴ et le Centre Metropolis¹⁵. Ce dernier publie dans les pages de *Nos diverses cités*¹⁶ et de *Thèmes canadiens*¹⁷ des articles et études sur les réflexions et démarches de régionalisation de l'immigration dans les provinces canadiennes. S'ajoute à cette production des mémoires et des thèses qui étudient les enjeux de l'immigration à l'extérieur des grands centres et dont le nombre ne cesse de croître depuis le début des années 2000. Ces recherches s'inscrivent dans des disciplines très variées : sociologie, politique, démographie, anthropologie, éducation, communication, travail social, études régionales et géographie humaine. Adoptant une perspective internationale, certaines organisations rassemblent des données et analyses sur les mouvements migratoires et les politiques étatiques orientées sur divers thèmes tels que les droits humains, l'emploi et la santé. C'est notamment le cas de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) section Migration internationale¹⁸ et du Global Migration Group¹⁹.

¹² La collection *Études de cas* propose de porter un regard sur les expériences de localités de petite et moyenne taille avec l'immigration. On trouve notamment des portraits de Rawdon, Lac-Mégantic, Thetford Mines, Trois-Pistoles, la région du Bas Saint-Laurent et la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au Manitoba.

¹³ Réseau international de recherche sur l'immigration en dehors des grands centres, *Historique*, [En ligne], Université de Sherbrooke, dernière mise à jour le 19 juin 2009, <http://reseauimmigration.recherche.usherbrooke.ca/site/?q=fr/node/177> (Consulté le 23 octobre 2014).

¹⁴ Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec, *À propos*, [En ligne], <http://www.ediq.ulaval.ca/> (Consulté le 11 novembre 2014).

¹⁵ Metropolis, *Au sujet de Metropolis*, [En ligne], http://canada.metropolis.net/aboutus/aboutus_f.html (Consulté le 23 octobre 2014).

¹⁶ Voir les n° 2 de l'été 2006, n° 3 de l'été 2007 (Collectivités rurale), n° 4 de l'automne 2007 (Ontario), n° 5 du printemps 2008 (les régions de l'Atlantique), n° 6 du printemps 2009 (les Prairies), n° 7 du printemps 2010 (Québec), n° 8 du printemps 2011 (Colombie-Britannique) *Id., Publications - Nos diverses cités*, [En ligne], http://canada.metropolis.net/publications/odc_f.html (Consulté le 17 novembre 2014).

¹⁷ Chedly Belkhodja (dir.), *Thèmes canadiens. Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, [En ligne], printemps 2008, http://canada.metropolis.net/publications/CITC_spring2008_franco_f.pdf (Consulté le 17 novembre 2014).

¹⁸ Organisation de Coopération et de Développement économiques, *Migrations internationales*, [En ligne], <http://www.oecd.org/fr/migrations/> (Consulté le 30 octobre 2014).

¹⁹ Global Migration Group, *GMG documents*, [En ligne], dernière mise à jour 2014, <http://www.globalmigrationgroup.org/gmg-documents> (Consulté le 30 octobre 2014).

Alors que certains de ces travaux cherchent à comprendre la complexité des mouvements migratoires en analysant non seulement les politiques gouvernementales²⁰, mais également les facteurs d'attraction et de rétention des immigrants en région²¹, d'autres se penchent sur le profil sociodémographique de ceux qui choisissent de vivre à l'extérieur des grands centres urbains²². Comment les immigrants s'adaptent-ils à leur environnement²³ ? Quel rôle les acteurs locaux jouent-ils dans ce processus d'adaptation²⁴ ? Dans les pages qui suivent nous traçons un bilan rapide des réponses

²⁰ Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières : Mobilité et développement humains. Rapport mondial sur le développement humain 2009*, [En ligne], http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf (Consulté le 28 octobre 2014) ; Chedly Belkhodja et Michèle Vatz Laaroussi, *Immigration hors des grands centres. Enjeux politiques dans cinq états fédéraux*, Paris, L'Harmattan, 2012, 260 p. ; Myriam Simard, « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : Enjeux et paradoxes », *Recherche sociographiques*, vol. 37, n° 3, 1996, p. 439-469 ; Gabriela Bezzi et Michèle Vatz Laaroussi, « La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques », *Nos diverses cités*, n° 7, printemps 2010, p. 31-38.

²¹ Martine St-Amour, *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal : une analyse longitudinale par cohorte d'arrivée au Québec (1992, 1996, 2000 et 2004)*, M.A. (Démographie), Montréal, Institut national de recherche scientifique, avril 2010, 89 p. ; Michèle Vatz Laaroussi, *Mobilité, réseaux et résilience. Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*, Québec, Presses du l'Université du Québec, 2009, 245 p. ; Estelle Bernier, Lucille Guilbert et Michèle Vatz Laaroussi (dirs.), *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants. Questions identitaires et stratégies régionales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 214 p. ; Gabriel Laroche, « Les facteurs de décision dans le choix par les immigrants d'une région de résidence : éléments d'éclairage », *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1993, p. 65-81.

²² Aleyda Lamotte, *Régionalisation de l'immigration internationale et profil différentiel des immigrants vivant à l'extérieur de Montréal*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche, Gouvernement du Québec, 1990, [s.p.] ; Julie Boulais, *La régionalisation de l'immigration au Québec. Évolution de 1982 à 2006 des flux et des caractéristiques sociodémographiques*, M.A. (Démographie), Montréal, Université de Montréal, 2010, 79 p. ; Oana Coralia Emilia Bota, *Les immigrants roumains dans la région de Québec. Ceux qui y viennent, ceux qui quittent, ceux qui y restent*, M.A. (Ethnologie), Québec, Université Laval, 2007, 124 p.

²³ Gilles Deschamps, *Études longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec. Bilan après un an de séjour*, Direction de la recherche, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, 1982, [s.p.] ; Louis-Jacques Dorais, « Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne : les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, Québec, vol. 21, n° 61, 1989, p. 177-184 ; J. S. Frideres, « L'intégration des immigrants dans les villes : l'avenir des centres de deuxième et de troisième rangs », *Nos diverses cités*, n° 2, été 2006, p. 3-9 ; Myriam Simard, « L'intégration des immigrants hors de Montréal », *Nos diverses cités*, n° 3, été 2007, p. 119-124 ; Maude Garant, *L'expérience du transnationalisme dans un contexte de régionalisation de l'immigration au Québec. Le cas des immigrants à Thetford Mines*, M.A. (Anthropologie), Québec, Université Laval, 2010, 236 p. ; Maria Amantina Osorio Ramirez, *La transformation du lien social. Les parcours migratoires et d'établissement des réfugiés de l'ex-Yougoslavie à la ville de Saguenay et à Joliette*, Ph.D., (Anthropologie), Montréal, Université de Montréal, 2009, 360 p.

²⁴ Miriam Alonso Coto, *L'immigration et la communauté d'accueil. Le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, M.A. (Études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, juillet 1998, 186 p. ; Marie-Noëlle Saint-Pierre, *L'immigration et la Ville de Québec. À la recherche d'un modèle d'intégration*, M.A., (Éthique), Rimouski, Université du Québec à Rimouski, octobre 2008, 120 p. ; Estelle Bernier, Lucille

jusqu'à présent apportées à ces questions et de ce que nous savons ou ne savons pas sur la régionalisation de l'immigration au Québec.

Le rapport *Lever les barrières : Mobilité pour le développement humain*²⁵ produit en 2009 et publié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), se penche sur les mouvements migratoires, ainsi que des réactions politiques qu'ils provoquent. Bien qu'il n'aborde pas la question de la régionalisation de l'immigration au sens où nous l'entendons²⁶, ce rapport nous permet d'avoir une compréhension globale des pressions qu'exercent les flux migratoires sur les pays dits de destination. On y rappelle que si les mouvements de population s'inscrivent dans l'histoire humaine et ne doivent pas être perçus comme une spécificité de la mondialisation et du XX^e siècle, la période contemporaine se distingue par la hausse considérable des mécanismes de contrôle mis en place par les gouvernements. Observée avant tout dans les pays développés, cette tendance lourde d'imposer des barrières politiques et administratives pour contrôler les entrées nuit surtout aux personnes peu scolarisées et non qualifiées. Alors que les mécanismes de contrôle des entrées, tel que la sélection des immigrants en fonction de conditions strictes, sont présentés par les gouvernements comme une mesure qui favorise l'accueil d'immigrants plus aptes à stimuler l'économie, le rapport du PNUD estime que ces barrières sont plutôt un obstacle au développement économique et humain des sociétés.

Des études comparatives des politiques de différents pays d'immigration montrent que plusieurs ont tenté de contrôler une partie de la population immigrante présente sur leur territoire par des mesures de dispersion spatiale ciblant les réfugiés, sous prétexte de contrer le phénomène de la « métropolisation de l'immigration ». À cet égard, les recherches du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du

Guilbert et Michèle Vatz Laaroussi, *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants...*, op. cit. ; Chedly Belkhodja et Michèle Vatz Laaroussi, *Immigration hors des grands centres...*, op. cit.

²⁵ Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières : Mobilité et développement humains...*, op. cit.

²⁶ Dans les faits, il y a quelques mentions de la « régionalisation de l'immigration » mais dans un contexte où l'on fait référence à certaines régions du monde et non au sens de l'immigration à l'extérieur des grands centres.

Québec²⁷, celles de Johanne Dumont²⁸, d'Anne-Marie Séguin²⁹, de Denise Helly et Frédérique Bourgeois³⁰ et celles de Chedly Belkhodja et Michèle Vatz Laaroussi³¹ sont éclairantes. Elles montrent que cette concentration métropolitaine des immigrants se produit à l'échelle internationale et concerne surtout les cohortes récentes des personnes arrivées entre les années 1970 et 1990³². Parmi les facteurs conjoncturels et structurels qui expliquent cette convergence urbaine, on mentionne d'une part la tertiarisation de l'économie et la précarisation des formes d'emplois et, d'autre part, les disparités régionales. Dans la majorité des pays d'immigration (Australie, États-Unis, Belgique, Suède, Suisse, Espagne, Canada, Grande-Bretagne, etc.) les programmes de dispersion visent d'abord les réfugiés, car leur condition de dépendance au soutien offert par le pays d'accueil fait d'eux un groupe plus facile à cibler et à diriger vers un lieu d'établissement particulier. Or, ces migrations incitées par les autorités publiques n'ont pratiquement aucun effet à long terme, car la grande majorité des réfugiés quittent ces régions dans les premières années qui suivent leur arrivée.

Cherchant à répondre aux interrogations suscitées chez les autorités publiques par le faible taux de rétention des migrants dirigés à l'extérieur des grands centres, les chercheurs mentionnés ci-dessus montrent à partir d'études de cas les conditions favorisant la rétention. Pour favoriser la rétention de ces immigrants, concluent-ils, la démarche doit être bien planifiée, et les personnes dirigées vers des sites soigneusement choisis où il y a des possibilités d'emplois pour elles ainsi qu'une offre de services adaptés à leurs besoins. La présence d'immigrants et de groupes culturels déjà établis

²⁷ Conseil des Communautés culturelles de l'Immigration du Québec du Québec, *Quelques arpents de neige... à partager. Les régions du Québec et l'immigration*, Avis à la ministre des Communautés culturelles et de l'immigration, Gouvernement du Québec, 16 mai 1989, 92 p.

²⁸ Johanne Dumont, *Distribution spatiale et de la population immigrante et régionalisation de l'immigration. Bilan des expériences étrangères*, Direction des politiques et programmes d'intégration socio-économique du Québec, Gouvernement du Québec, juin 1991, 81 p.

²⁹ Anne-Marie Séguin, « Les mesures de soutien au logement et dispersion de l'immigration : leçons des expériences étrangères », *Immigration et région, nouveaux enjeux...*, op. cit., p. 113-133.

³⁰ Frédérique Bourgeois et Denise Helly, *Une recherche comparative : politique d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire. Les réfugiés kosovars évacués à Lyon et à Montréal au printemps 1999*, [En ligne], Fond d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, 183 p., http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/kosovar_final.pdf (Consulté le 25 novembre 2012)

³¹ Chedly Belkhodja et Michèle Vatz Laaroussi, *Immigration hors des grands centres...*, op. cit.

³² Précisons ici que ces études paraissent principalement dans les années 1990, ce qui ne permet pas à leurs auteurs de comparer ces cohortes avec celles arrivées en 2000.

peut faciliter la transition, mais n'est pas indispensable. Malheureusement, les dispositifs d'accueil dans les villes de moyennes et de petites tailles reposent essentiellement sur des bénévoles et des organismes non-gouvernementaux (ONG) faiblement financés. Aussi, lorsque des mesures et programmes sont créés pour régionaliser l'immigration, une compétition s'installe entre les régions qui désirent accueillir plus d'immigrants, chacune voulant augmenter son capital d'attraction et de rétention. Dans les pays ayant un système fédéral, les chercheurs notent une tendance à la décentralisation des pouvoirs et responsabilités en matière d'accueil et d'intégration. Les autorités étatiques font ainsi appel aux acteurs locaux afin qu'ils jouent un plus grand rôle et prennent davantage d'initiatives.

Les comparaisons effectuées entre l'expérience québécoise et celle d'autres pays soulèvent une question centrale : autour de quels enjeux la politique de régionalisation de l'immigration s'articule-t-elle au Québec ? Présentant un état des lieux de cette politique, la sociologue Myriam Simard³³ l'associe à quatre enjeux principaux : l'occupation du territoire et les disparités entre les régions ; le déclin démographique, qui entraîne un dépeuplement et un sous-développement de certaines régions ; le débat politique sur la question nationale et la francisation des immigrants ; enfin l'apport économique des immigrants aux régions. Ces enjeux s'arriment à une période caractérisée plus largement par la crise multiforme de l'État-providence : économique et fiscale, politique et socioculturelle. Cette crise engendre un désengagement de l'État et une réorganisation des responsabilités relevant de la sphère publique (acteurs étatiques) et de la sphère privée (acteurs non étatiques). Simard explique en effet que *décentralisation* et *partenariat* sont les notions centrales de la politique de régionalisation de l'immigration. Pour le gouvernement, les acteurs régionaux doivent faire preuve d'initiative et déployer leurs propres efforts pour attirer les immigrants dans leur coin de pays, alors que Québec entend jouer un rôle d'État-accompagnateur. Dénonçant plusieurs ambiguïtés de ce discours, Simard se questionne sur le paradoxe de cet État désengagé qui compte sur les initiatives locales pour stimuler le développement

³³ Myriam Simard, « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration...», *op. cit.*

régional dans un contexte où la tâche de contrer la métropolisation de l'immigration et le dépérissement de certaines régions exige une intervention colossale.

Si le contexte sociopolitique, de même que les stratégies et les objectifs planifiés sont bien présentés, Simard omet toutefois de préciser d'où vient la demande de régionalisation et ne mentionne nulle part la réaction des acteurs régionaux à cette politique. Cette lacune nous paraît d'autant plus importante que le CCCI, tout comme le ministère de l'Immigration, affirment que la demande vient de certains intervenants de la consultation de 1987. De plus, dans son étude, la notion de régionalisation ne fait l'objet d'aucune analyse discursive alors qu'elle est au cœur de la politique que Simard présente.

Après plus de vingt ans de mise en pratique, quels sont les effets et les résultats de la régionalisation de l'immigration jusqu'à maintenant ? Dans les bilans qu'elles en font, Martine St-Amour, Julie Boulais, Michèle Vatz Laaroussi et Gabriela Bezzi³⁴ s'intéressent à la mobilité, à l'attraction et à la rétention des immigrants. D'après elles, les résultats restent mitigés et les mesures politiques n'ont qu'une très faible influence sur la répartition géographique des immigrants. Mentionnons que leurs résultats varient selon les unités de découpage qu'elles choisissent, ce qui explique pourquoi elles ne présentent pas les mêmes données. De surcroît, lorsque l'on vérifie le pourcentage d'immigrants présents dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, comme l'ont fait Vatz Laaroussi et Bezzi, on observe que la proportion ne change pratiquement pas : elle est de 87,2 % en 1986 et de 86,8 % en 2008. Or, la RMR est une mesure géostatistique définie par Statistique Canada qui englobe de nombreuses villes situées dans les couronnes Nord et Sud de l'île. Lorsque les données sont analysées en fonction du découpage administratif établi par le gouvernement du Québec (annexe 2), comme c'est le cas dans les démarches de St-Amour et de Boulais, on obtient des résultats plus éloquents sur les tendances des mouvements migratoires internes. Ainsi, de 1982 à 1986, 86 % des immigrants établis au Québec se trouvaient sur l'île de Montréal même. Les régions limitrophes – Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie – en

³⁴ Les deux premières sont démographes, alors que Vatz Laaroussi est une spécialiste en psychologie interculturelle, tandis que Bezzi est doctorante en gérontologie. Martine St-Amour, *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal...*, op. cit. ; Julie Boulais, *La régionalisation de l'immigration au Québec...*, op. cit. ; Gabriela Bezzi et Michèle Vatz Laaroussi, « La régionalisation de l'immigration au Québec... », op. cit.

hébergeaient 4 % et dans le reste du Québec, 9 % d'entre eux y étaient dispersés. Vingt ans plus tard, entre 2002 et 2006, ces proportions sont passées respectivement à 76 %, 12 % et 11 %. Malgré leurs divergences, ces études arrivent à la même conclusion : au Québec comme dans les autres provinces canadiennes, on assiste davantage à un phénomène de « banlieueisation » de l'immigration qu'à sa régionalisation. Ce constat, partagé par Rose Damaris, Annick Germain et Myriam Richard³⁵, correspond aux observations faites par le Conseil des affaires sociales (CAS)... en 1989³⁶. Dans son rapport sur le développement social et démographique du Québec, le CAS soulignait l'existence de deux courants migratoires dominants : l'exode rural vers les milieux urbains et l'exode des centres-villes au profit des banlieues. Les immigrants ne feraient que suivre en somme la tendance migratoire des Québécois natifs. Si tel est le cas, quelle influence la politique de régionalisation a-t-elle sur les changements observés depuis 1992 ? La démonstration reste à faire.

Quels sont les facteurs-clés qui influencent la décision de s'établir dans un lieu et d'y rester ou, au contraire, de le quitter ? Les ministères de l'Immigration québécois³⁷ et canadien³⁸ se sont posés la question, tout comme Estelle Bernier, Lucille Guilbert et Michèle Vatz Laaroussi³⁹. Ces chercheuses observent que le choix du premier lieu d'établissement est principalement déterminé par la présence dans ce lieu de membres de leur famille. L'emploi devient la deuxième priorité et la première qui motive la décision de déménager si l'immigrant n'arrive pas à se trouver un emploi. Plusieurs autres facteurs influencent la décision de s'établir à un endroit et celle d'y rester : les opportunités de réseautage social, la qualité et le coût des logements, la présence d'institutions scolaires, d'organismes d'accueil aux nouveaux arrivants et d'organisations religieuses diversifiées ; l'attitude positive de la population locale et des médias vis-à-vis de la diversité ;

³⁵ Rose Damaris, Annick Germain et Myriam Richard, « Les banlieues de l'immigration ou quand les immigrants refont les banlieues », *Histoire de Montréal et de sa région*, t. 1, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1107-1142.

³⁶ Conseil des affaires sociales, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, Gouvernement du Québec, 1989, 98 p.

³⁷ Gabriel Laroche, « Les facteurs de décision dans le choix par les immigrants d'une région... », *op. cit.*

³⁸ Victoria M. Esses (dir.), *Caractéristiques d'une collectivité accueillante*, [En ligne], <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2013/01/Caracteristiques-dune-collectivite-accueillante.pdf> (Consulté le 27 octobre 2014).

³⁹ Estelle Bernier, Lucille Guilbert et Michèle Vatz Laaroussi (dirs.), *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants...*, *op. cit.*

l'existence de politiques municipales favorables à l'intégration des immigrants, ainsi que la concertation avec les acteurs locaux et l'accès aux arènes politiques⁴⁰.

Prenant acte d'un mouvement migratoire interne des immigrants, que savons-nous sur ces personnes qui s'établissent à l'extérieur de Montréal ? S'agit-il d'immigrants qui se sont d'abord intégrés à Montréal pour ensuite déménager en banlieue, ou des gens qui ont choisi comme premier lieu d'établissement une autre ville que la métropole ? Il n'est pas facile de répondre à ces interrogations, car la majorité des études utilisent les données du recensement, qui mesurent la présence de la population immigrante dans un secteur spécifique à une année donnée, mais ne peuvent indiquer si les individus comptabilisés d'une année à l'autre sont les mêmes.

TABLEAU 1
Nombre d'immigrants au Québec par cohorte selon la région d'établissement initiale⁴¹

Région d'établissement initiale ¹	Cohorte							
	1992	1996	2000	2004	1992	1996	2000	2004
	n				%			
Total	43 935	29 949	31 291	40 363	100,0	100,0	100,0	100,0
RMR de Montréal	40 650	25 632	27 225	34 267	92,5	85,6	87,0	84,9
Hors RMR de Montréal	3 285	4 317	4 066	6 096	7,5	14,4	13,0	15,1
Métropoles régionales	2 126	2 961	2 560	3 912	4,8	9,9	8,2	9,7
Autres agglomérations	490	709	861	1 356	1,1	2,4	2,8	3,4
Hors agglomération	669	647	645	828	1,5	2,2	2,1	2,1

¹ Région de résidence en moyenne six mois après l'admission aux programmes de la RAMQ en tant que résident permanent.

L'originalité des recherches de St-Amour et de Boulais tient justement à l'outil de mesure qu'elles utilisent et qui leur permet de suivre la trajectoire des individus : le fichier d'inscription des personnes assurées de la Régie de l'assurance maladie du Québec⁴². En étudiant les déplacements de quatre cohortes d'immigrants arrivés entre 1992 et 2004, St-Amour montre que les personnes des cohortes récentes sont proportionnellement plus nombreuses à s'être installées en région que celles arrivées au

⁴⁰ Estelle Bernier et Michèle Vatz Laaroussi, « La modélisation du capital d'attraction et de rétention des immigrants en région : une démarche inductive et cumulative pour comprendre les dynamiques et les enjeux », *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants...*, op. cit., p. 220.

⁴¹ Martine St-Amour, *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal...*, op. cit., p. 15.

⁴² Ibid, p. 11.

début des années 1990 (tableau 1). Le contexte est donc devenu « un peu plus propice à l'établissement des immigrants hors Montréal⁴³ ». Ainsi, moins de 8 % de ceux admis en 1992 se sont établis initialement à l'extérieur de Montréal, alors que cette proportion se situe respectivement à 14 %, 13 % et 15 % pour les cohortes de 1996, 2000 et 2004. Les métropoles régionales que sont Québec, Gatineau et Sherbrooke bénéficient en grande partie de cette augmentation : elles retiennent 5 % de l'immigration totale en 1992 et 10 % en 2003. Quant aux agglomérations secondaires⁴⁴, l'attraction qu'elles exercent est plus que modeste, quoique positive. Malgré l'augmentation de la présence d'immigrants à l'extérieur de Montréal, le principal défi se situe au niveau de la rétention qui n'a presque pas progressée chez les dernières cohortes, tout en étant légèrement supérieure à ce qu'elle était au début des années 1990. St-Amour conclut son étude en affirmant que l'établissement d'immigrants à l'extérieur de Montréal ne peut se faire à contre-courant des tendances migratoires générales, rejoignant ainsi les propos du CAS formulés en 1989 et du rapport du PNUD de 2009 : « Quoi qu'il en soit, la migration internationale, même bien gérée, ne peut tenir lieu de substitut à une stratégie nationale de développement humain⁴⁵. »

Complétant le bilan quantitatif que St-Amour fait des migrations internes, les études qualitatives d'Aleyda Lamotte⁴⁶ et de Julie Boulais, de même que le rapport de Gabriel Laroche⁴⁷ offrent une perspective sur les profils des immigrants qui s'établissent en région. Lamotte explique qu'avant les années 1970, les régions attiraient une immigration plus qualifiée et plus scolarisée que celle établie à Montréal et ces immigrants trouvaient aisément des emplois de niveau supérieur (professionnels et cadres). Toutefois, après 1970, la proportion des immigrants dans des emplois supérieurs amorce une chute qui s'explique en partie par le ralentissement de la demande de cette main-d'œuvre vers la fin des années 1980. Lamotte observe également que les

⁴³ *Ibid.*, p. 25.

⁴⁴ Par agglomérations secondaires de recensement, St-Amour entend Alma, Amos, Baie-Comeau, Cowansville, Dolbeau-Mistassini, Drummondville, Granby, Joliette, La Tuque, Lachute, Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda, Saguenay, Saint-Georges, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Îles, Shawinigan, Sorel-Tracy, Thetford Mines, Trois-Rivières, Val-d'Or et Victoriaville.

⁴⁵ Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières : Mobilité et développement humains...*, op. cit., p. 4.

⁴⁶ Aleyda Lamotte, *Régionalisation de l'immigration internationale et profil différentiel...*, op. cit.

⁴⁷ Gabriel Laroche, « Les facteurs de décision dans le choix par les immigrants... », op. cit.

immigrants des régions sont plus mobiles que ceux qui s'établissent à Montréal : entre 1978 et 1986, le taux de rétention était de 53,4 % en région et de 74,8 % dans la métropole. Par ailleurs, l'étude révèle un changement important concernant la composition de la population immigrante qui se dirige vers les régions, soit la diminution des immigrants indépendants (travailleurs et gens d'affaires) au profit des réfugiés. Entre 1978 et 1986, 30 % de ces derniers se trouvaient en région, alors que cette proportion atteint 43,6 % en 1985 et 1986. La présence d'immigrants « gens d'affaires » est négligeable au début des années 1980 et les investissements en région, traditionnellement associés au secteur de l'agriculture, se sont taris de manière considérable. Quant à l'origine ethnique de ces immigrants, elle se diversifie peu à peu : on trouve parmi eux de plus en plus de Portugais, Vietnamiens, Cambodgiens, Chiliens, Haïtiens et Libanais.

Le portrait que présente Lamotte est fort intéressant mais son étude date de 1990. Sans reprendre les mêmes variables, Julie Boulais fait un exercice semblable, mais pour la période de 1982 à 2006. Elle suit les tendances de distribution spatiale des immigrants en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur niveau de scolarité, de leur statut d'immigrant, de leur état matrimonial, de la langue qu'ils parlent et de leurs connaissances linguistiques. Somme toute, les changements qu'elle met en évidence se superposent à la tendance du mouvement migratoire vers la banlieue. Bien que l'immigration reste principalement concentrée sur l'île de Montréal, la métropole québécoise perd de 10 à 15 % de ses immigrants et particulièrement ceux âgés entre 0 à 24 ans et ceux de 65 ans et plus. Les régions des couronnes Nord et Sud de l'île (Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie) font les principaux gains, alors que les autres régions du Québec voient ces pourcentages augmenter en général de moins de dix points. La répartition en fonction des genres est équilibrée et, pour ce qui est du degré de scolarité, on observe une augmentation du degré de scolarisation des immigrants dans toutes les régions. Cette dernière observation s'explique par la méthode de sélection du gouvernement québécois qui accorde une priorité aux candidats ayant un degré de scolarité élevé⁴⁸. En ce qui concerne la langue, les régions hors Montréal attirent de

⁴⁸ Laurence Monnot, *La politique de sélection des immigrants du Québec. Un modèle enviable en péril*, Gatineau, Hurtubise, coll. science politique Cahier du Québec, 2012, 216 p.

moins en moins de personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais. Conséquemment, la proportion d'immigrants ayant appris le français durant l'enfance augmente considérablement pour les régions, passant de 14 % entre 1987 et 1991 à 23 % pour la période de 2002 à 2006⁴⁹.

Cette revue de la production scientifique sur la présence d'immigrants en région nous permet de mieux comprendre les tendances de l'immigration et des mouvements migratoires au Québec. Cela dit, plusieurs questions restent sans réponses. Si, depuis le milieu du XIX^e siècle, Montréal attire la majorité des immigrants qui viennent au Québec, pourquoi la concentration de l'immigration dans cette ville devient-elle problématique à la fin des années 1980 au point où le gouvernement du Québec doit intervenir ? Qui juge la situation problématique et la signale au gouvernement ? La concentration pose-t-elle problème aux Montréalais ou est-ce davantage des intervenants à l'extérieur de la métropole qui se montrent préoccupés ? Quel rôle cherche-t-on à attribuer aux immigrants dans cette démarche de régionalisation ? Ces interrogations nous amènent à formuler notre question de recherche : Pourquoi et comment la régionalisation de l'immigration s'impose-t-elle dans le débat public entre le gouvernement du Québec et la société civile ?

À travers cette recherche, nous étudions la régionalisation de l'immigration en tant que politique publique. Notre analyse se penche principalement sur la construction sociale et politique d'un problème public par le gouvernement québécois et les acteurs de la société civile, soit celui de la concentration métropolitaine de l'immigration. Notre démarche est interdisciplinaire et s'inscrit dans les champs de la sociologie politique et de l'histoire. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le ministère de l'Immigration consulte fréquemment les représentants de la société québécoise sur ses grandes orientations politiques. Nous étudions plus spécifiquement les consultations organisées par ce ministère en 1987, 1991, 1997 et 2000. Elles constituent un lieu de débat riche par la diversité des intervenants et la variété des discours qui y sont tenus.

⁴⁹ Julie Boulais, *La régionalisation de l'immigration au Québec...*, op. cit., p. 47. Pour des données complémentaires, voir Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales. Recensement de 2006 : données ethnoculturelles*, [En ligne], <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf> (Consulté le 27 octobre 2014).

Notre corpus de sources est composé de 63 des 190 mémoires qui y ont été présentés, ainsi que de plusieurs documents gouvernementaux. Notre analyse est menée sur deux plans. Dans un premier temps, nous procédons à une analyse de contenu et mettons en évidence la construction des argumentaires et les raisons mises de l'avant pour justifier l'intervention gouvernementale en ce qui concerne la répartition géographique des immigrants. Dans un second temps, c'est par une analyse de discours que nous examinons ces documents en accordant une attention particulière aux stratégies discursives déployées par les intervenants par lesquelles ils cherchent à imposer leur vision.

Pour assurer la clarté de notre analyse, quelques concepts doivent être définis en raison de leur caractère polysémique. Le premier est celui de *régionalisation de l'immigration*. La définition qu'en donne le ministère de l'Immigration en 1992 est la suivante : « objectif d'une politique gouvernementale ayant pour but une répartition spatiale plus équilibrée de la population immigrante du Québec⁵⁰. » Une démarche de régionalisation doit donc s'inscrire dans une politique visant la répartition spatiale des immigrants, ce qui signifie que la simple présence d'immigrants en région à une époque où aucune politique ne visait un tel objectif ne peut être comprise comme une forme de régionalisation de l'immigration. Il importe aussi de considérer la variabilité géographique⁵¹ du concept. Ainsi, bien que Montréal soit l'une des régions administratives québécoises (annexe 3), le terme région réfère généralement au Québec hors Montréal. Soulignons également que la régionalisation est un exercice politique qui ne se limite pas au domaine de l'immigration. Au Québec, on peut parler de la régionalisation des services de santé, de l'éducation, de l'administration publique, etc. Dans tous les cas, on réfère à une forme de décentralisation. Ces précisions aident à saisir le concept de régionalisation de l'immigration. Cela dit, il nous apparaît si fondamental que nous proposons de l'analyser en tant qu'énoncé discursif selon

⁵⁰Id., *Une richesse à partager...*, op. cit., p. 9.

⁵¹Jean-Claude Combessie, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2007 (1^{ère} éd. 1996), p. 62.

l'approche de Michel Foucault⁵², une démarche que nous détaillons au chapitre un dans la section portant sur l'analyse discursive.

Pour le terme *immigrant*, il réfère à toute personne née à l'extérieur du Canada associée à l'une des trois principales catégories utilisées par les gouvernements québécois et canadien pour définir son statut⁵³. La première est la catégorie des indépendants : elle regroupe les gens âgés de 18 ans et plus et les personnes à leur charge qui sont considérés comme des travailleurs indépendants, travailleurs autonomes, entrepreneurs, investisseurs, parents aidés⁵⁴, ou retraités. Les gouvernements fédéral et québécois ne peuvent appliquer des critères de sélection que pour les candidats s'inscrivant dans cette catégorie. La catégorie de la famille est la deuxième en importance et concerne les personnes parrainées par un proche parent qui vit au Québec, un citoyen ou un résident permanent. Enfin, la troisième catégorie est celle des réfugiés, qui est définie en fonction des critères de la convention de Genève et désigne les personnes qui craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur « race », de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social, et qui ne peuvent retourner dans leur pays d'origine ou de résidence habituelle⁵⁵. Les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers ne sont pas considérés comme des immigrants. Par ailleurs, au Québec, on utilise fréquemment l'expression « communautés culturelles » qui se veut plus inclusive des groupes ethniques ou des minorités religieuses ou linguistiques⁵⁶. Cette expression est utilisée une première fois par le ministre de l'Immigration Gérald Godin dans le plan d'action *Autant de façon*

⁵² Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1969, 275 p.

⁵³ Prendre note que le nom de ces catégories est susceptible de changer selon les périodes.

⁵⁴ Les parents aidés sont des membres de la famille élargie qui ne répondent pas aux critères des politiques de réunification familiale.

⁵⁵ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble...*, op. cit., p. 24.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 78.

d'être Québécois de 1981 et plus clairement définie dans le Rapport Chancy (1985)⁵⁷, mais soulève plusieurs questions sur sa portée discursive⁵⁸.

Le dernier concept que nous voulons préciser est celui de *société civile*. Sur le plan théorique, dégager une définition univoque de ce concept est périlleux, car la notion fluctue entre les conceptualisations hautement techniques faites par Hegel, Marx et Gramsci d'une part et d'autre part ses usages sociaux et politiques communs qui deviennent plus courants vers les années 1970⁵⁹. Hegel, rapporte Robert Fossaert, présentait la société civile comme le « monde où s'expriment et s'organisent les "intérêts particuliers communs" »⁶⁰. Elle peut aussi être entendue comme une pluralité d'organisations économiques, sociales, politiques et idéologiques qui existent en dehors de l'État et qui interagissent, voire contestent ce dernier⁶¹. Dans le cadre de notre travail, les représentants de la société civile qui nous intéressent sont ceux des organismes qui participent aux consultations publiques du ministère de l'Immigration. Comment ils expriment les besoins associés aux intérêts qu'ils défendent, ainsi que le rapport qu'ils entretiennent avec le gouvernement⁶², sont les principaux éléments qui nous intéressent.

L'étude que nous proposons se divise en quatre chapitres. Notre démarche de recherche fait l'objet du premier qui s'ouvre sur une section présentant la genèse de la politique de régionalisation de l'immigration et du débat qu'elle suscite, suivie d'une autre section sur notre méthodologie. Au chapitre deux, nous observons le processus de formulation du problème public de la concentration métropolitaine de l'immigration à travers les mémoires présentés lors de la consultation de 1987 et l'avis du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration soumis deux ans plus tard. Cet avis signale

⁵⁷ Le Rapport Chancy est produit en 1985 par le comité sur l'école québécoise et les communautés culturelles. Cité dans François Rocher et coll., *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois...*, op. cit., p. 11.

⁵⁸ Geneviève Audet et al. (dirs.), « Synthèse des échanges. L'énoncé de politique "Au Québec, pour bâtir ensemble" : vingt ans après », *Thèmes canadiens*, automne 2011, p. 75.

⁵⁹ Daniel Mouchard, « Société civile », [En ligne], *Encyclopedie Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/societe-civile/> (Consulté le 21 novembre 2014).

⁶⁰ Robert Fossaert, *La Société : Les États*, t. 5, Paris, Seuil, 1981, p. 131.

⁶¹ Ibid. ; Jean Cohen, « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile », [En ligne], *Presses de Sciences Po. Raisons politiques*, n° 3, mars 2001, p. 139-160, file:///C:/Users/Laur%C3%A9anne/Downloads/RAI_003_0139.pdf (Consulté le 21 novembre 2014).

⁶² Le choix de parler de « gouvernement » et non d'« État » est réfléchi et délibéré. Nous nous intéressons à l'acteur politique gouvernemental et non à l'institution élargie de l'État qui, pour cette dernière, inclut les politiciens au même titre que les employés de la fonction publique.

le fait que la question de la régionalisation est désormais inscrite à l'ordre du jour politique. Nous analysons dans le troisième chapitre la décision du gouvernement québécois de mettre en œuvre la politique de la régionalisation de l'immigration, décision qui fait l'objet de l'énoncé *Au Québec, pour bâtir ensemble* (1990) et du document *Une richesse à partager* (1992). Partant de la prémissse selon laquelle les demandes et besoins d'une société évoluent constamment, le chapitre quatre est consacré à la reformulation du problème public au fil des consultations de 1991, 1997 et 2000. Dans ces trois chapitres, nous procédons d'abord à un rappel des grands événements politiques qui ont lieu au moment où sont publiés les documents étudiés, puis nous y analysons d'une part leur contenu et d'autre part les stratégies discursives de leurs auteurs.

CHAPITRE 1

Démarche de recherche

1.1 La régionalisation de l'immigration : genèse d'un débat

1.1.1 Migrations et politiques d'immigration : les grandes tendances

La concentration métropolitaine de l'immigration doit être comprise dans la dynamique des migrations internationales au sens large, pour la simple raison qu'il s'agit d'un phénomène répandu qui n'a rien de propre à la province québécoise. Les progrès du capitalisme industriel au cours du XIX^e siècle engendrent des mouvements migratoires de masse composé essentiellement de personnes en quête d'emplois bien rémunérés qui convergent alors vers les centres urbains¹. Au Québec, Montréal s'affirme comme métropole canadienne durant la seconde moitié du XIX^e siècle et devient aussi, jusqu'au milieu du siècle suivant, la première ville canadienne de destination des migrants internationaux². Ces migrants viennent d'abord en grande partie d'Irlande et de Grande-Bretagne et leur nombre est si important que la ville compte une majorité d'anglophones vers 1832³. L'industrialisation qui s'accélère à partir des années 1880 attire des travailleurs de beaucoup d'autres pays et de plus en plus de migrants venant des campagnes québécoises convergent aussi vers la métropole⁴.

Si les besoins économiques influencent en grande partie les dynamiques migratoires, les politiques gouvernementales peuvent le faire tout autant, à des degrés différents selon qu'il s'agisse de migrations volontaires ou de migrations incitées, voire forcées⁵. À l'époque contemporaine, particulièrement dans l'entre-deux-guerres et au moment de crises économiques, les gouvernements des États-Unis, du Canada ainsi que

¹ Dirk Hoerder, *Cultures in Contact. World Migrations in the Second Millennium*, Duke University Press, Durham & London, 2002, p. 443 ; Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières. Mobilité et développement humains. Rapport mondial sur le développement humain 2009*, [En ligne], Programme des Nations Unies pour le développement, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf (Consulté le 28 octobre 2014). ; Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, t. 2, Louiseville, Boréal, 1989, p. 523.

² Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain...*, op. cit., p. 537.

³ Danielle Gauvreau, « Population, identités sociales et vie quotidienne », *Histoire de Montréal et de sa région : Des origines à 1930*, t. 1, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 652.

⁴ *Ibid.*, p. 653.

⁵ L'histoire de la colonisation de l'Amérique de Nord offre plusieurs exemples de migrations incitées et forcées, comme le rapporte Dirk Hoerder dans *Cultures in Contact...*, op. cit., p. 216.

ceux de plusieurs pays d'Europe occidentale ont eu recours à la déportation pour se débarrasser d'activistes politiques, de leaders syndicaux ou de chômeurs⁶.

Outre ces interventions de contrôle, des efforts ont été faits pour influencer la dynamique des migrations internes. À plusieurs reprises, de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1950, le gouvernement fédéral et celui des provinces du Québec et de l'Ontario, surtout, ont tenté d'attirer des immigrants fermiers et cultivateurs en leur offrant des terres agricoles. Il s'agissait d'une stratégie pour favoriser la colonisation de « terres vierges » et de régions peu peuplées, mais aussi pour encourager le retour d'émigrants canadiens établis aux États-Unis. Or, les résultats de ces mesures politiques sont restés très mitigés, car le besoin de main-d'œuvre dans les milieux urbains attire la majorité des migrants⁷.

Au cours des années 1970, un autre type de migrants est ciblé par les autorités politiques pour vivre à l'extérieur des grandes villes : les réfugiés. La gestion de l'aide aux millions de personnes déplacées par les conflits ou les catastrophes naturelles est l'un des grands défis auxquels sont confrontés les pays industrialisés dans la seconde moitié du XX^e siècle. Des programmes de « dispersion des réfugiés » sont alors développés au Canada, mais aussi dans d'autres pays à forte immigration. Ces mesures ont un double objectif : « réduire les tensions dans les régions métropolitaines surchargées d'immigrants et favoriser l'intégration⁸. » Ainsi, durant la décennie de 1970,

⁶ Voir Anna Pratt, *Securing Borders. Detention and Deportation in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2005, 304 p. ; Henry F. Drystek, « The Simplest and Cheapest Mode of Dealing with Them : Deportation from Canada before World War II », *Histoire sociale / Social History*, vol. 14, 1982, p. 407-441 ; Barbara Roberts, « Shovelling Out the "Mutinous" : Political Deportation from Canada before 1936 », *Labour / Travail*, vol. 18, 1986, p. 77-110 ; Dirk Hoerder, *Cultures in Contact...*, op. cit., p. 461 ; Barbara Roberts, *Whence They Came. Deportation from Canada, 1900-1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1988, 246 p. ; Fiona Alice Miller, « Making Citizens, Banishing Immigrants : The Discipline of Deportation Investigations, 1908-1913 », *Left History*, vol. 7, n° 1, 2000, p. 62-88.

⁷ Serge Courville, *Rêves d'empire. Le Québec et le rêve colonial*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2000, 68 p. ; Gerard J. Brault, *The French-Canadian Heritage in New England*, University Press of New England/McGill-Queen's University Press, 1986, p. 82. ; Donald Avery, *Reluctant Host. Canada's Response to Immigrant Workers*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1995, p. 13 ; Valerie Knowles, *Les artisans de notre patrimoine*, Citoyenneté et Immigration Canada, n° de catalogue Ci51-93/2000F, Gouvernement du Canada, 2000, p. 27 ; Myriam Simard, « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration...», op. cit., p. 3.

⁸ Johanne Dumont, *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration. Bilan des expériences étrangères*, Direction des politiques et programmes d'intégration socio-économique du Québec, Gouvernement du Québec, juin 1991, p. 44.

la Grande-Bretagne disperse les groupes de 20 à 50 réfugiés dans autant de localités que possibles, alors qu'aux États-Unis, les Cubains fortement concentrés à Miami se voient offrir une allocation gouvernementale s'ils acceptent de quitter la Floride⁹. En Suède, par exemple, des municipalités accueillent des réfugiés pendant deux ans et leur offrent des services gratuits en échange d'une compensation monétaire du gouvernement central. Quant au Canada, toujours dans les années 1970, le système de parrainage privé par lequel des citoyens et organismes privés accueillent des personnes en détresse favorisent la dispersion spatiale de ces dernières. L'expérience des réfugiés de la mer indochinoise (*boat people*) arrivés entre 1978 et 1981, en est un bon exemple¹⁰. Quoi qu'il en soit, tous ces programmes échouent : « les réfugiés déclarent avoir été très affectés par l'isolement, la rupture des liens familiaux et amicaux, de même que par la difficulté d'obtenir un emploi¹¹ » et repartent pour la plupart vers les grands centres.

Au Québec, bien qu'il n'y ait pas, à proprement dit, de politique publique qui encadre les mesures de dispersion des réfugiés, il semble que depuis les années 1970 ce soit une pratique courante. La première destination de ces réfugiés leur est indiquée par des employés de la fonction publique. Il s'agit généralement d'une des 12 villes désignées comme villes régionales d'accueil¹². Comme l'explique Anne-Marie Séguin, l'état de dépendance des réfugiés à l'égard du gouvernement d'accueil donne plus de pouvoir aux autorités pour décider de leur lieu d'établissement. Ils deviennent en quelque sorte « captifs de l'aide étatique¹³ ». Cela dit, une fois admis au Canada, le droit à la libre circulation permet à quiconque de choisir sa ville de résidence et la plupart du temps, pour les réfugiés comme pour les autres migrants, les métropoles sont leur premier choix.

⁹ *Ibid.*, p. 46.

¹⁰ Nous revenons plus en détail sur cette expérience un peu plus loin dans ce chapitre.

¹¹ Johanne Dumont, *Distribution spatiale de la population immigrante...*, *op. cit.* p.45

¹² Québec, Sherbrooke, Drummondville, Victoriaville, Trois-Rivières, Gatineau, Laval, Saint-Jérôme, Joliette, Longueuil, Saint-Hyacinthe et Granby. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, *Vers une stratégie d'accueil et d'établissement des personnes réfugiées prises en charge par l'État. Document de réflexion*, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, E-0980-00, p. 6-7.

¹³ Anne-Marie Séguin, « Les mesures de soutien au logement et dispersion... », *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1993, p. 114.

Ce survol historique montre que depuis le XIX^e siècle, des politiciens canadiens et québécois ont cherché à contrôler les mouvements migratoires internes pour pallier la très forte concentration métropolitaine. La politique de la régionalisation de l'immigration s'inscrit donc en continuité avec cette démarche.

1.1.2 Le Québec et l'immigration : de l'indifférence politique à l'intérêt

Même si l'immigration est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux¹⁴, l'intérêt accordé par les autorités politiques québécoises est plutôt récent. À l'exception de quelques conférences fédérales-provinciales sur l'immigration auxquelles le Québec participe entre 1869 et 1874 et de l'existence, au cours de ces années, de ses propres services d'immigration postés en France et en Angleterre¹⁵, la législation québécoise en cette matière reste très mince jusqu'à la fin des années 1960. Pour comprendre l'éveil de la société québécoise aux questions d'immigration, nous proposons de revoir l'évolution des principales politiques canadiennes et québécoises dans ce domaine en les situant dans leur contexte national et international.

Les politiques canadiennes d'immigration

Au tournant du XX^e siècle, deux idées dominent les orientations des ministres fédéraux de l'Immigration. L'objectif premier de Clifford Sifton (1896-1905) consiste à peupler le Canada. Le gouvernement canadien adopte donc à cette époque une politique de portes ouvertes où la priorité est en principe accordée aux fermiers et agriculteurs appelés à jouer un rôle important dans la colonisation des terres de l'Ouest. Cette politique est en bonne partie maintenue jusqu'à la Première Guerre mondiale, voire au-delà, en dépit des réserves de son successeur, Frank Oliver (1905-1911) plus préoccupé de l'origine des immigrants. Aux yeux de ce dernier, l'édification de la nation canadienne exige que l'on donne priorité aux immigrants anglo-saxons, ainsi qu'à des « races » jugées plus « assimilables ». Au total, entre 1896 et 1914, presque trois millions d'immigrants entrent au Canada, la plupart venant de la Grande-Bretagne (et des États-

¹⁴ Ce partage est inscrit à l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

¹⁵ Jacques Brossard, *L'immigration. Les droits et pouvoirs du Canada et du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1967, p. 109.

Unis), mais aussi de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, de l'Est et du Sud¹⁶. Cette immigration de masse, qui provoque parfois des réticences, voire l'hostilité des Canadiens anglophones comme francophones, devient aussi par moments un enjeu politique entre ces deux communautés, du moins aux yeux d'une partie des élites canadiennes-françaises. Dans le cas de cette dernière, la forte émigration de la population du Québec aux États-Unis¹⁷, surtout, ainsi que la tendance à l'anglicisation des immigrants contribuent à nourrir un sentiment d'insécurité et la crainte de voir leur nation noyée dans une mer anglophone.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, « [l]es horreurs et les atrocités de cette guerre amènent les nations à condamner fermement le racisme et la discrimination¹⁸ », ce qui amène un repositionnement politique en matière d'immigration. On assiste à la mise en place d'un nouveau dispositif juridique international visant à éviter la répétition des barbaries de la guerre qui contribue à planter une nouvelle conception des droits individuels, à l'exemple du droit d'asile¹⁹. Au Canada, la guerre offre une occasion pour « reconstruire » l'identité canadienne et de créer un nouveau statut qui remplace celui du sujet britannique : le citoyen canadien. Ce statut permet de mettre sur un même pied tous les Canadiens, « qu'ils soient nés ou non au Canada²⁰. » Les idéaux de l'après-guerre sont portées par un mouvement social d'affirmation des droits humains qui fait pression sur le fédéral pour qu'il fasse preuve de plus d'ouverture dans la sélection et l'accueil d'immigrants²¹. Graduellement, sous les

¹⁶ Michael D. Behiels, *Le Québec et la question de l'immigration. De l'ethnocentrisme au pluraliste ethnique, 1900-1985*, Ottawa, La Société historique du Canada, 1991, p. 4.

¹⁷ Voir Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Québec, Septentrion, 1990, 434 p.

¹⁸ Jean-Claude Icart, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, [En ligne], <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/cri/racisme-discrimination/Perspectives-historiques-racisme.pdf> (Consulté le 10 novembre 2014).

¹⁹ Ce dispositif juridique se constitue notamment avec la création des Nations unies (1945), l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la mise en place du Haut-commissariat pour les réfugiés (1950), ainsi que la ratification de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951). Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et état au Québec 1627-1981*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, p. 170

²⁰ Valerie Knowles, *Les artisans de notre patrimoine*, op. cit.

²¹ Dominique Clement, *Canada's Right revolution. Social movements and social change, 1937-82*, Vancouver, UBC Press, 2008, 281 p.

administrations de Mackenzie King (1935-1948)²² et de Louis St-Laurent (1948-1957) les obstacles discriminatoires à l'immigration sont réduits²³, mais il faut attendre 1962 pour que les échelles de préférences raciales en vigueur jusque-là soient abolies par la ministre de l'Immigration, Ellen Fairclough²⁴. Lorsqu'en 1967 le système de sélection par pointage est implanté, le gouvernement de Lester B. Pearson (1963-1968) cherche à placer les considérations économiques au-dessus des critères raciaux et ethniques²⁵. Ce nouveau système a pour effet de diversifier les pays d'origine des nouveaux arrivants : « En 1966, 87 p. 100 des immigrants du Canada étaient d'origine européenne, alors que seulement quatre ans plus tard, 50 p. 100 provenaient de régions tout à fait différentes du monde : les Antilles [sic], la Guyane, Haïti, Hong Kong, l'Inde, les Philippines, et l'Indochine²⁶. »

L'éveil du Québec

Vers la fin des années 1940, un mouvement issu de la société civile québécoise²⁷ tente de persuader les autorités politiques et la population de l'urgence de s'intéresser aux questions d'immigration. Ainsi, en réaction à la forte anglicisation des immigrants qu'ils dénoncent, le comité catholique de l'instruction publique, la Commission des écoles

²² Dans les faits, William Lyon Mackenzie King agit à titre de premier ministre du Canada durant trois mandats, soit de 1921 à 1926, de 1926 à 1930 et de 1935 à 1948.

²³ Entre autres en abrogeant la Loi sur l'immigration chinoise (1947), instauré en 1885. Cette loi imposait une taxe d'entrée au Canada (le montant varie selon les années, mais à titre indicatif, elle était de 50 \$ en 1885 et atteint 500 \$ en 1903), pour les immigrants chinois. Seuls les commerçants et étudiants en étaient exemptés. En 1923, la loi change et ferme carrément la porte aux Chinois. Lors de la Seconde Guerre mondiale, la Chine lutte aux côtés des Alliés et plusieurs Canadiens chinois contribuent à l'effort de guerre ce qui favorise un changement d'attitude considérable à leur égard. Patricia Roy et Jin-Yan Tan, *Les Chinois au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, coll. «Les groupes ethniques du Canada», vol. 9, 1985, 27 p. ; Stephanie D. Bangarth, « "We are not asking you to open wide the gates for Chinese immigration" : The Committee for the Repeal of the Chinese Immigration Act and Early Human Rights Activism in Canada », *Canadian Historical Review*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 395-422.

²⁴ Ellen Fairclough fait partie du cabinet de John Diefenbaker (1957-1963). Valerie Knowles, *Strangers at Our Gates. Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997*, Toronto, Dundurn Press Toronto Oxford, 1997, p. 151.

²⁵ Bruno Ramirez et Sylvie Taschereau, « Les minorités : le multiculturalisme appliqué », *L'ère des libéraux : le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 383-404.

²⁶ Valerie Knowles, *Les artisans de notre patrimoine*, op. cit.

²⁷ L'Accueil franco-canadien, la Société catholique d'aide aux immigrants, l'Association des immigrés français, Caritas-Canada, la Société d'assistance aux immigrants et la Société de Bien-être des immigrants. Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, op. cit., p. 178.

catholiques de Montréal et même l'Archevêque de Montréal décident de dispenser des cours de francisation aux adultes immigrants et à leurs enfants²⁸.

Dans les pages du *Devoir* et celles de *L'Action nationale* des figures d'une *intelligentsia* libérale et néo-nationaliste²⁹, telles que Fernand Dansereau, Gérard Filion, Pierre Laporte, André Laurendeau, Camille l'Heureux et Jean-Marc Léger parlent de la nécessité de changer l'attitude hostile des Québécois à l'égard des immigrants et appellent à plus grande ouverture³⁰. La crainte qu'il y ait une minorisation du fait français en Amérique du Nord justifie cet appel. Pour Martial Picard qui écrit en 1959 une série d'articles sur l'immigration dans la revue nationaliste de la Société Saint-Jean-Baptiste *Alerte*³¹, la pérennité de l'environnement linguistique et culturel propre aux Canadiens français passe par l'intégration et l'inclusion des immigrants : il en va de la survie de la nation³².

Cet appel à un éveil social et politique pour l'accueil et l'intégration des immigrants se trouve aussi dans plusieurs rapports de commissions gouvernementales. En 1956, le Rapport Tremblay suggère ainsi « une intervention provinciale en matière de sélection et d'accueil³³ », mais le premier ministre de l'époque, Maurice Duplessis (1936-1939 et 1944-1959) l'ignore³⁴. Les conclusions du Rapport Parent³⁵, déposé en 1966,

²⁸ Émile Bessette, Gilles Bibeau et Lise Billy, « L'accueil des non-francophones à l'école québécoise », *Québec français*, n° 34, 1979, p. 68, repris dans René Gauthier, *Rapport du Comité interministériel sur l'enseignement des langues aux Néo-Canadiens*, Gouvernement du Québec, 27 janvier 1967, p. 29.

²⁹ Ce néo-nationalisme est notamment caractérisé par un transfert identitaire (le Canadien français devient Québécois) et par une modernisation des valeurs nationales. Maurice Séguin et al., *Les Normes de Maurice Séguin. Le théoricien du néo-nationalisme*, Montréal, Guérin, coll. Bibliothèque d'histoire, Œuvres complètes de Maurice Séguin, 1999, 273 p.

³⁰ Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, op. cit., p. 179.

³¹ À l'occasion du IV^e Congrès International Catholique des Migrations, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec réunit en plaquette les articles de Martial Picard. Le président de la fédération, Albert Leblanc, explique alors que ces articles ont suscité de nombreux commentaires sur le problème des immigrants au Canada français du fait que l'auteur frappe juste et exprime l'opinion générale de ses compatriotes. Martial Picard, *Le Canada français face à l'immigration*, Saint-Hyacinthe, 18 août 1960, Les Éditions Alerte, p. 2.

³² *Ibid.*, p. 6.

³³ Ce rapport est issu de la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953-1956). Martin Pâquet, « Un repli calculé. Maurice Duplessis et l'immigration », *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 254.

³⁴ Duplessis sera toutefois le premier à légiférer en matière d'immigration depuis 1899, avec la Loi 38 sur les réfugiés hongrois (1957) sous les pressions de l'Église. *Ibid.*, p. 260.

³⁵ Présidé par M^{gr} Alphonse-Marie Parent, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province du Québec est mise sur pied par le gouvernement de Jean Lesage en 1961.

invite les Canadiens français à rompre avec « une habitude traditionnelle de repliement sur soi, de méfiance à l'égard de nouveaux venus » et estime nécessaire d'« accepter de bon gré et avec empressement l'apport que représentent ces nouveaux citoyens pour le Québec³⁶ ». Une série de recommandations sont alors émises afin de favoriser l'intégration des « Néo-Canadiens » dans les écoles de langue française. Un an plus tard, le Comité interministériel sur l'enseignement des langues aux Néo-Canadiens remet son rapport (Rapport Gauthier) dans lequel on reproche au gouvernement provincial son inaction en matière d'intégration linguistique. À Montréal, près de 85 à 90 % des immigrants optent pour l'anglais, explique-t-on, du fait qu'ils sont abandonnés « aux pressions économico-sociales³⁷ » et au système scolaire confessionnel qui favorise leur anglicisation. Divisé en deux réseaux, ce système est composé d'un côté par un réseau protestant de langue anglaise et de l'autre, par un réseau catholique partagé entre le secteur francophone et le secteur anglophone. Or, « l'écrasante majorité des immigrants non catholiques opte pour l'école anglo-protestante en raison d'une multiplicité de facteurs sociaux, économiques et culturels », ce qui « a pour effet d'accélérer l'anglicisation des minorités ethniques et de retarder considérablement leur intégration à la communauté francophone³⁸. » Tous ces discours confirment qu'une partie de l'élite francophone se montre préoccupée par les questions d'immigration. Cet intérêt se reflète dans les institutions publiques et peu à peu devient un enjeu public.

La synthèse des sondages d'opinion publique sur l'immigration effectuée par Sylvie Girard et Jean-François Manègre (1988)³⁹, nous offre une vue d'ensemble de l'évolution des attitudes des Québécois au cours de la même période, soit entre les années 1950 et 1970. L'idée que le Canada ait besoin d'immigrants était partagée par 20 % des Québécois en 1952 et 33 % en 1973, contre 32,6 % et 36 % chez les citoyens

³⁶ Alphonse-Marie Parent, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province du Québec*, [En ligne], Gouvernement du Québec, vol. 3, paragraphe 194, http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_3/rapport_parent_vol_3.pdf (Consulté le 7 janvier 2015).

³⁷ René Gauthier, *Rapport du Comité interministériel sur l'enseignement des langues...*, op. cit., p. 9.

³⁸ Miguel Simão Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4, printemps 2007, p. 456-457.

³⁹ Sylvie Girard et Jean-François Manègre, *L'immigration et l'opinion publique. Présentation des résultats des sondages d'opinion sur l'immigration au Québec et au Canada 1952 à 1988*, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Gouvernement du Québec, Montréal, septembre 1988, 41 p.

vivant à l'extérieur du Québec. Ces résultats montrent d'une part que, malgré un décalage, les Canadiens hors Québec affichent aussi une certaine réticence par rapport à l'immigration et d'autre part, que l'attitude des Québécois y devient (lentement) plus favorable. Par ailleurs, il ressort de cette étude que moins les répondants sont informés sur l'immigration, plus ils s'y montrent réfractaires. À cet égard, l'implantation de nouvelles institutions telles que le ministère de l'Immigration et les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), permet au gouvernement d'offrir une éducation civique et de l'information pour sensibiliser la population québécoise. Il convient ici de rappeler les objectifs de ces institutions et le contexte dans lequel elles sont créées.

En 1965, le gouvernement québécois décide de mettre sur pied le Service d'immigration du Québec dont le mandat consiste à déterminer les besoins du Québec en matière d'immigration. Trois ans plus tard, les élus de l'Assemblée nationale votent pour le remplacer par le ministère de l'Immigration⁴⁰. Le député unioniste de Trois-Rivières, Yves Gabias, justifie la création d'un ministère en ces termes :

les statistiques nous démontrent qu'à la suite de la baisse de la natalité au Québec et à la suite de l'augmentation du nombre des immigrants de langue anglaise, le pourcentage des francophones baisse considérablement à l'intérieur de la province de Québec et à travers le Canada, diminuant d'autant l'importance de notre groupe et ses chances d'obtenir un statut de véritable égalité à travers le Canada [...]⁴¹.

Après 1968, le gouvernement québécois entre dans une série de négociations bilatérales avec Ottawa pour doter son nouveau ministère de pouvoirs législatifs et s'assurer un plus grand contrôle politique sur le choix des immigrants qui s'établissent sur son territoire, notamment dans le but de prioriser les candidats parlant le français. Quatre ententes sont signées en l'espace de 20 ans : l'entente Lang-Cloutier (1971) permet à Québec de dépêcher des représentants dans les ambassades canadiennes qui pouvaient suggérer leur préférence quant à la sélection des candidatures à destination du Québec ; l'entente Andras-Bienvenue (1975) donne à ces représentants le droit de mener des entrevues auprès de candidats à l'immigration et de faire des recommandations aux agents

⁴⁰ Martin Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, Ottawa, Société historique du Canada, coll. Groupes ethniques du Canada, n° 23, 1997, 29 p.

⁴¹ Réal Bélanger, Richard Jones et Marc Vallières, *Les grands débats parlementaires 1792-1992*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 404.

fédéraux durant le processus de sélection ; par l'entente Cullen-Couture (1978), Québec définit désormais ses propres critères pour la sélection d'immigrants à l'étranger. Enfin l'Accord Gagnon-Tremblay – McDougall (1991) lui confère le pouvoir de fixer le nombre d'immigrants admis annuellement, de sélectionner les candidats « indépendants », en plus d'assumer les responsabilités de l'accueil et de l'intégration⁴². Parmi les ministres⁴³ qui se succèdent à ces fonctions, mentionnons Jacques Couture (1976-1980)⁴⁴, Gérald Godin (1980-1984)⁴⁵ et Monique Gagnon-Tremblay (1989-1994)⁴⁶.

Dans ses premières années d'existence, le ministère de l'Immigration ne possède qu'un petit portefeuille et l'essentiel de son déploiement se résume au réseau des COFI. Crées en 1969⁴⁷, ce réseau est initialement constitué de 10 centres, dont six situés à Montréal et quatre en régions et offre des cours de français et d'anglais. Dans les années suivantes, la question linguistique se trouve au cœur d'un important débat sur l'affirmation identitaire duquel émerge une volonté politique de favoriser la francisation des immigrants. Les COFI cessent donc d'enseigner l'anglais en 1976, soit l'année avant l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101) qui fixe des balises linguistiques dans l'espace public et consacre le français comme seule langue officielle du Québec. Cette loi a aussi pour effet de contraindre les immigrants à envoyer leurs enfants dans les écoles francophones uniquement, afin de contrecarrer leur anglicisation quasi

⁴² Citoyenneté et Immigration Canada, *L'ABC de l'accord Canada-Québec*, [En ligne], <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/quebec/abc-quebec-acc.asp> (Consulté le 21 mars 2014).

⁴³ Pour connaître l'ensemble des ministres québécois ayant occupé le ministère de l'Immigration, consulter l'annexe 1.

⁴⁴ Prêtre jésuite et ministre du cabinet de René Lévesque, Jacques Couture négocie l'entente Cullen-Couture en 1978 par laquelle Québec obtient des pouvoirs en matière de sélection des immigrants et encourage la venue des réfugiés indochinois et les mesures de réunification familiale. Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, *op. cit.*, p. 232-234.

⁴⁵ Député de Mercier pour le Parti Québécois, il rédige le premier plan d'action du gouvernement québécois à l'égard des communautés culturelles *Autant de façon d'être Québécois* (1981) qui vise à associer les gens issus des communautés culturelles à l'élaboration de la politique d'immigration du Québec.

⁴⁶ Membre du gouvernement libéral de Robert Bourassa, elle conclut l'Accord Canada-Québec avec son homologue fédérale Barbara McDougall (1991), publie l'énoncé de politique *Au Québec, pour bâtir ensemble* (1990) ainsi que la première politique de régionalisation de l'immigration (1992).

⁴⁷ Il relève des commissions scolaires jusqu'en 1975 où il passe sous la responsabilité du ministère de l'Immigration. Le ministre de l'Immigration André Boisclair fermera le réseau des COFI en 2000 afin, dit-il, que les immigrants puissent mieux s'intégrer dans les cégeps, les universités et la société. « Le Québec se dote d'un ministère de l'Immigration », *Radio-Canada*, [En ligne], http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial_territorial/clips/12445/ (Consulté le 31 mai 2014).

systématique. Bien que la mesure soit drastique et qu'elle ait suscité de vives réactions⁴⁸, elle marque une reconnaissance claire du rôle important que les immigrants jouent dans la composition de la société québécoise et de la volonté de cette dernière de favoriser leur intégration à la majorité francophone.

Au contact de réfugiés

Les différentes vagues de réfugiés qui entrent au Canada au cours des années 1970⁴⁹, sensibilisent également la population québécoise aux questions d'immigration. Deux événements en particulier montrent des signes d'ouverture et d'intérêt. Le premier est la crise de déportation des Haïtiens. En novembre 1972, le gouvernement fédéral révoque le droit des détenteurs de visa de touriste de demander la résidence permanente en territoire canadien et conséquemment, près de 1 500 Haïtiens fuyant le régime de Jean-Claude Duvalier (1971-1986), sont menacés d'être déportés. Débats et manifestations sont organisés par la communauté haïtienne de Montréal et l'un de ses principaux leaders, le père Paul Dejean, en 1973 et 1974. Cette mobilisation parvient à attirer l'attention des médias et le mouvement obtient un large appui de la société civile (centrales syndicales, groupes catholiques et organisations des droits de la personne). Le gouvernement fédéral finit par reculer⁵⁰. Selon Sean Mills, cet évènement a beaucoup contribué « in catalyzing large-scale debates about immigration, race, language, and global inequalities⁵¹. »

Le second événement marquant est l'arrivée des *boat people* indochinois entre 1978 et 1981. Menacés par la répression politique du régime de Saigon au Viêt Nam (1975), ainsi que par les Khmers rouges au Cambodge (1975-1979), des centaines de milliers d'Indochinois fuient par bateaux leur pays et s'échouent sur les plages

⁴⁸ Une réaction virulente de la communauté italienne installée dans le Nord de l'île de Montréal est à l'origine de ce qui seront appelés les événements de Saint-Léonard. Rose Damaris, Annick Germain et Myriam Richard, « Les banlieues de l'immigration... », *op. cit.*, p. 1135.

⁴⁹ Approximativement 11 000 Tchécoslovaques (1968), 230 Tibétains (1971-1972), 5 700 Asiatiques-Ougandais (1972-1973), 30 à 40 000 déserteurs américains (1971-1975), 7 000 Chiliens (1973) et 77 000 Indochinois (1975-1981). Valerie Knowles, *Strangers at Our Gates...*, *op. cit.*, p. 171-175.

⁵⁰ Plusieurs subiront toutefois la déportation avant que le fédéral ne décide de faire des concessions.

⁵¹ Sean Mills, « Quebec, Haiti, and Echoes of Empire : The Deportation Crisis of 1974 », *Canadian Historical Review*, septembre 2013, vol. 94, n° 3, p. 435. Voir aussi Érick Duchesne et Martin Pâquet, « Étude de la complexité d'un événement : les responsables politiques québécois et les immigrants illégaux haïtiens, 1972-1974 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n° 2, 1996, p. 173-200.

thaïlandaises, malaisiennes et philippines⁵². Les médias internationaux se relaient les images troublantes d'embarcations de fortunes surpeuplées et plusieurs secteurs de la société québécoise se mobilisent pour parrainer près de 13 000 réfugiés. Selon certains fonctionnaires du ministère de l'Immigration, le « succès est dû en grande partie à l'attitude du grand public face à ce phénomène⁵³. » Bien qu'une partie de la population ait exprimé des réserves dans les médias par rapport à l'arrivée de ces réfugiés, le nombre de personnes parrainé montre une réaction de la société québécoise empreinte de solidarité internationale.

L'accueil des réfugiés de l'Asie du Sud-Est est mentionné dans les publications gouvernementales comme la première expérience de régionalisation de l'immigration. En effet, les efforts du ministre Couture pour sensibiliser les Québécois vivant à l'extérieur de Montréal au sort des réfugiés doivent être mis en relation avec un autre débat important de cette période. En même temps que la société québécoise s'ouvre à l'immigration, d'importantes réflexions se produisent sur le déclin démographique et socio-économique des régions.

1.1.3 Le développement régional : les enjeux

L'énoncé de politique présenté par le gouvernement du Québec en 1990 annonce son intention d'élaborer une politique de régionalisation qui s'inscrit « dans le cadre d'une politique de développement régional⁵⁴ ». La question du développement régional fait depuis plusieurs années l'objet d'un débat, mobilisant sociologues, géographes, politologues et agents de développement local⁵⁵. Un bref survol de ce débat nous permet de mieux saisir comment l'immigration s'y est invitée.

La notion de région, au Québec, est imprécise et indéterminé du fait qu'elle a une grande polyvalence, selon les observations de Clermont Dugas. Le territoire québécois a fait l'objet de nombreux découpages régionaux répondant chaque fois à des besoins de

⁵² Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, op. cit., p. 232.

⁵³ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Bilan de l'opération des réfugiés du sud-est asiatique*, PGI-QUÉBEC, Gouvernement du Québec, mars 1982, p. 8.

⁵⁴ *Id.*, *Au Québec, pour bâtir ensemble...*, op. cit., p. 74.

⁵⁵ Marc-Urbain Proulx (dir.), *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionale, 1995, 422 p.

réorganisation socio-économique de l'espace⁵⁶. Au moment de la Révolution tranquille, le gouvernement québécois éprouve le besoin de rationaliser ces découpages. La démarche vise à améliorer l'accès aux services publics et ainsi, favoriser la localisation industrielle et le développement économique sur l'ensemble du territoire. Québec procède alors à la création de dix régions dites administratives composées de métropoles régionales agissant comme pôle d'attraction⁵⁷.

TABLEAU 2
Répartition des régions administratives selon les trois blocs régionaux⁵⁸

Régions métropolitaines	Montréal (région métropolitaine) Québec (région métropolitaine) Outaouais (Communauté régionale)
Régions centrales	Québec Chaudière-Appalaches Mauricie – Bois-Franc Estrie Montérégie Laurentides Lanaudière
Régions périphériques	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine Bas-Saint-Laurent Saguenay – Lac-Saint-Jean Outaouais Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Nord-du-Québec

En 1988, le découpage est remodelée en 17 régions regroupées en trois « blocs régionaux » (tableau 2) : les « régions métropolitaines » fortement urbanisées, conçues comme des foyers de création et de diffusion culturelle et sociale de même que des

⁵⁶ Clermont Dugas, « Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n° 80, 1986, p. 191.

⁵⁷ Danielle Lafontaine, « Métropolisation et régionalisation : les enjeux cruciaux d'une révision annoncée du cadre politico-territorial québécois », [En ligne], *Revue Interventions économiques*, n° 28, 2002, <http://interventionseconomiques.revues.org/1104> (Consulté le 1er octobre 2013), p. 4.

⁵⁸ Office de planification et de développement du Québec, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale : plan d'action en matière de développement régional*, Québec, Gouvernement du Québec, 1988, p. 9.

portes ouvertes sur l'extérieur ; les « régions centrales », dont le rôle premier est la production manufacturière – elles en fournissent près du quart ; enfin les « régions périphériques », où la principale activité est l'extraction et la première transformation des ressources⁵⁹. La définition des attentes associées à chaque ensemble de régions annonce à l'évidence un problème de disparité quant aux possibilités de développement, problème dénoncé par plusieurs.

Pour Clermont Dugas, cette classification a pour effet de contribuer au sous-développement de certaines régions aux prises avec des taux de chômage élevés et des revenus nettement plus bas que la moyenne provinciale, un manque d'infrastructures et un exode prononcé de la population⁶⁰. Le développement régional nécessiterait surtout, selon Dugas, une volonté politique pour corriger la répartition inégale des ressources⁶¹, de même que la diversification de l'économie des régions trop dépendantes d'une seule industrie⁶².

À ces problèmes spécifiques aux régions s'ajoutent des difficultés plus largement partagées, tel que le déclin démographique provoqué d'une part par une baisse considérable du taux de natalité et d'autre part, par le solde migratoire négatif du Québec. Ainsi, tandis que le taux de remplacement des générations est établi à 2,1 enfants par femme en âge de procréer, à partir de 1966, il baisse à 1,95 et se maintient sous le seuil de remplacement. En 1972 il tombe à 1,43, un taux record à cette époque,

⁵⁹ Ce découpage est présenté dans le plan d'action *Québec à l'heure de l'entreprise régionale*. Danielle Lafontaine, « Métropolisation et régionalisation...», *op. cit.*, p. 5.

⁶⁰ Clermont Dugas, « Le sous-développement régional », *Traité des problèmes sociaux*, [En ligne], [http://classiques.uqac.ca/desintegration/dugas_clermont/sous-devel_Régional/sous-devel_ Régional.html](http://classiques.uqac.ca/desintegration/dugas_clermont/sous-devel Regional/sous-devel_ regional.html) (Consulté le 25 juin 2014).

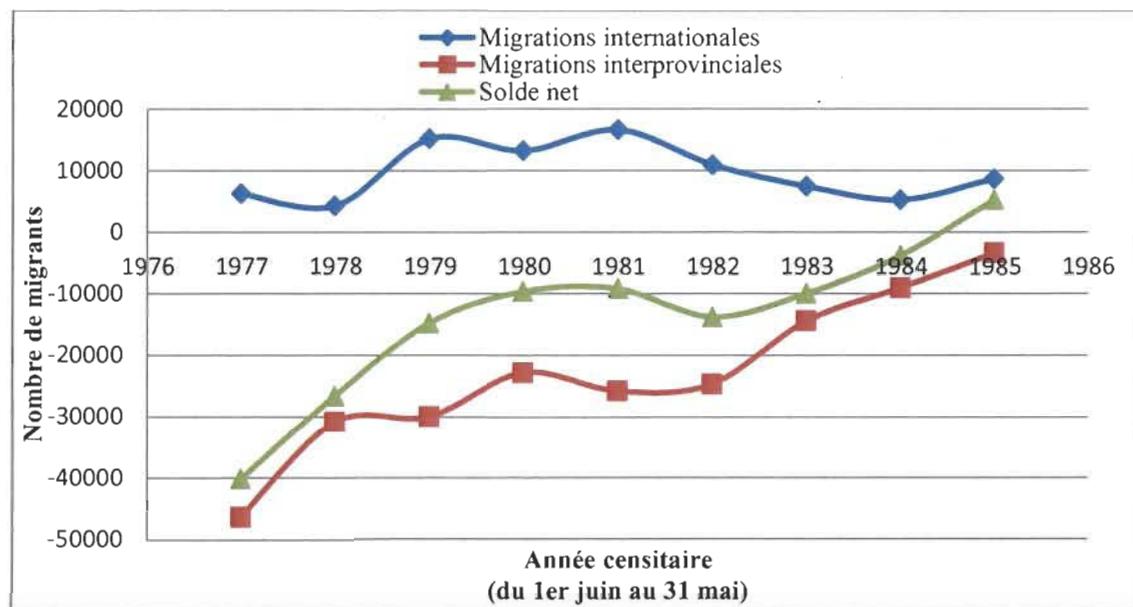
⁶¹ *Ibid.* ; Danielle Lafontaine, « Métropolisation et régionalisation...», *op. cit.*, p. 4.

⁶² Paul-André Linteau et al. *Histoire du Québec contemporain...*, *op. cit.*, t. 2, p. 553.

plusieurs fois dépassé par la suite⁶³. Le poids démographique de la société québécoise dans la fédération canadienne est donc en régression⁶⁴.

Quant aux mouvements migratoires, au cours de la période qui nous intéresse, le Québec – comme c'est aussi le cas d'autres provinces canadiennes – est plus souvent, un lieu que l'on quitte qu'un endroit où l'on reste.

GRAPHIQUE 1
Solde net des migrations internationales et interprovinciales au Québec (1977-1985)



D'après l'étude du Comité sur le développement⁶⁵ du Conseil des Affaires sociales, la conjoncture économique et les perspectives d'emplois sont les principaux facteurs d'attraction ou de répulsion des migrants⁶⁶. Selon les données de Statistique Canada, si l'on tient compte à la fois des migrations internationales et interprovinciales, le solde

⁶³ Institut de la statistique du Québec, *Naissance et taux de natalité, Québec, 1900-2013*, [En ligne], <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/naissance-fecondite/401.htm> (Consulté le 24 juin 2014). À titre complémentaire, voir Jacques Henripin et al., *Les Enfants qu'on n'a plus au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Démographie canadienne, 1981, 410 p. ; *Id., Naître ou ne pas être*, Montréal, Institut québécois de la recherche sur la culture, coll. Diagnostic, 1989, 140 p.

⁶⁴ Conseil des Affaires sociales, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, Gouvernement du Québec, 1989, p. 3.

⁶⁵ Composé de Rémy Trudel (président), Madeleine Moranville, R.-Guy Dion, Robert Maguire, Georges Robitaille, Karen Messing, Jacques Jobin, Madeleine Blanchet et Yvon Leclerc, le Comité de développement a également travaillé avec Charles Côté, Yvan D'Amour, Louise Barnard, Bernard Béliveau, Gélène Valentini et Colette Lanthier.

⁶⁶ Conseil des Affaires sociales, *Deux Québec dans un...*, op. cit., p. 12.

migratoire net moyen pour les périodes 1971-1976, 1976-1981 et 1981-1986, est respectivement de - 6 445, - 20 022 et - 6 298. L'exil est donc considérable et plus prononcé en période d'instabilité économique comme lors de la crise économique de 1981-1982. Les résultats des soldes migratoires nets présentés au graphique 1, montrent comment les migrations contribuent au déclin démographique de la société québécoise.

L'impact du déclin démographique n'est pas le même d'une région à l'autre. Selon le Conseil des Affaires sociales et le Rapport Picotte publié en 1992, les mouvements migratoires internes occasionnent le « dépeuplement de nombreuses communautés rurales et des centres-villes⁶⁷ », d'abord, au profit des banlieues métropolitaines. En 1991, le sociologue Charles Côté observe que le développement démographique régional ne profite qu'aux régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de l'Outaouais et de Québec. Ainsi, le reste du Québec subit « l'exode démographique de ses jeunes, non compensé par une immigration suffisante provenant de l'extérieur : une perte de 10,5 % en 15 ans⁶⁸. » Sans élaborer davantage sa pensée, Côté suggère que l'immigration pourrait compenser en partie le déclin démographique dans certaines régions, une des idées centrales derrière la démarche de la politique de régionalisation de l'immigration.

1.2. Présentation de la méthodologie

1.2.1 Approche théorique et méthode

Pourquoi et comment la régionalisation de l'immigration s'impose-t-elle dans le débat public entre le gouvernement du Québec et la société civile ? Pour répondre à cette question, nous adoptons une approche théorique relevant de la sociologie politique par laquelle nous analysons les phénomènes politiques comme des faits sociaux en accordant une attention particulière à l'interaction des acteurs publics et privés⁶⁹. Notre démarche vise donc à effectuer une analyse de politique publique, soit la politique de régionalisation de l'immigration présentée en 1992 dans le document intitulé : *Une*

⁶⁷ *Ibid.*, p. v ; Yvon Picotte, *Développer les régions du Québec*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, p. 22.

⁶⁸ Charles Côté, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi, Les Éditions JCL INC., 1991, p. 36.

⁶⁹ Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 21.

*richesse à partager : Orientation pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*⁷⁰. Qu'entendons-nous exactement par politique publique ? L'expression « politique publique » réfère à deux notions fondamentales, d'après Hassenteufel, soit à l'État et à un programme d'action. Pour le politologue américain Thomas Dye, « la politique publique est tout ce que les gouvernements décident de faire ou de ne pas faire⁷¹ » et l'analyse de politique publique correspond ainsi à l'étude de l'action de l'État dans la société publique⁷². Deux angles d'approche prévalent dans cette démarche : analyser une politique publique dans le but de comprendre son processus de production (*knowledge of*) ou l'analyser de manière normative en portant un jugement de valeur sur le processus (*knowledge for*)⁷³. Le premier angle est celui que nous adoptons, ce qui signifie que nous n'avons pas pour ambition d'évaluer la pertinence de la politique de régionalisation de l'immigration, mais plutôt de comprendre pourquoi elle l'est devenue aux yeux de ses promoteurs.

Analyse de politique publique : le modèle séquentiel

Notre recherche s'appuie sur le modèle d'analyse de politique publique dit séquentiel. Développé d'abord par Harold D. Lasswell (1956), puis reformulé par le politologue américain Charles Jones (1970)⁷⁴, ce modèle permet d'étudier une politique dans son contexte spécifique tout en accordant une place prépondérante au rôle des acteurs non-étatiques. La grille séquentielle de Jones divise le processus d'élaboration d'une politique publique en six étapes : 1) la formulation d'un problème public, 2) sa mise à l'ordre du jour politique, 3) la prise de décision, 4) l'élaboration de mesures et programmes, 5) leur mise en œuvre et 6) leur évaluation⁷⁵. Utile pour sa capacité à exposer le processus d'émergence d'une politique publique de manière méthodique et

⁷⁰ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Une richesse à partager. Orientation pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 35 p.

⁷¹ Thomas Dye, *Understanding Public Policy*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1998 (1^{ère} éd. 1972), p. 1.

⁷² Stéphane Paquin, « La mondialisation et les politiques publiques », *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 8.

⁷³ Nathalie Burlone, « La décision et le processus décisionnel », *L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québécoise*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 98.

⁷⁴ Charles Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, op. cit., 276 p.

⁷⁵ Ibid., p. 36.

systématique, le modèle séquentiel simplifie la réalité afin d'en faciliter la compréhension⁷⁶ et rendre intelligible l'analyse de ce processus. À nos yeux, il a également l'avantage de mieux rendre compte du rôle qu'y jouent les intervenants non-étatiques. Cela dit, il reste imparfait comme tous les modèles. Ainsi, les éléments contextuels qui expliquent les raisons pour lesquelles un tel processus est enclenché à un moment spécifique, ne sont pas intégrés dans le modèle séquentiel, contrairement à ce que propose celui de John W. Kingdon⁷⁷ sur les « fenêtres d'opportunités ». Une autre limite du modèle séquentiel tient à son caractère linéaire. Dans les faits, une politique ne se réalise jamais suivant des étapes aussi nettement définie et certaines phases sont très difficiles à baliser par un début et une fin. Considérant les limites de temps et de ressources dont nous disposons, nous avons choisi d'étudier seulement les trois premiers cycles de ce processus, c'est-à-dire les phases de formulation d'un problème public, sa mise à l'ordre du jour et la décision prise par le gouvernement d'intervenir. Une des limites qui résulte de ce choix est que nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'adéquation entre ce qui est dit par le gouvernement et ce qui est fait.

Partant de l'étape de la formulation du problème public, nous avons identifié le phénomène de la concentration de l'immigration à Montréal comme étant l'enjeu central auquel la politique de régionalisation serait la solution. Pour le sociologue français Pierre Bourdieu, « chaque société, à chaque moment, élabore un corps de *problèmes sociaux* tenus pour légitimes⁷⁸ ». Pour bien saisir l'objet étudié, il importe de « faire l'histoire sociale de l'*émergence* de ces problèmes, de leur constitution progressive, c'est-à-dire du travail collectif [...] qui a été nécessaire pour faire connaître et reconnaître ces problèmes comme *problèmes légitimes*⁷⁹ ». À partir de cette prémissse, nous rejetons l'idée que la concentration métropolitaine de l'immigration est un *problème* qui va de soi ; il est plutôt « *socialement produit*, dans et par un *travail collectif de construction de la réalité sociale*⁸⁰ ». Cette idée de travail collectif se trouve également dans les propos de Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard : « Un débat devient un "enjeu politique"

⁷⁶ Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, op. cit., p. 37.

⁷⁷ John W. Kingdon, *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Boston, Little Brown, 1984, 240 p.

⁷⁸ Pierre Bourdieu et Loïc J. D. Wacquant, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Politique Libre examen, 1992, p. 209.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 210.

⁸⁰ *Ibid.*

lorsque des acteurs parviennent à susciter un débat public autour de lui et à le faire inscrire à l'agenda politique⁸¹. » Ces acteurs peuvent être non étatiques ou intermédiaires, c'est-à-dire qu'ils se situent entre les sphères publique et privée⁸².

En matière d'immigration, le gouvernement québécois a recours régulièrement à des acteurs de milieux divers par le biais de consultations auxquelles ces derniers sont invités à se prononcer sur les orientations politiques du ministère de l'Immigration. Les acteurs de la société civile disposent d'une arène institutionnelle dans laquelle ils peuvent signaler aux autorités publiques des enjeux qu'ils estiment importants. Le gouvernement décide ensuite les idées qu'il garde et celles qu'il rejette.

Les consultations publiques québécoises sur l'immigration

Le débat public issu de l'interaction entre le gouvernement du Québec et les acteurs de la société civile sur l'enjeu de la régionalisation de l'immigration constitue donc le cœur de notre étude. Le lieu de débat est ainsi délimité par les consultations publiques portant sur la planification des politiques du ministère de l'Immigration. Dans un entretien que nous avons réalisé avec la ministre de l'Immigration Kathleen Weil, cette dernière disait à propos de ces consultations qu'elles sont un exercice très démocratique et fort intéressant, parce qu'elles permettent de valider les orientations et objectifs politiques du ministère⁸³. La première consultation organisée par le ministère de l'Immigration remonte à 1985. Ses « partenaires sociaux » ont été sollicités pour donner leur avis sur le nombre d'immigrants souhaitable à accueillir en fonction la capacité d'accueil de la société québécoise. À partir de 1987, les consultations ont lieu en moyenne aux trois ans. Organismes et individus sont invités à faire parvenir leur mémoire à la commission parlementaire *ad hoc*⁸⁴ et peuvent demander une audience

⁸¹ Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2007, p. 238.

⁸² Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, op. cit., p. 197.

⁸³ Kathleen Weil occupe les fonctions de ministre de l'Immigration une première fois de 2010 à 2012 au sein du gouvernement libéral de Jean Charest et reprend ce poste en 2014 sous l'administration de Philippe Couillard. *Entretien réalisé avec Mme Kathleen Weil*, titre au moment de l'entretien : députée de Notre-Dame-de-Grâce pour le Parti libéral du Québec et ancienne ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles de 2011 à septembre 2012, réalisé le 13 septembre 2013.

⁸⁴ Il existe une dizaine de commissions parlementaires chargées, au nom de l'Assemblée nationale du Québec, de l'examen des questions relevant de leur compétence. Généralement, elles sont composées de sept membres du gouvernement, cinq de l'opposition officielle et un de la deuxième opposition. Québec,

pour le présenter en personne. Les consultations sont ouvertes à tous, sauf lorsqu'il s'agit de consultations *particulières* où la participation est sur invitation seulement. Les premières consultations tenues sur l'immigration (1985 et 1987) étaient particulières : le gouvernement invitait les groupes ayant démontré un intérêt pour cette question à prendre part à l'exercice.

Dans le cadre de notre recherche, nous analysons les consultations de 1987, 1991, 1997 et 2000. Bien sûr, le temps dont nous disposons nous force à limiter notre étude à quatre consultations. Ce choix s'explique aussi par le fait que la première décennie du XXI^e siècle est marquée par deux événements qui engendrent de nouvelles dynamiques : l'obsession sécuritaire créée par les attaques du 11 septembre 2001 et la crise des accommodements raisonnables⁸⁵ de 2007-2008. La période retenue nous permet tout de même d'observer le débat sur 13 ans. Le choix de débuter en 1987 s'explique par le fait que l'Avis du CCCI de 1989 et le document présenté en 1992, affirment que cette consultation est la première où des intervenants ont demandé une intervention politique sur l'enjeu de la concentration métropolitaine de l'immigration. Précisons que nous n'étudions que les consultations organisées dans le cadre de commissions parlementaires et portant spécifiquement sur l'immigration. Faute de temps, les consultations organisées par le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, de même que celles portant sur le milieu rural, le développement régional et l'éducation, ont dû être écartées malgré leur pertinence. En concentrant notre attention sur les quatre consultations, nous sommes aussi consciente de ne pas suivre les jeux de coulisses, les joutes parlementaires entre les membres du gouvernement et ceux de l'opposition et toutes les autres initiatives parallèles qui peuvent clairement influencer le processus décisionnel. Cela dit, nous estimons que les consultations publiques représentent un lieu tout à fait opportun sur le plan sociologique et politique en raison de la tribune qu'elles offrent sur les interactions entre des intervenants aux horizons divers

Travaux des commissions parlementaires, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/index.html> (Consulté le 29 avril 2013).

⁸⁵ En 2007, le gouvernement québécois crée la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, présidées par Gérard Bouchard et Charles Taylor. Elle est une réponse aux débats suscités au cours des années qui précèdent par les accommodements demandés par des groupes culturels et religieux. Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, [En ligne], Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, 2008, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs66285> (Consulté le 2 février 2013).

et des membres élus de l'Assemblée nationale. De plus, à travers les mémoires des participants, nous pouvons suivre l'émergence de problèmes sociopolitiques identifiés par des intervenants non-étatiques et analyser la réaction des autorités publiques.

Nous avons aussi jugé pertinent de faire un dépouillement de quelques journaux afin de vérifier les échos du débat sur la concentration métropolitaine de l'immigration dans la presse écrite. Notre objectif est de vérifier l'apparition ou non de certains mots clés afin d'évaluer leur portée discursive dans les discours médiatiques. Pour ce faire, nous avons effectué une recherche par mots-clés dans *La Presse*⁸⁶ et *Le Devoir*⁸⁷ de 1985 à 2000, en utilisant les mots *régionalisation*, *démétropolisation* et *déghettoïsation*⁸⁸, jumelés chaque fois au mot « immigration ». Au total, nous avons trouvé 103 articles.

1.2.2 Les sources et leurs auteurs

Deux types de sources composent notre corpus : les mémoires déposés lors des consultations publiques et quelques publications gouvernementales portant sur la régionalisation de l'immigration. L'intérêt des mémoires réside dans le fait qu'ils révèlent les problèmes que les acteurs tentent de rendre publics, alors que les documents gouvernementaux, en incluant celui produit par un groupe d'experts paragouvernemental, témoignent des questions mises à l'ordre du jour et des décisions politiques. Bien entendu, les publications du gouvernement contribuent elles aussi à la formulation des problèmes publics et témoignent des éléments que le gouvernement retient des consultations et intègre à son discours, tout comme ceux qu'il écarte sciemment.

⁸⁶ Bibliothèque des archives nationales du Québec, *Revues et journaux québécois*, [En ligne], http://www.banq.qc.ca/collections/collection_numerique/journaux-revues/index.html (Consulté le 6 novembre 2014).

⁸⁷ Dans le cas du Devoir, nous avons fait la recherche à partir du logiciel Bibliothèque québécoise sur cd-rom.

⁸⁸ Notre recherche comprend aussi les mots de même nature (ex : déghettoïsation, ghetto, ghettoiser).

Les mémoires soumis lors des consultations

Les 141 intervenants qui participent aux quatre consultations publiques qui nous intéressent font parvenir près de 190 mémoires⁸⁹. La majorité ne participe qu'à une seule consultation, alors que d'autres envoient plus d'un mémoire, ce qui explique pourquoi il y a plus de mémoires que de participants. Devant cette abondance, nous avons choisi de constituer un groupe témoin d'acteurs sociaux issus de milieux variés (économique, syndical, communautaire, éducatif, municipal, etc.). Pour composer ce groupe témoin, nous avons d'abord exclu les 11 mémoires présentés par des citoyens à titre individuel et avons retenu, pour avoir un éclairage plus large des opinions, ceux des représentants d'organisations de la société civile.

Pour la consultation de 1987, considérant qu'elle ne contient que 20 mémoires et qu'elle est désignée comme étant celle durant laquelle l'idée d'intervenir sur la concentration de l'immigration émerge, nous retenons l'ensemble de ces mémoires. En ce qui concerne les années 1991, 1997 et 2000, notre groupe témoin est composé de 25% des mémoires déposés à chacune de ces consultations pour un total de 63.

Trois critères ont été élaborés pour sélectionner les mémoires. Tout d'abord, nous priorisons la fréquence de participation, car elle nous permet d'observer la reformulation ou, dans certains cas, la réitération de préoccupations. Ensuite, nous distinguons les organisations dont le mandat les amène à travailler directement auprès des immigrants, comme le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières, et ceux qui le font indirectement, tel que le Conseil du patronat du Québec. En tout, 22% des participants travaillent directement auprès des immigrants et 78% indirectement. Nous avons donc sélectionné les mémoires de manière à respecter cette proportion. Enfin, les acteurs ont été classés selon trois catégories territoriales. Sur l'ensemble des acteurs, nous avons observé que 27 % œuvrent à l'extérieur de la région métropolitaine, 31 % sont basés à Montréal⁹⁰ et 42 % des participants offrent des services dans

⁸⁹ Tous ces documents sont archivés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à Québec et accessibles au public en format numérique. Le nombre de pages de chaque mémoire varie d'1 à 70 pages.

⁹⁰ La région métropolitaine de Montréal englobe plusieurs villes des couronnes Nord et Sud. Dans certains cas, nous avons décidé de considérer quelques villes comme étant à l'extérieur de Montréal, donc en région. Nous avons choisi de procéder de la sorte, car certains participants aux consultations demandent à

l'ensemble du Québec. Considérant que l'immigration est un phénomène essentiellement métropolitain et que sa régionalisation interpelle directement les acteurs en région, nous avons décidé de sélectionner 50 % des mémoires provenant des régions, 25 % de ceux issus de Montréal et la même proportion de mémoires présentés par des acteurs provinciaux. Au total, en tenant compte de la consultation de 1987, nous avons retenu les mémoires de 44 intervenants : 16 organismes régionaux, 11 groupes basés à Montréal et 17 organismes dont l'activité couvre l'ensemble de la province. Comme certains de ces intervenants participent à plus d'une consultation, notre groupe témoin est composé de 63 mémoires. Nous sommes consciente de provoquer une distorsion⁹¹ dans nos résultats du fait que nous accordons une prépondérance aux mémoires des régions, ce qui a pour effet de donner plus de poids aux voix régionales (numériquement parlant). Ce biais dans la représentativité des opinions est pris en considération dans l'analyse de nos résultats⁹².

Les participants peuvent aussi être regroupés selon leur position politique et leurs intérêts communs. Après avoir sélectionné les auteurs de mémoires selon les critères mentionnés ci-dessus, nous constatons que les milieux desquels ils sont issus s'intéressent à des angles spécifiques de la problématique de la concentration de l'immigration.

Ainsi, des acteurs du milieu des affaires et de l'entreprise privée⁹³, de même que des représentants de travailleurs et du monde syndical⁹⁴, tous *a priori* intéressés à la dimension économique de l'immigration, prennent part au débat. Dans l'histoire

être considéré comme étant issus d'un milieu régional et non montréalais. La ville de St-Jérôme, représenté par les mémoires des organismes Le Coffret et la Fondation Clara-Bourgeois, fait partie de ces exceptions.

⁹¹ Selon nos calculs, les mémoires issus des régions sont nettement surreprésentés dans notre groupe témoin par rapport à l'ensemble des participants (+23 %). Ceux produits par des acteurs basés à Montréal sont, par conséquent, sous-représentés (-6 %), encore plus pour ceux dont les activités sont à l'échelle nationale (-17 %).

⁹² Un tableau regroupant les participants et leur répartition selon nos critères de sélection se trouve en annexe 4.

⁹³ Sous ce groupe, nous retenons la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (1887), la Chambre de commerce de Québec (1809), le Conseil du Patronat du Québec (1969) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (1971).

⁹⁴ Du côté des syndicats, les organisations participants aux consultations et retenus dans notre groupe témoin sont l'Alliance des professeurs et professeures de Montréal (1919), la Centrale de l'enseignement du Québec (1946), la Confédération des syndicats nationaux (1921), le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (1965) et l'Union des producteurs agricoles (1860).

canadienne, le rôle attribué aux immigrants a toujours été étroitement lié aux besoins économiques et de main-d'œuvre⁹⁵. Selon ces impératifs, et souvent en réponse aux pressions exercées par le grand patronat, le gouvernement canadien a modulé les entrées, la sélection et même la déportation des immigrants. Cette tendance se poursuit, voire s'accentue après 1945, « [u]ne des nouvelles prérogatives d'intervention du gouvernement devait être de diriger l'influx de travailleurs immigrés par rapport à l'emploi et aux conditions du marché de la main-d'œuvre⁹⁶. » Pour les acteurs du milieu des affaires et de l'entreprise, à la fin du XX^e siècle comme c'était le cas plus tôt, l'immigration représente surtout une source de main-d'œuvre. Conséquemment, il apparaît qu'ils aient tout intérêt à encourager l'augmentation d'immigrants dits indépendants, plus aptes à intégrer rapidement le marché du travail. *A contrario*, ceux que l'on classe aujourd'hui dans les catégories humanitaires et familiales sont surtout perçus comme étant plus dépendants de l'aide gouvernementale. Bien sûr les syndicats s'intéressent eux aussi aux immigrants en tant que travailleurs. Cependant, leur attitude face aux nouveaux venus évolue beaucoup dans la seconde moitié du XX^e siècle. Dans l'ensemble du Canada, les années 1960 marquent un tournant et rompent avec une longue période de marginalisation des ouvriers immigrants, dont avaient particulièrement souffert les travailleurs chinois, japonais, antillais, africains et afro-américains⁹⁷. Au Québec, dans le prolongement de l'éveil nationaliste de la Révolution tranquille, les syndicats ajoutent à leur mandat non seulement l'intégration des immigrants à la société francophone, mais aussi la défense des droits des travailleurs immigrants qui subissent de la discrimination ou sont bloqués dans des ghettos d'emplois⁹⁸.

⁹⁵ Donald Avery, *Reluctant Host. Canada's Response to Immigrant Workers...*, op. cit., 342 p.

⁹⁶ Reg Whitaker, *La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération*, Ottawa, La Société historique du Canada, 1991, p. 15.

⁹⁷ Donald Avery, *Reluctant Host : Canada's Response to Immigrant Workers...*, op. cit., p. 9. Sur les Afro-Américains, consulter plus particulièrement Agnes Calliste, « The Struggle for Employment Equity by Blacks on American and Canadian Railroads », *Journal of Black Studies*, vol. 25, n° 3, janvier 1995, p. 297-317 ; Id., « Blacks on Canadian Railways », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques du Canada*, vol. 20, n° 2, 1988, p. 36-52 ; Sarah Jane Mathieu, *North of the Color Line. Migration and Black Resistance in Canada, 1870-1955*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010, 296 p.

⁹⁸ Jean-François Manègre, par le biais du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, propose un état de la question dans le document *L'immigration et le marché du travail*, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, Gouvernement du Québec, juillet 1993, 173 p.

Les représentants du milieu de l'éducation⁹⁹, plus précisément ceux des commissions scolaires francophones, sont eux aussi concernés par l'intégration des immigrants et se mobilisent sur cette question. L'école, on le sait, représente un lieu important d'intégration pour les enfants d'immigrants, mais aussi pour les adultes en classes d'accueil et de francisation. Dans le cas des cours de francisation, bien que les initiatives avant 1965 étaient très modestes, l'ancien secrétariat de la Province et, plus tard, le Ministère de la Jeunesse puis de l'Éducation financent ces cours de langues dispensés aux adultes par la Commission des écoles catholiques de Montréal, notamment¹⁰⁰. À partir de 1977, la loi 101 oblige les personnes immigrantes à envoyer leurs enfants dans les écoles francophones, comme mentionné précédemment, de sorte que plusieurs commissions scolaires de l'île de Montréal doivent répondre aux besoins d'une clientèle accrue. Il faut dire que la population immigrante se concentre non seulement sur l'île de Montréal, mais dans plusieurs secteurs spécifiques. Ainsi, depuis la fin du XIX^e siècle, plusieurs vagues d'immigrants sont installées à l'intérieur d'un « corridor » traversant l'île du Sud vers le Nord délimité par le boulevard Saint-Laurent et quelques rues parallèles¹⁰¹. Cette concentration exerce une pression sur les institutions scolaires de ces secteurs, confrontées à d'importants défis liés à la gestion du pluralisme culturel, linguistique et religieux. Les intervenants du monde de l'éducation se sentent donc directement interpellés par les orientations politiques en matière d'immigration.

De même, des groupes ethnoculturels ou multiculturels et des organismes d'accueil¹⁰² prennent part aux consultations publiques et discutent à la fois de leur succès

⁹⁹ Il s'agit de la Centrale de l'enseignement du Québec, la Commission des écoles catholiques de Montréal (1846), la Commission scolaire Sainte-Croix (1973), le Conseil scolaire de l'île de Montréal (1972), le Conseil supérieur de l'Éducation (1964) et le Syndicat des professeurs de l'État du Québec.

¹⁰⁰ René Gauthier, *Rapport du Comité interministériel sur l'enseignement des langues...*, op. cit., p. 7.

¹⁰¹ La population immigrante et multiethnique est également nombreuse dans le quartier de Côte-des-Neiges, de même que dans les arrondissements d'Ahuntsic, de Villeray, de Saint-Michel, ainsi que dans les municipalités de Saint-Léonard, Saint-Laurent et Montréal Nord. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, *Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles*, p. 21. Voir aussi Céline Le Bourdais et coll., *Spatialisation des composantes ethniques, socio-économiques et familiales à Montréal en 1981*, Montréal, INRS-Urbanisation, coll. Études et documents, n° 52, 1987, 79 p. Marc Leblanc, Mario Polèse et Calvin Veltman, *Structures résidentielles et linguistiques des groupes ethniques dans la région métropolitaine de Montréal 1971-1981*, Montréal, INRS-Urbanisation, coll. Études et documents, n° 49, 1986, 165 p.

¹⁰² Nous avons ainsi retenu les mémoires présentés par l'Association des Vietnamiens de Sherbrooke (1980), le Centre multiethnique de Québec (depuis les années 1960), la Confédération des associations latino-américaines (1984), la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec (1956),

et des difficultés avec lesquelles ils doivent composer. Plusieurs personnes immigrantes ou issues de groupes culturels s'impliquent dans ces organisations et dans certains cas, elles en sont les fondatrices. Ces groupes se font les porte-parole de ceux à qui les politiques d'immigration s'adressent principalement, car ils se trouvent aux premières lignes des interventions liées à la mise en œuvre de ces politiques.

La voix de groupes dont les discours, et pas nécessairement la mission, porte sur la défense des droits de la personne¹⁰³, se fait entendre elle aussi. Adoptant une approche égalitaire et humaniste, ces intervenants soulèvent des questions éthiques et morales sur les politiques gouvernementales et les orientations à envisager.

Plusieurs représentants de conseils et comités de développement urbain et régional prennent également part au débat¹⁰⁴. Leur participation indique qu'ils conçoivent l'immigration comme une source de développement pour le Québec et plus spécifiquement pour leur région. Nous intégrons à ce groupe la Ville de Montréal et la Ville de Québec, bien qu'elles soient des administrations composées d'élus et dotées d'un pouvoir législatif. Dans le cas de ces deux intervenants, la définition de leurs intérêts demande une analyse un peu plus complexe car elle doit tenir compte du partage de pouvoir politique entre le gouvernement provincial et le gouvernement municipal. Entre ces deux paliers de gouvernement, il peut y avoir une volonté de collaborer, mais aussi une rivalité quant aux orientations priorisées par les politiques de l'Assemblée nationale et celles adoptées par les conseils municipaux.

le Congrès hellénique du Québec (1987), le Congrès juif canadien (1919), la Maison internationale de Québec [s.d.], le Coffret (1990), le Service d'aide aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières (1954), la Société québécoise de solidarité internationale (1980), la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés (1979) et la Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois (1988).

¹⁰³ C'est le cas du Barreau du Québec (1849), le Centre justice et foi (1983), le Congrès juif canadien (1919), la Fondation Clara-Bourgeois (début des années 1990) et le Réseau d'action et d'information pour les femmes.

¹⁰⁴Dans cette catégorie, nous regroupons le Comité de développement social de la Matawinie (1998), le Conseil régional de développement de l'Outaouais (1997), le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (1997), la Société d'aide au développement du Kamouraska (1985), Solidarité rurale du Québec (1991), la Ville de Montréal et la Ville de Québec.

Pour terminer, mentionnons l'existence d'organisations qui se définissent comme nationalistes¹⁰⁵ et qui ont pour mission la promotion et la défense de l'identité et des spécificités de la société québécoise. Elles rejettent ouvertement la politique fédérale du multiculturalisme comme modèle d'intégration des immigrants. Développée en 1971 par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau (1968-1979 et 1980-1984), cette politique vise à favoriser la préservation des cultures minoritaires, faciliter la participation de tous à la société, appuyer les échanges culturels et assurer l'apprentissage d'une des deux langues officielles¹⁰⁶. Surtout, elle affirme que dans le contexte canadien, aucune culture n'est plus officielle que d'autres. Le multiculturalisme canadien suscite de virulentes réactions chez les nationalistes québécois qui y voient « un pas en arrière pour les Canadiens français qui ne sont pas reconnus comme le pendant de la communauté canadienne-anglaise dans la structure sociologique canadienne¹⁰⁷ », mais plutôt comme un groupe culturel parmi les autres. Le modèle alternatif d'aménagement du pluralisme ethnoculturel que développent les autorités publiques québécoises ainsi que plusieurs intellectuels, est celui de l'interculturalisme. Quoique jamais officiellement défini dans les documents gouvernementaux, ce modèle propose aux groupes minoritaires de conserver leur héritage, tout en encourageant un « foyer de convergence » vers la culture québécoise française¹⁰⁸. Pour y arriver, l'approche mise sur le dialogue et le rapprochement interculturels. Bien que la législation fédérale en la matière ait préséance sur celle du Québec, les nationalistes québécois réclament un plus grand contrôle politique en matière d'immigration afin de mettre de l'avant ce modèle. Parmi l'ensemble des acteurs retenus pour notre étude, certains sont ouvertement nationalistes alors que d'autres ne l'affirment pas officiellement mais peuvent adopter un discours orienté vers

¹⁰⁵ À noter que *nationaliste* n'est pas synonyme d'*indépendantiste*. Tous deux ont pour intérêt de défendre les spécificités de la nation québécoise, mais seuls les indépendantistes souhaitent faire du Québec un pays. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la Confédération des syndicats nationaux se sont, quant à eux, prononcés pour l'indépendance du Québec durant la période couverte par notre étude.

¹⁰⁶ François Rocher et coll., *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois: généalogie d'un néologisme*, [En ligne], Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, 21 décembre 2007, <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-3-rocher-francois.pdf> (Consulté le 15 novembre 2012), p. 31.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 32.

¹⁰⁸ Le principal document gouvernemental qui élabore cette vision politique est la politique de développement culturel (Livre blanc sur la culture) présenté en 1978 sous l'administration péquiste de René Lévesque. *Ibid.* p. 6.

la valorisation et la défense de ce qui caractérise l'identité québécoise comme nation distincte.

Ce survol des champs d'intérêt des intervenants n'englobe pas tous les acteurs, mais nous aide à comprendre la position qu'ils défendent dans le débat. Gardons en tête les propos du Charles Jones sur les intérêts des acteurs : « [p]eople take actions or propose actions to control their environments : to meet their needs, to solve their problems¹⁰⁹. » En intervenant lors des consultations publiques, ces acteurs « visent à influencer – même si ce peut être épisodiquement – les décisions publiques les touchant directement ou indirectement, en intervenant sur des modes divers et en utilisant des moyens variés¹¹⁰. » Par ailleurs, en tant que groupes et organisations, ils doivent être considérés comme les produits d'un contexte¹¹¹, c'est-à-dire que les intérêts qu'ils défendent sont influencés par l'historique de chaque acteur tout comme par les enjeux sociaux qui font l'actualité au Québec, au Canada et dans le monde à cette même époque.

Les publications gouvernementales étudiées

Les publications gouvernementales forment le second ensemble de sources de notre corpus. De type paragouvernemental, le premier document étudié est l'avis *Quelques arpents de neige... à partager* soumis par le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration qui encourage le gouvernement à élaborer une politique de régionalisation de l'immigration. Cette publication marque l'inscription à l'ordre du jour politique – deuxième phase du modèle séquentiel – de la question de la régionalisation de l'immigration. Pour la troisième phase, celle de la prise de décision, nous retenons deux publications gouvernementales, soit l'énoncé de politique *Au Québec, pour bâtir ensemble*, publié en 1990 et le document *Une richesse à partager* présenté en 1992¹¹². Ces textes confirment que les autorités publiques souhaitent intervenir sur la concentration métropolitaine de l'immigration.

¹⁰⁹ Charles Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, op. cit., p. 39.

¹¹⁰ Raymond Hudon, « Les groupes d'intérêts... au cœur de mutations démocratiques », *Le parlementarisme canadien*, Saint-Nicolas, 3^e édition revue et augmentée, 2007 (1^{ère} éd. 2005), p. 215.

¹¹¹ Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, op. cit., p. 104.

¹¹² Dans les faits, deux documents sont publiés en 1992 : *Une richesse à partager* et *Mesures favorisant la régionalisation de l'immigration*. Nous avons décidé de ne retenir que le premier car le second fait

Outre le ministère de l'Immigration, les enjeux liés à l'immigration impliquent plusieurs autres ministères et instances parapubliques dont les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux ainsi que celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Nous sommes consciente de l'importance de leur rôle, mais nous ne pouvons inclure dans notre recherche leurs activités et les documents qu'ils produisent.

Avant chaque consultation publique, le ministère de l'Immigration rédige un document de réflexion qu'il rend public et dans lequel il présente les objectifs de la consultation. On situe le contexte sociopolitique dans lequel les décisions concernant le nombre d'immigrants à admettre annuellement doivent être prises et de déterminer la capacité d'accueil de la société québécoise. Par ces documents de réflexion, le gouvernement délimite les paramètres du débat et signifie les enjeux qu'il *choisit* de mettre à son ordre du jour. Le contenu de ces publications est présenté en début de chapitre dans une section consacrée à la mise en contexte. Notre analyse inclut quatre de ces documents de réflexion, soit un par consultation.

1.2.3 Traitement de données : analyse de contenu et de discours

En cherchant à identifier les trois phases du modèle séquentiel proposé par Jones, nous nous posons plusieurs questions. Quel est le problème public auquel la politique de régionalisation cherche à répondre ? Comment ce problème est-il construit d'un point de vue discursif ? Qui prend part au débat et quels intérêts ces acteurs cherchent-ils à défendre ? Quels éléments de la problématique le gouvernement retient-il et quels sont ceux qu'il rejette ? Enfin, comment les autorités publiques justifient-elles la nécessité d'une intervention sur la question de la concentration métropolitaine de l'immigration ?

Pour répondre à ces questions, nous procédons à une analyse de contenu et à une analyse de discours. La distinction que nous faisons entre ces deux approches met en évidence leur caractère complémentaire. Pour reprendre l'explication qu'en donne Alice Krieg-Planque, l'analyse de contenu aide à cerner « de quoi on parle? », alors que

référence aux moyens envisagés pour la mise en œuvre de la politique, phase du processus de l'élaboration d'une politique publique que nous ne couvrons pas.

l'analyse de discours cherche plutôt « comment c'est dit ?¹¹³ ». Développée plus tôt, la première est une « technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication¹¹⁴ ». Alors que la seconde, qui s'est construite en opposition à l'autre, « apparaît comme la discipline qui étudie le langage comme activité ancrée dans un contexte produisant des unités transphrastiques¹¹⁵ », c'est-à-dire que l'analyse ne s'arrête pas au sens de chaque mot ou de chaque phrase, mais s'étend aux messages globaux repérés, par exemple, dans l'ensemble d'un paragraphe. Initialement, dans la France des années 1970, l'analyse du discours était surtout associée au domaine de la linguistique, tandis qu'aujourd'hui « il s'agit plus d'un mouvement scientifique qui se situe à la croisée des chemins, ayant son objet, ses cadres méthodologiques et ses notions, que d'une discipline circonscrite comme un bloc homogène¹¹⁶. » Tout en reconnaissant le caractère polysémique du concept de *discours*, la définition que propose Dominique Maingueneau nous paraît éclairante. Le discours serait donc un « ensemble de stratégies d'un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels [il] s'opère¹¹⁷. »

À l'instar des définitions, les approches permettant l'opérationnalisation de l'analyse de discours sont également nombreuses. Tout en cherchant à garder une flexibilité dans l'utilisation de ces techniques, nous adoptons deux approches, l'une sociolinguistique et l'autre énonciative¹¹⁸. La première oriente l'analyse sur l'étude de la variété des usages linguistiques, ce qui sera surtout utile pour observer la symbolique derrière les termes employés par les intervenants pour désigner notre objet d'analyse. Selon Patrick Hassenteufel, « [u]ne politique publique est aussi construite par l'analyse

¹¹³ Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, coll. ICOM, 2012, p. 42-43.

¹¹⁴ Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Les Éditions du Seuil, 2002, p. 39.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 42.

¹¹⁶ Alpha Ousmane Barry, « Les bases théoriques en analyse de discours», *Les textes de méthodologie*, [En ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/metho-2002-01-barry.pdf> (Consulté le 9 juillet 2013), p. 1.

¹¹⁷ Cité dans Alpha Ousmane Barry, « Les bases théoriques en analyse de discours», *op. cit.*, p. 4.

¹¹⁸ Voir Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, vol. 1 (1966) et vol. 2 (1974).

qui en est faite, et, plus largement, par l'ensemble des discours qui l'accompagnent¹¹⁹ ». Le processus de construction de notre objet de recherche nécessite l'analyse des stratégies discursives. Quel langage est utilisé pour construire l'expression *régionalisation* ? Une lecture préliminaire de nos sources nous a permis de constater la mobilité du concept : selon les intervenants et la période, il sera par moment question de *dé-ghettoïsation*, de *démétropolisation* et de *régionalisation*. Il ne faut surtout pas prendre ces termes pour des synonymes, car ils sont très révélateurs de la perception du problème. Décortiquer la portée de ces notions fait partie de ce que Michel Foucault appelle « l'analyse de la formation discursive¹²⁰ » de l'énoncé. Pour ce faire, il suggère cette posture :

Plutôt que de rechercher la permanence des thèmes, des images et des opinions à travers le temps, plutôt que de retracer la dialectique de leurs conflits pour individualiser des ensembles énonciatifs, ne pourrait-on pas repérer plutôt la dispersion des points de choix, et définir en deçà de toute option, de toute préférence thématique un champ de possibilités stratégiques?

Pour Charles Jones, la mobilité lexicale s'explique du fait que « needs and demands, and therefore conflicts and priorities, are constantly changing ; issues therefore require almost continual definition and redefinition¹²¹. » Une attention particulière sera donc portée à la mobilité des différents termes qui décrivent notre objet de recherche et à la stratégie discursive qu'ils poursuivent.

Dans le cas de la seconde approche, la démarche énonciative articule « le linguistique [à] l'extralinguistique ; c'est-à-dire le discours à ses conditions de production¹²². » Nous tâchons donc de prendre en compte différents phénomènes liés aux conditions de production des discours, tels que le contexte socio-politique, les modalités de participation aux consultations publiques et les affiliations des acteurs politiques.

¹¹⁹ Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, op. cit., p. 13.

¹²⁰ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1969, p. 53.

¹²¹ Charles Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, op. cit., p. 41.

¹²² Alpha Ousmane Barry, « Les bases théoriques en analyse de discours», op. cit., p. 5.

À partir de ces prémisses, nous avons bâti une grille d'analyse pour dépouiller nos sources, composée de trois questions :

1. Pourquoi la concentration métropolitaine de l'immigration est-elle problématique ?
2. Quelles sont les solutions proposées et les recommandations qui sont faites ?
3. Quelles stratégies discursives sont utilisées pour construire le problème et la solution ?

Dans le chapitre deux, nous présentons les résultats de l'application de cette grille d'analyse aux mémoires de la consultation de 1987, ainsi qu'à l'avis émis l'année suivante par le CCCI. Il nous semblait pertinent de regrouper ces documents, car ils contiennent les premières formulations « officielles » du problème public de la concentration métropolitaine de l'immigration. Au chapitre trois, nous analysons l'énoncé de politique *Au Québec, pour bâtir ensemble* (1990) ainsi que le document *Une richesse à partager* (1992). Puis, nous étudions dans le quatrième chapitre, les mémoires soumis lors des consultations de 1991, 1997 et 2000. Nous voyons alors comment le problème public de même que la solution sont formulés par de nouveaux acteurs et reformulés aussi par des intervenants qui n'en sont pas à leur première participation. Chaque chapitre s'ouvre sur une mise en contexte de la période dans laquelle les documents sont rédigés afin de comprendre « comment se fait-il que tel énoncé soit apparu et nul autre à sa place¹²³? »

¹²³ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cit., p. 39.

CHAPITRE 2

Formulation d'un problème public : la consultation de 1987 et l'Avis du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration

Ce chapitre est consacré au début du processus à travers lequel la concentration métropolitaine de l'immigration au Québec a été construite comme un problème public. Nous analysons ici deux étapes du modèle séquentiel de Jones qui guide notre analyse¹ : d'abord la formulation du problème public, puis sa mise à l'ordre du jour politique. Dans un premier temps, nous étudions la consultation menée en 1987 par la Commission de la Culture et portant sur le nombre d'immigrants à accueillir pour les années 1988 et 1989. Pour ce faire, nous examinons les mémoires où l'on exprime une préoccupation quant à la concentration métropolitaine de l'immigration. Suivant notre grille d'analyse, nous relevons d'abord les propos des intervenants qui parlent du phénomène de la concentration comme d'un problème, puis les pistes de solutions suggérées.

À la suite de cette consultation, le gouvernement demande au Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI) de lui soumettre un avis sur la pertinence de créer une politique de « démétropolisation » de l'immigration. Cette requête confirme l'inscription de cette question à l'ordre du jour politique dans la mesure où le gouvernement s'empare de la question en la référant à un comité d'experts. Cette deuxième phase ne signifie pas pour autant que celle de la formulation est complétée, au contraire. L'Avis qui découle de cette requête contient plusieurs recommandations qui contribuent tout autant à la formulation du problème public. Nous procédons donc, dans un second temps, à l'analyse de l'Avis émis par le CCCI sous le titre de *Quelques arpents de neige... à partager*. Pour la section sur les mémoires et celles-ci, nous procédons à une analyse de contenu.

Dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, nous analysons les stratégies discursives par lesquelles les intervenants expriment leurs réflexions et recommandations sur la répartition géographique des personnes immigrantes. Une attention particulière est consacrée à la formation du champ discursif de la notion de «

¹ Ce modèle est expliqué au chapitre précédent.

régionalisation ». Avant d'entrer dans le cœur du débat, rappelons quelques facteurs contextuels qui ont influencé les discours étudiés.

2.1 Un contexte propice au débat

Le grand débat qui marque la politique canadienne et québécoise de la décennie des années 1980 est de nature constitutionnelle. À la suite de l'échec référendaire de 1980 sur la une souveraineté du Québec², le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau entreprend des démarches auprès de Londres pour rapatrier la constitution canadienne afin de renouveler la confédération³. Alors que plusieurs modifications sont apportées à ce document⁴, le gouvernement québécois réclame sans succès une réorganisation des pouvoirs entre ceux du fédéral et des provinces. Tous les premiers ministres des provinces canadiennes signent la nouvelle constitution à l'exception de celui du Québec, René Lévesque, et le 17 avril 1982, la loi constitutionnelle est promulguée⁵.

En 1987, les négociations constitutionnelles reprennent, sous le gouvernement de Brian Mulroney (1984-1993) avec l'Accord du Lac Meech dont le principal objectif consiste à ce que le Québec ratifie la Constitution de 1982. Le premier ministre libéral et nationaliste Robert Bourassa (1970-1976 et 1985-1994) formule cinq conditions dont la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise et une augmentation de ses pouvoirs en matière d'immigration. Au mois de juin, Mulroney et les premiers ministres des dix provinces signent l'Accord du Lac Meech et s'engagent à le faire adopter par leur assemblée législative respective dans un délai de trois ans. Vers la fin de l'année 1990, voyant l'éminence de l'échec de l'accord⁶, Québec négocie avec Ottawa de nouveaux

² L'option souverainiste est rejetée par les Québécois à 60 %.

³ « La promesse de Pierre Elliott Trudeau », [En ligne], Société de Radio-Canada, http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial_territorial/clips/7450/ (Consulté le 12 septembre 2014).

⁴ La Charte des droits et libertés ainsi qu'une formule d'amendement sont notamment ajoutés.

⁵ Sur les événements du rapatriement et la signature de la Constitution de 1982, lire Benoît Pelletier, *Le nouvel ordre constitutionnel canadien. Du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, 337 p. ; Claude Morin, *Lendemains piégés. Du référendum à la nuit des longs couteaux*, Montréal, Boréal, 1988, 395 p. ; Frédéric Bastien, *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boréal, 2013, 480 p.

⁶ L'accord n'est pas adopté dans les parlements manitobain et terre-neuvien.

pouvoirs en matière d'immigration : l'entente Gagnon-Tremblay –McDougall (1991)⁷. Par cette entente, le gouvernement du Québec peut fixer le nombre annuel d'admissions des personnes immigrantes, sélectionner les candidats « indépendants » et dispenser les services d'accueil et d'intégration avec une pleine compensation financière du fédéral (chapitre un). Le gouvernement canadien conserve ses pouvoirs concernant les immigrants accueillis pour des raisons humanitaires et ceux qui bénéficient des politiques de la réunification familiale, notamment.

Cette volonté du gouvernement québécois de jouer un rôle plus central auprès des immigrants s'explique par ses préoccupations sur l'évolution démographique et le portrait sociolinguistique qui marque les années 1980. À cet égard, le ministre péquiste responsable de l'implantation de la Charte de la langue française, Gérald Godin, demande en 1985 un avis au Conseil de la langue française sur les aspects linguistiques de l'évolution prévisible de la population québécoise. En septembre de la même année, une commission parlementaire rend son rapport sur cette même question (Rapport French⁸) :

l'émigration vers les autres provinces canadiennes est essentiellement le fait des anglophones et, dans une moindre mesure, des francophones et des allophones. Par contre, l'anglais, dont le dynamisme social, culturel et économique est très fort, continue d'attirer la majorité des allophones et de faire des gains auprès des francophones⁹.

Ainsi, le phénomène de l'anglicisation des allophones, mais aussi des francophones, préoccupe les autorités, malgré l'existence de la Charte de la langue française.

Le document de réflexion¹⁰ de 1986 publié par le ministère de l'Immigration en prévision de la consultation de 1987 présente aussi des éléments de contexte importants. L'un des plus notoires concerne l'expansion du nombre de personnes revendiquant le

⁷ Connu sous le nom d'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

⁸ Le titre complet du rapport est *Étude d'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte*.

⁹ Conseil supérieur de la langue française, *Les aspects démolinguistiques de l'évolution de la population du Québec*, [En ligne], http://www.csrf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_iggeplus_pi4%5Bfile%5D=publications/avis107/avis107.htm (Consulté le 7 juillet 2014).

¹⁰ Québec, *Consultation sur le niveau d'immigration. Objet et problématique de la consultation sur le niveau d'immigration pour 1987*, 21 p.

statut de réfugié. Alors qu'au début des années 1980 ce nombre ne dépassait pas les 50 cas mensuels au Québec, la moyenne monte à 250 entre 1982 et 1984, puis se situe à 440 cas pour l'année 1985¹¹. Très peu d'explications sont fournies dans le document de réflexion pour comprendre ce phénomène¹². Le discours gouvernemental est plutôt axé sur le fait que le ministère canadien de l'Immigration accuse un arriéré de 20 000 demandes et de ce nombre, 11 000 requérants se trouvent au Québec. De sorte que la moitié des demandeurs d'asile bénéficient des services d'accueil et du soutien financier octroyés par le gouvernement québécois alors que celui-ci « est complètement absent du processus de décision relatif à l'obtention du droit de résidence permanente des revendicateurs¹³ ». Cette expansion exerce une pression considérable sur les institutions québécoises et particulièrement celles de Montréal puisque la grande majorité des immigrants et des réfugiés s'y concentre, d'après le discours du document de réflexion.

Un bilan des défis et besoins du Québec sur le plan démographique et économique est également présenté dans ce document. Pour Québec, ce rapprochement entre ces thèmes et l'immigration s'impose, car il juge que l'immigration internationale doit être vue avant tout comme « un apport de population et de main-d'œuvre¹⁴ ». Cette section mentionne le faible taux de fécondité de la population québécoise et le solde migratoire négatif des dernières années¹⁵. Sur le plan économique, le ministère évoque les effets de la récession de 1981-1982 sur le taux de chômage qui se stabilise en décembre 1985 à 11,7 %, soit 26 % supérieur au taux antérieur à la récession. Quant à la création d'emploi, elle a été « insuffisante [...] pour absorber tous les nouveaux venus puisque le nombre de chômeurs est encore bien au-delà de ce qu'il était avant la

¹¹ Québec, *Consultation sur le niveau d'immigration...*, op. cit., 1986, p. 6.

¹² La seule piste d'analyse présenté dans le document fait un lien avec le jugement Singh de la Cour suprême rendu en 1985 qui invalide le processus de reconnaissance de statut de réfugiés tel qu'il était en accordant le droit à une audience et celui de porter en appel leur demande en cas de rejet. Ce jugement précise aussi que les revendicateurs du statut de réfugié bénéficient de la protection de la Charte des droits et libertés. Cet arrêt juridique, ainsi que la publication du Rapport Plaut rendu public en juillet 1985, sont à l'origine de la création au Canada de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Voir Penny Becklumb, *Régime canadien des réfugiés au Canada*, [En ligne], <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/bp185-f.htm> (Consulté le 4 juillet 2014).

¹³ Québec, *Consultation sur le niveau d'immigration...*, op. cit., 1986, p. 4.

¹⁴ *Ibid.*, p. 8.

¹⁵ Pour avoir des indicateurs précis, relire la section sur la situation démographique du Québec présentée au chapitre un.

récession¹⁶. » Ces constats incitent le ministère de l'Immigration à vouloir prioriser les immigrants « indépendants », à l'instar du gouvernement fédéral, en favorisant une sélection étroitement liés aux indicateurs du marché du travail. On conclut en invitant les participants de la consultation à partager leur avis de manière à permettre au gouvernement « de mieux effectuer le nécessaire dosage entre les objectifs démographiques, économiques et humanitaires¹⁷ » de la politique d'immigration québécoise.

2.2 La consultation particulière de 1987

Depuis 1979, le ministère de l'Immigration procède à un exercice de réflexion pour déterminer un nombre total d'immigrants annuel souhaitable qui est recommandé par la suite au Conseil des ministres. Il faut toutefois attendre 1985 pour qu'il choisisse d'intégrer une consultation de ses partenaires sociaux à cet exercice. À l'été 1987, la Commission de la Culture est mandatée pour organiser la deuxième consultation du genre qui a pour titre : *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989, en tenant compte des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec, de même que de ses obligations à l'endroit de la communauté internationale et des familles à l'étranger des nouveaux résidents québécois*. Avec un titre aussi détaillé, le gouvernement délimite les balises de la consultation. Rappelons que le gouvernement invite des intervenants sociaux qui ont manifesté leur intérêt à prendre part à un tel exercice et que seulement eux peuvent participer à une consultation particulière (et non publique)¹⁸.

Vingt organismes (tableau 3) répondent à l'appel et font parvenir un mémoire. Ils œuvrent dans des milieux divers et ont de ce fait des points de vue très différents : ceux de l'économie, de l'éducation, du développement urbain et régional, de l'accueil et l'intégration des immigrants ; certains sont multiculturels, d'autres représentent des communautés ethnoculturelles spécifiques, d'autres enfin se présentent avant tout

¹⁶ *Ibid.*, p. 14.

¹⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸ Assemblée nationale du Québec, *Règlement et autres règles de procédure*, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-reglement-assemblee.html> (Consulté le 9 septembre 2014), p. 102-105.

comme nationalistes. Quelques-uns de ces participants sont basés à l'extérieur de Montréal. Pour cette première consultation, nous avons dépouillé l'ensemble des mémoires présentés.

Deux documents officiels produits au cours des années qui suivent, soit l'Avis du CCCI et le document *Une richesse à partager*, indiquent que c'est au cours de cette consultation que la question de la concentration métropolitaine de l'immigration est soulevée. Qui parmi les 20 intervenants aborde le sujet ? De quelle manière et dans quels termes décrivent-ils le phénomène ? Pourquoi le gouvernement du Québec, à leur avis, devrait-il y porter une attention particulière ? La section qui suit présente les réponses à ces questions.

TABLEAU 3
Participants à la consultation particulière de 1987

Alliance des professeurs de Montréal
Alliance-Québec
Association des Démographes du Québec
Centrale de l'enseignement du Québec
Centre des services sociaux du Montréal métropolitain
Centre justice et foi
Chambre de commerce du Québec
Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières
Commission des écoles catholiques de Montréal
Confédération des syndicats nationaux
Congrès hellénique du Québec
Congrès juif canadien
Conseil du patronat du Québec
Conseil supérieur de l'Éducation
Maison internationale de Québec
Mouvement Québec français
Société québécoise de solidarité internationale
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés
Ville de Montréal

2.2.1 Le problème public et ses solutions : ce qui préoccupe la société civile

La consultation de 1987 correspond à la première phase du modèle séquentiel élaboré par Charles Jones pour expliquer la formulation d'un problème public. Cinq des participants abordent la question de la concentration de l'immigration. Il s'agit de la

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de la Centrale de l'enseignement du Québec, du Centre justice et foi, du mouvement Alliance Québec et du Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières. Nous examinons leurs mémoires à travers la grille présentée au premier chapitre et procédon à une analyse de contenu ce qui pose problème dans la concentration de l'immigration, de même que les solutions recommandées.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Cette organisation nationaliste participe à trois des quatre consultations publiques que nous étudions. Fondée en 1834, l'organisation dit avoir, en 1987, près de 18 000 membres et consacre ses activités « à la promotion des intérêts du peuple québécois, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel ou politique¹⁹. » Par rapport aux immigrants, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) affirme avoir favorisé un « rapprochement entre les Québécois de vieille souche et membres des communautés culturelles²⁰ », par des services offerts aux requérants du statut de réfugiés comme des cours de francisation et un programme de compagnonnage qui mobilisent près de 80 bénévoles.

Dans son mémoire, la SSJBM mentionne trois enjeux préoccupants qu'elle associe à l'immigration : la préservation du caractère français de la société québécoise, le déclin démographique du Québec et la solidarité internationale et intercommunautaire. Après avoir exposé les défis de la « crise démographique », les auteurs affirment que « [p]our renouveler et rajeunir sa population le Québec a donc besoin d'immigrants²¹. » On ajoute, cela dit, que « l'immigration au Canada a été un instrument puissant d'anglicisation du pays » en citant à l'appui un extrait du rapport de Lord Durham (1839). Cet envoyé spécial de Londres, rappellent-ils, recommandait à la suite des Rébellions des Patriotes de 1837-1938, l'union du Bas et du Haut-Canada, car elle « ne donnerait pas seulement une majorité anglaise absolue, mais une majorité qui s'accroîtrait chaque année sous l'influence de l'immigration anglaise²² ». Cette crainte

¹⁹ Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Consultation de 1987, mémoire 1, p. 1.

²⁰ *Ibid.*, p. 2.

²¹ *Ibid.*, p. 6.

²² Cité et souligné dans le texte original. *Ibid.*, p. 11.

n'est pas récente même si d'autres raisons sont à l'origine de la disproportion entre le nombre d'entrées d'immigrants britanniques et ceux des pays francophones²³. Selon la SSJB, ces antécédents justifient « la méfiance historique des Québécois envers l'immigration ». Pour contrer cette attitude, l'organisation recommande au gouvernement des efforts de sensibilisation auprès des « Québécois de souche » sur la réalité vécue par les nouveaux arrivants. Aussi, en s'appuyant sur le Rapport French ainsi que sur plusieurs sondages parus dans les quotidiens, la SSJBM montre que le phénomène de l'anglicisation des immigrants reste d'actualité et appelle à de meilleurs services de francisation. À son avis, « on se tromperait lourdement en croyant que les Québécois accepteront de régler leur problème démographique au prix de la marginalisation de leur langue²⁴. »

Ce n'est qu'après avoir exposé les défis auxquels la société québécoise est confrontée, que la SSJBM recommande au gouvernement de « démétropoliser l'immigration ». Consciente de la très faible rétention des réfugiés qui jusque-là se sont installés en régions, même si ces « "démétropolisés" ont regagné Montréal pour y trouver du travail et y rejoindre leur communauté », il ne faut pas renoncer « à toute idée de déconcentrer l'immigration ». Deux arguments sont mis de l'avant pour convaincre les commissaires de la consultation de la pertinence d'une telle mesure :

nous avons pu constater à quel point les "démétropolisés" qui sont restés dans les petites villes s'y sont bien intégrés, après y avoir reçu un accueil très chaleureux. Le Québec est aujourd'hui à moitié montréalais, mais les références à la campagne et aux petites villes d'origine restent si fortes dans notre culture qu'il est souhaitable qu'une fraction au moins des membres des communautés culturelles soient mises en contact, sur une base volontaire évidemment, avec ces réalités²⁵.

²³ La France et l'Angleterre encourageaient leur population à privilégier les colonies et *dominions* pour émigrer, de sorte que les mesures administratives et juridiques françaises décourageaient les émigrants à aller en Amérique du Nord. Cela dit, en dépit de leur volonté d'assimiler à long terme la population française et catholique de la colonie de Québec, les autorités britanniques n'ont pas mené de politique systématique à cet effet et avaient peu de contrôle sur les destinations finales de ceux qui partaient. François Weil, « L'État et l'émigration de France », *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006, p. 119-135 ; M. Page Baldwin et David Feldman, « L'émigration et l'État britannique, 1815-1925 », *Citoyenneté et émigration...*, *op. cit.*, p. 159-179.

²⁴ Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Consultation de 1987, *op. cit.*, p. 22.

²⁵ *Ibid.*, p. 32

De sorte que la SSJBM estime « qu'un modeste programme de démétropolisation d'une fraction de l'immigration (réfugiés surtout) mériterait d'être tenté²⁶ ». Mais comment la SSJBM envisage-t-elle que des réfugiés choisissent sur une base volontaire de se « démétropoliser » ? Et pourquoi vise-t-elle spécialement les réfugiés ? De toute évidence, l'expérience des *boat people* indochinois l'a marqué car elle y consacre quatre pages dans lesquelles elle souligne le succès du programme. Ainsi, la recommandation de « démétropoliser » une partie des réfugiés semble être une manière de reproduire une expérience qu'il lui paraît réussie.

Les passages portant sur le phénomène de concentration métropolitaine de l'immigration laissent entendre que le fait de « démétropoliser » les immigrants permettrait un partage réciproque des bagages culturels entre cette population et des « Québécois de souche ». Cette mesure inciterait à une plus grande ouverture de l'ensemble de la population – moins méfiante, car plus souvent en contact avec des immigrants²⁷. La « démétropolisation » serait donc une solution pour favoriser l'apprentissage du français, ce que la concentration métropolitaine de la population immigrante permet difficilement.

La Centrale de l'enseignement du Québec

En 1987, quelque 200 syndicats sont affiliés à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), représentant environ 110 000 enseignants et membres du personnel professionnel et de soutien. Le mémoire de la CEQ se divise en quatre sections qui plaident d'abord en faveur d'une politique globale de la population ; ensuite, pour un Québec multiethnique francophone ; pour un plus grand pouvoir législatif du Québec en matière d'immigration ; et enfin d'une meilleure prise en compte des besoins et droits des personnes immigrantes. L'ordre choisi par les auteurs donne une idée de leurs priorités.

La CEQ aborde la question de la distribution géographique de l'ensemble de la population, une première fois, jugeant nécessaire que le gouvernement élabore une

²⁶ *Ibid.*, p. 32

²⁷ La justesse de ce raisonnement est confirmée par les études qui ont été menées dans ce domaine jusqu'à présent. Marie McAndrew, « Intolérance envers les immigrants : La crainte de l'autre », *Médium Large*, http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2013-2014/chronique.asp?idChronique=331840 (Consulté le 11 novembre 2014).

nouvelle politique de population pour mieux assurer la « survie » du peuple québécois. On parle alors de l'importance de réfléchir au renouvellement de la population²⁸. Plus loin, les auteurs du mémoire de la CEQ valorisent les mérites du parrainage privé des immigrants en expliquant qu'il favorise « une meilleure distribution des immigrants sur l'ensemble du territoire québécois²⁹ ». De plus, le parrainage permettrait de mettre à contribution divers acteurs (paroisses, municipalités, associations bénévoles, syndicats, etc.) dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, en plus de sensibiliser la population à la réalité de l'immigration. Dans ses propos, la CEQ présente surtout les avantages d'une meilleure répartition géographique des immigrants, plutôt que de préciser les aspects qui posent problème de leur concentration à Montréal.

Par contre, quelques passages faisant allusion à la compétition entre les communautés anglophone et francophone pour attirer les allophones, lèvent le voile sur un autre malaise. Les auteurs de ce mémoire affirment que « [l]a manipulation des communautés culturelles minoritaires par certains mouvements anglophones dans leur lutte contre la francisation du Québec n'est pas de nature à favoriser leur acceptation par la majorité francophone³⁰. » Cette citation révèle la présence de tensions et de réticences entre les francophones, les anglophones et les allophones du Québec. La CEQ nous indique, malgré elle, que l'attitude de méfiance quant à l'anglicisation des allophones et à la force d'attraction qu'exerce encore l'anglais persiste toujours en 1987. Derrière un discours axé sur l'ouverture et la solidarité, la CEQ reproche aux nouveaux venus de faire le jeu de la communauté anglophone. À l'instar de la SSJBM, elle évoque les événements de la Conquête (1763) et des Rébellions des Patriotes (1837-38) pour dénoncer les efforts d'anglicisation du Québec orchestrés, à différentes époques, par le gouvernement britannique. L'une et l'autre semblent justifier le besoin pour le gouvernement provincial d'exercer un plein contrôle de ses pouvoirs en matière d'immigration, voire une intervention gouvernementale sur la répartition de la population, en particulier de la population immigrante.

²⁸ *Ibid.*, p. 6.

²⁹ *Ibid.*, p. 26.

³⁰ *Ibid.*, p. 28.

Le Centre justice et foi

Créé en 1983 par un groupe de jésuites³¹, le Centre justice et foi (CJF) se présente comme un groupe d'analyse sociale qui pose un regard critique sur les structures sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses de la société québécoise. À travers une partie de ses activités, l'organisation développe une expertise sur les enjeux d'immigration, de protection des réfugiés ainsi que sur le pluralisme culturel et religieux³². Il participe aux quatre consultations publiques de notre étude.

D'entrée de jeu, les deux auteurs du mémoire³³ encouragent le gouvernement à augmenter le nombre d'immigrants accueillis « afin d'atteindre, sur la totalité des entrées au Canada, le même pourcentage que la population du Québec par rapport à la population canadienne. Environ 26 %³⁴. » Cette hausse n'est recommandable qu'à certaines conditions « indispensables » par lesquelles le CJF se permet de critiquer le discours gouvernemental. Il demande à ce « que les critères de détermination des niveaux d'immigration et du choix des groupes soient établis en fonction d'un projet de société et non pas seulement sur des données démographiques³⁵ ». À cet égard, les auteurs jugent que la « publicité en faveur de l'immigration » pour contrer la dénatalité devrait prendre en compte des facteurs vérifiés en Europe, soit

que les groupes immigrants ne prennent que 12 ans pour adopter les habitudes de la population d'accueil, en particulier les habitudes de facilité ; en conséquence, l'immigration ne peut compenser la dénatalité que si elle est continue³⁶.

Ils recommandent alors au gouvernement « de ne pas faire porter à l'immigration toute l'espérance de solution à nos problèmes démographiques. Une politique nataliste doit aussi être développée³⁷. » L'argument de la « survie nationale » est aussi mis de l'avant pour justifier une hausse du nombre d'immigrants admis au Québec. Cela dit, la

³¹ Des personnes laïques se joignent à eux rapidement.

³² Centre justice et foi, *Un brin d'histoire*, [En ligne],

http://www.cjf.qc.ca/fr/page_texte.php?id=1&title=un-brin-dhistoire (Consulté le 8 juillet 2014)

³³ Le directeur du centre Julien Harvey et la responsable du Secteur des Communautés Culturelles Thérèse Benguerel signent le mémoire du CJF de 1987.

³⁴ Centre justice et foi, Consultation de 1987, mémoire 10, p. résumé.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, p. 2.

³⁷ *Ibid.*, p. 4.

contribution de l'immigration peut s'avérer ambiguë « si nous ne sommes pas parfaitement clairs sur l'option linguistique et culturelle des immigrants³⁸. »

La deuxième condition formulée par le CJF est à l'effet « que les difficultés économiques à court terme soient corrigées par une politique de régionalisation et de plein emploi³⁹ ». Une forte immigration requiert une politique de haut emploi pour pallier le fait qu'au plan microéconomique, c'est-à-dire dans une perspective régionale et à court terme, l'immigration maintiendrait le chômage particulièrement dans la métropole, dans les secteurs sans spécialisation et chez les jeunes.

Par ailleurs, les auteurs estiment que « [l]a question de la concentration massive des immigrants du Québec à Montréal doit être étudiée au plus tôt⁴⁰. » Selon eux, « sur le plan culturel, la conséquence de la situation actuelle sera de créer deux pays, Montréal et le reste du Québec, avec des conséquences très négatives (programmes scolaires, mass-media)⁴¹. » La concentration serait donc un problème parce qu'elle créerait une dichotomie entre la vie et l'identité culturelle métropolitaine et celles des régions. En faisant allusion à « deux pays », le CJF souligne une importante distance qui s'installe. Cette distance pourrait avoir pour effet de créer une incompréhension entre deux sociétés trop différentes. Nous ne pouvons qu'interpréter les propos du Centre à cette étape-ci, car les auteurs ne s'avancent pas davantage et suggèrent plutôt la tenue d'une étude sur « toutes les possibilités de régionalisation de l'immigration (emploi, syndicalisation, prime à l'éloignement, etc.)⁴² ».

Alliance Québec

Cette organisation anglophone naît en 1982 en réaction au mouvement indépendantiste et nationaliste québécois. Alliance Québec (AQ) affirme présenter le point de vue de la communauté anglophone et aborde les thèmes de la décroissance démographique, des besoins économiques du Québec et du Canada, de l'évolution pluraliste de la société, des migrations interprovinciales, des critères de recrutement des

³⁸ *Ibid.*, p. 3.

³⁹ *Ibid.*, p. résumé.

⁴⁰ Centre justice et foi, Consultation de 1987, *op. cit.*, p. 2.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, p. 4.

immigrants liés aux conditions d'intégration et finalement, des orientations que devraient contenir une future loi québécoise sur l'Immigration. Dès l'introduction, AQ reconnaît le « sentiment de vulnérabilité » vécu par la majorité francophone qui, étant minoritaire en Amérique du Nord, s'inquiète de sa « capacité de protéger et de préserver le français au Québec⁴³. » Cette reconnaissance des inquiétudes « réelles et légitimes » des francophones lui permet ensuite de tenir un discours sur sa propre légitimité à exprimer les préoccupations qu'elle présente comme étant celles de la communauté anglophone : « La communauté d'expression anglaise est une partie intégrante et légitime de la société québécoise et s'y est enracinée tout au long de l'histoire. Son caractère est distinctement québécois⁴⁴. » L'introduction du mémoire sert surtout à contredire la perception selon laquelle il existe une concurrence entre les deux communautés linguistiques du Québec pour obtenir l'adhésion des immigrants et personnes issue des communautés culturelles.

Les problèmes de société soulevés par ce mémoire concernent essentiellement le déclin de la population anglophone qui affiche un taux de natalité encore plus faible que celui des francophones et qui subit les plus grandes pertes démographiques causées par l'émigration interprovinciale. Parmi les nombreuses données statistiques présentées, AQ se réfère à celles de Robert Maheu⁴⁵ qui indiquent qu'entre 1976 et 1981, « le nombre de personnes d'expression anglaise ayant quitté le Québec a atteint des niveaux records, soit une perte nette de 106 300 individus de langue maternelle anglaise⁴⁶. »

Lorsque les auteurs du mémoire font allusion à la concentration métropolitaine de l'immigration, ils se portent à la défense des ONG qui offrent des services aux diverses communautés culturelles du Québec et qui ont besoin d'un financement accru, particulièrement celles basées à l'extérieur de Montréal :

Les associations culturelles ont besoin d'être encouragées dans des régions comme les Cantons de l'Est, l'Outaouais et la ville de Québec afin d'être en mesure d'accueillir les immigrants qui arrivent chez elles. L'existence d'un réseau de soutien pour les immigrants encouragerait en retour les nouveaux

⁴³ Alliance Québec, Consultation de 1987, mémoire 16, p. 1.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Robert Maheu, « L'émigration dans anglophones québécois », *Cahiers québécois de démographique*, vol. 12, n° 2, octobre 1983, p. 272-276.

⁴⁶ Alliance Québec, Consultation de 1987, *op. cit.*, p. 18.

arrivants à s'établir à l'extérieur de la région de Montréal. Ainsi, on aiderait les communautés de l'ensemble de la province à se régénérer [sic] et à tirer profit des compétences des nouveaux arrivants⁴⁷.

Alliance Québec suggère donc que l'établissement de nouveaux arrivants à l'extérieur de la métropole répondrait ainsi à la nécessité pour « les communautés » de se « régénérer ». Comme les auteurs mentionnent précisément les Cantons-de-l'Est (Estrie) et l'Outaouais, deux régions qui comptent une proportion significative de Québécois d'expression anglaise, on peut se demander si l'organisme fait référence au renouvellement de la population anglophone⁴⁸. Mais ces régions sont aussi reconnues pour avoir développé plus tôt que les autres des structures d'accueil pour les immigrants, ce qui pourrait expliquer l'accent que l'AQ met sur elles.

Le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières

Des cinq intervenants qui abordent la question de la concentration de l'immigration en 1987, le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières (CANCTR) est le seul à offrir ses services uniquement en région. Cet organisme à but non lucratif œuvre en Mauricie depuis 1968 et possède un conseil d'administration composé pour la moitié de Canadiens de naissance et pour l'autre moitié de Néo-Canadiens ou de résidents permanents. En 1987, il réunit près de 150 membres bénévoles qui offrent divers services à environ 200 personnes, dont un service d'aide à l'intégration et à l'accueil, des cours de francisation, une assistance d'intermédiaire entre les différents groupes ethniques et le ministère québécois de l'Immigration. Enfin, il fait la promotion de l'apport positif et de l'expertise des groupes ethnoculturels en Mauricie⁴⁹.

Dans son mémoire, le CANCTR aborde comme premier sujet la démétropolisation de l'immigration, suivi du renforcement démographique des groupes

⁴⁷ *Ibid.*, p. 36.

⁴⁸ En 1986, la population de l'Estrie compte 10,1 % d'anglophones et celle de l'Outaouais 16,9 %. Institut de la statistique du Québec, *Estrie : Immigration, langue et origine ethnique. Tableaux*, [En ligne], <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/1996/index.htm> (Consulté le 17 septembre 2014), p. 53 et *Id.*, *Outaouais : Immigration, langue et origine ethnique. Tableaux*, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/1996/pdf3/reg07_3-4.pdf (Consulté le 17 septembre 2014), p. 59.

⁴⁹ Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières, Consultation de 1987, mémoire 3, p. 1.

ethnoculturels de la région et termine son mémoire en présentant la situation géo-socio-politique de la région. Cet organisme est de loin celui qui développe le plus sa perception de la concentration métropolitaine de l'immigration comme un problème public. Les auteurs jugent le phénomène « anachronique », laissant entendre que la situation aurait dû être autre depuis longtemps. Le Comité rappelle l'effort de « déconcentration » déjà tenté avec l'établissement de quelques COFI en région et invite le gouvernement à poursuivre dans cette voie, car « [l]a majorité de ces régions, et c'est le cas aussi pour la région de la Mauricie, est composée essentiellement de francophones ; elles offrent de ce fait, de meilleures conditions d'intégration au milieu francophone du Québec⁵⁰. » L'immigration est bénéfique pour les régions et joue un rôle moteur dans l'économie tout en contribuant à combler le déficit démographique, nous explique-t-on.

Dans ces conditions

la région de la Mauricie revendique sa part de l'apport économique et culturel, en termes d'expertise et d'expérience que représente *[sic]* l'immigrant ou l'immigrante. Même si la région de la Mauricie en est une culturellement homogène, elle a besoin et droit tout autant que la région de Montréal, de se nourrir au contact de cultures et de génies venus d'ailleurs.

Ce qui frappe dans cet extrait, c'est le fait que l'on perçoive comme une injustice l'inégalité de la répartition de la population immigrante et l'idée que l'apport de l'immigration soit un « droit » dont la métropole est seule à profiter ; une situation problématique qui doit être dénoncée et rectifiée, selon le CANCTR. Également, l'organisme avance que « [s]i la démétropolisation permettait aux régions de recevoir la part de l'immigration à laquelle elles ont droit, ce processus favoriserait la déghettoïsation de la région de Montréal⁵¹. » Il y aurait donc un problème de ghettoïsation dans la métropole et les régions seraient conséquemment un milieu plus propice à la mixité et à l'intégration. Le comité formule donc une critique envers certains immigrants qui, à leur avis, dans le milieu montréalais, ne s'intègrent pas. Fait intéressant à souligner, comme le conseil d'administration est formé à moitié d'immigrants (ou de membres de communautés culturelles minoritaires) cette critique est aussi un discours tenu par des immigrants sur d'autres immigrants.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 3.

⁵¹ *Ibid.*

Pour donner plus de poids à leur argumentation, les auteurs présentent la démétropolisation comme une solution pour amortir le choc social et culturel des nouveaux arrivants. Considérant que « la majorité des immigrés ne provient ni de grands centres ni d'une capitale. Ils sont habitués à évoluer dans un contexte démographique et infrastructurel [sic] à "dimension humaine"⁵². » En se référant à des histoires réussies de nouveaux arrivants établis en Mauricie, le Comité attribue le succès de leur intégration aux « contacts humains plus facile à établir dans des villes de la dimension de celles de notre région que dans de grands centres urbains comme Montréal et Québec⁵³. » Le CANCTR se représente donc les régions comme un milieu plus humain qu'il met en opposition à la métropole et à la capitale en laissant entendre qu'elles seraient plus froides et impersonnelles.

La deuxième suggestion faite par le CANCTR a trait au renforcement démographique des groupes ethnoculturels de la Mauricie. Un renforcement de ces groupes les aiderait se « revivifier », sans pour autant « provoquer la ghettoïsation⁵⁴ ». Sur ce point, le CANCTR rejoint Alliance Québec qui parlait de la nécessité de régénérer ces groupes. Si le Québec cherche à augmenter son volume d'admission en proportion du poids de la population québécoise au sein de la fédération canadienne, la région de la Mauricie peut légitimement s'attendre à « recevoir elle aussi un pourcentage [d'immigrants] proportionnel à sa population par rapport à celle du Québec⁵⁵ », soit de 5 à 6 %. Le gouvernement du Québec est appelé à considérer également la situation géo-socio-politique de la Mauricie, sous l'angle de la contribution que les immigrants pourraient apporter. Que ce soit en comblant un manque de main-d'œuvre, en apportant un nouveau savoir-faire ou par l'ajout de capitaux, les nouveaux arrivants seraient une plus-value pour la région⁵⁶.

À travers la revue de ces cinq mémoires, nous voyons à quel point les intérêts défendus par ces différents acteurs se reflètent dans la manière dont ils se représentent les défis de la société québécoise en matière d'immigration. Malgré la diversité des

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁶ *Ibid.*

perspectives, plusieurs consensus ressortent. Parmi les arguments qui identifient des problèmes liés à la concentration de l'immigration, la question de l'anglicisation et des conditions déficientes de francisation revient dans plusieurs mémoires. Aussi, les difficultés économiques des régions, le déclin démographique et les risques de voir « deux Québec dans un », émergent à quelques reprises. Nous observons que les intervenants ont plutôt tendance à construire le problème public par effet de miroir, c'est-à-dire qu'ils présentent des solutions sans expliquer quel est le problème à la base. Nous sentons de fait une retenue de la part des acteurs, comme s'ils ne voulaient pas que d'autres interprètent mal leur propos et les taxent de xénophobie parce qu'ils auraient critiqué certains comportements d'immigrants. En présentant les avantages d'une mesure qui encourage les immigrants et membres des communautés culturelles à s'établir à l'extérieur de Montréal, le ton est tout sauf accusateur. Ainsi, la « démétropolisation », la « dé-ghettoïsation » ou la régionalisation permettrait un meilleur partage des bagages culturels entre les nouveaux arrivants et les Québécois ; aiderait certains groupes culturels déjà établis en région à se régénérer ; favoriserait une plus grande ouverture de la population québécoise qui serait plus souvent en contact avec des immigrants, tout en facilitant l'intégration de ces derniers dans la langue de la majorité.

2.3 L'Avis des experts

Dans le cadre d'un débat public, des membres de la sphère privée (acteurs non étatiques) et de la sphère publique (acteurs étatiques) confrontent leur vision et défendent leurs intérêts sur un ou plusieurs enjeux. Mais il existe, dans les sociétés contemporaines, un autre type d'acteur : l'expert. D'après Pierre Bourdieu, « le travail de production des problèmes officiels, c'est-à-dire dotés de cette sorte d'universalité que leur assure le fait d'être garantis par l'État, fait presque toujours une place, aujourd'hui, à ce que l'on appelle des *experts*⁵⁷ ». Pour désigner ces experts, Olivier Nay et Andy Smith parlent d'« acteurs intermédiaires », une notion qui renvoie à leur fonction d'interface entre les acteurs publics et privés, mais aussi entre des univers institutionnels sectoriels, entre différentes actions publiques et entre les forums et les arènes de politiques

⁵⁷ Pierre Bourdieu et Loïc J. D. Wacquant, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Politique Libre examen, 1992, p. 211.

publiques⁵⁸. Essentiellement, la fonction des acteurs intermédiaires touche à la fois à la dimension stratégique et la dimension cognitive de la médiation. De sorte que, d'un côté ils produisent des arguments et représentations communes sur une question spécifique et de l'autre, ils élaborent des compromis et solutions acceptables produit dans les arènes décisionnelles des politiques publiques⁵⁹.

Ces quelques notions de sociologie politique permettent de mieux comprendre et interpréter le rôle qu'est appelé à jouer le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI) dans le débat sur la régionalisation et nous aident aussi à saisir la pertinence et la portée de son discours.

2.3.1 Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration

En décembre 1984, l'Assemblée nationale adopte une loi menant à la création du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration⁶⁰ composé de quinze membres nommés par le gouvernement pour leur compétence et leur expertise. Cet organisme permanent et autonome a pour principale fonction de conseiller la ministre de l'Immigration dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de politiques relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants⁶¹. Le CCCI lui a soumis 39 avis de 1985 à 2004 sur des thèmes variés tels que l'égalité en emploi, le nombre d'immigrants à accueillir annuellement, le logement et la capacité d'accueil du Québec.

2.3.2 Le problème public et ses solutions : ce que pense le comité d'experts

À la suite de la consultation particulière de 1987, la ministre de l'Immigration Louise Robic demande un avis au CCCI « sur l'opportunité pour son ministère de se

⁵⁸ Propos rapportés par Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, op. cit., p. 197.

⁵⁹ Olivier Nay et Andy Smith, « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institution », *Le Gouvernement du compromis, Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, p. 13-15.

⁶⁰ Il prend le nom de Conseil des relations interculturelles en 1996 et disparaît au mois de juillet 2011 avec l'entrée en vigueur de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses.

⁶¹ Conseil des relations interculturelles, mise à jour le 4 mars 2005, Centre de documentation de Montréal du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, p. 1.

donner une politique de "démétropolisation", de même que sur les objectifs et le contenu possibles d'une telle politique⁶² ». L'Avis du CCCI précise que

Cette demande était inspirée par l'intervention de plusieurs organismes qui avaient proposé, lors de la consultation de [1987] [...], que des mesures soient mises en œuvre pour favoriser l'établissement en région d'un plus grand nombre d'immigrants. Le Conseil, dans son "Avis sur le niveau d'immigration pour 1988 et 1989", avait aussi suggéré que l'on examine cette question⁶³.

En 1989, les membres⁶⁴ du CCCI soumettent leur avis à la ministre de l'Immigration. Il s'appuie sur une revue de la littérature en lien avec le sujet, sur plusieurs consultations effectuées auprès de fonctionnaires, chercheurs et intervenants, ainsi que d'immigrants vivants en région⁶⁵. Notre analyse porte sur les quatre premières sections de ce document, qui mettent en lumière la contribution du comité d'experts à la construction et à la formulation de la concentration métropolitaine de l'immigration comme problème public, de même qu'aux solutions proposées pour le résoudre. Comme nous n'étudions ni les étapes d'élaboration de la politique publique qui en découle, ni sa mise en œuvre, nous ne commenterons pas les sections de l'Avis du CCCI qui s'y rapportent.

D'emblée, le CCCI justifie les termes qu'il emploie dans son avis, en posant la question : « démétropoliser ou régionaliser ? » :

au cours de nos recherches, nous avons eu l'occasion de constater que le terme "démétropolisation" était souvent perçu négativement et que beaucoup de gens y associent une impression de coercition, même si pour nous il signifie essentiellement l'établissement volontaire de nouveaux immigrants à l'extérieur de la région de Montréal⁶⁶.

A contrario, le terme « régionalisation » serait une expression plus positive et « elle exprime plus clairement l'idée que l'immigration peut constituer un apport précieux pour

⁶² Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Quelques arpents de neige... à partager. La régionalisation de l'immigration*. Québec, Avis à la ministre des Communautés culturelles et de l'immigration, Gouvernement du Québec, 16 mai 1989, p. 1.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Raymond Paquin (président du comité), Robert Attar, My Tram Duong, Irène Ellenberger, Jean Isseri, Miguel Montérichard, Maria-Fernanda Oliveira, Juanita Westmoreland-Traoré, Jacques Johnson (secrétaire) et Jean-François Manègre (agent de recherche et rédacteur).

⁶⁵ Les consultations se déroulent à Québec, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières et Val-d'Or.

⁶⁶ Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Quelques arpents de neige... à partager, op. cit.*, p. 3.

les régions⁶⁷. » Dans le même esprit, le CCCI insiste pour que le terme « volontariste » soit étroitement associé à une future politique de régionalisation : « En aucun cas il ne saurait être question de contraindre qui que ce soit à s'établir en un endroit plutôt qu'un autre⁶⁸. » Les régions auxquelles se réfère cet organisme sont celles que définit le découpage administratif, sauf lorsque les auteurs parlent des régions métropolitaines de recensement⁶⁹.

Le titre de la deuxième section de l'Avis indique la prise de position du CCCI : « Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration doit se donner une politique de régionalisation⁷⁰ ». Cette politique permettrait au gouvernement d'agir plus efficacement pour encourager les immigrants à s'établir à l'extérieur de Montréal, car elle devrait nécessairement identifier des objectifs et mesures clairs.

C'est dans la troisième section que les auteurs de l'avis exposent les arguments recueillis lors de leurs propres consultations, ceux qui sont pour une politique de régionalisation et ceux qui s'y opposent⁷¹. Selon les intervenants qui y sont favorables, la régionalisation de l'immigration répondrait à quatre besoins. Le premier est l'intégration linguistique : la régionalisation pourrait « faciliter l'apprentissage du français et l'intégration à la société d'accueil du fait que l'immigrant serait inséré dans un milieu presque totalement francophone⁷². » Les auteurs de l'avis nuancent ce premier argument en rappelant qu'une telle prémissse n'est pas nécessairement vraie pour des régions comme l'Estrie et l'Outaouais, où se trouvent déjà des communautés anglophones et allophones. Selon un deuxième argument, l'immersion des immigrants en région faciliterait leur francisation et aurait pour effet de réduire le nombre d'émigrations. La régionalisation aiderait donc les immigrants à s'intégrer tout en profitant aux régions. Elle aurait, dit-on, un impact positif sur l'économie, car l'arrivée de cette population « engendrera de nouveaux besoins (consommation, logement) et

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Rappelons qu'il s'agit là d'une unité géostatistique utilisée par Statistique Canada (introduction). Seule la région métropolitaine de recensement de Montréal est abordée dans l'avis.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 5.

⁷¹ Il aurait été intéressant pour notre démarche de savoir qui exprime les commentaires rapportés, mais en raison du souci de confidentialité du CCCI, nous n'avons pas ces informations.

⁷² *Ibid.*, p. 7.

stimulera l'activité économique. Beaucoup d'entre eux créeront leur propre emploi dans le commerce ou la restauration. La venue d'immigrants investisseurs peut même amener la création directe de nouveaux emplois⁷³. » Derrière cette perception stéréotypée du rôle que seraient appelés à jouer les immigrants sur le marché du travail, les intervenants formulent ainsi un troisième argument qui montre qu'avec la régionalisation, les bénéfices économiques des personnes immigrantes seraient mieux répartis entre les régions du Québec⁷⁴. La quatrième et dernière raison invoquée est d'ordre démographique ou démo-linguistique. La politique « pourrait atténuer les écarts qui existent et qui s'accroissent entre Montréal et le reste de la province, tant en termes de croissance de la population qu'en termes de sa structure ethnolinguistique⁷⁵. » L'Avis mentionne que la région métropolitaine bénéficie à elle seule des avantages démographique, économique et culturel de l'immigration et que la régionalisation contribuerait à « répartir plus également [c]es avantages⁷⁶. »

Des réserves de deux ordres sont émises et font en sorte que l'appui à la politique n'est toutefois pas unanime. La difficulté « probable » de trouver un emploi dans les régions où le taux de chômage est élevé fait douter certains. Cela dit, les auteurs du CCCI répliquent qu'un tel argument n'est pas valable pour toutes les régions ; plusieurs ont un taux de chômage qui ressemble à celui de la métropole. Pour d'autres intervenants, la pertinence et l'intérêt de régionaliser l'immigration reste encore à montrer, car selon eux, Montréal a la capacité d'absorber la presque totalité des immigrants. Le problème de la concentration tient davantage aux défis de la francisation des immigrants. Conséquemment, les efforts devraient être consacrés à l'amélioration des services dans la métropole. Ceux qui défendent cette idée affirment qu'il faut « résoudre à la base les difficultés montréalaises et non les escamoter ou les "déménager" en région⁷⁷. »

À la lumière de l'ensemble des positions exprimées, le Conseil « estime qu'il est souhaitable qu'un plus grand nombre de nouveaux arrivants s'établissent en région à

⁷³ *Ibid.*, p. 8.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 9.

l'avenir⁷⁸. » Les membres du CCCI insistent aussi sur le fait qu'un tel projet ne peut se réaliser qu'à long terme.

Une politique de régionalisation de l'immigration devrait viser deux objectifs, explique-t-on. Dans un premier temps, la démarche doit s'inscrire dans le cadre d'une politique de développement régional. Tous les intervenants abondent dans le même sens : « [I]a venue d'immigrants, en effet, doit d'abord profiter à la région qui les accueille et ne pas être une façon de "démontréaliser" l'immigration⁷⁹. » Il y a donc une rupture nette entre le projet proposé ici et la demande initiale faite par la ministre de réfléchir à la « démétropolisation » l'immigration. Dans un second temps, la régionalisation de l'immigration doit servir à « faciliter l'intégration harmonieuse des immigrants à la société québécoise et plus particulièrement à la majorité francophone⁸⁰. » L'établissement à l'extérieur de Montréal susciterait davantage d'interactions entre natifs et immigrants, considérant le contexte d'immersion. Le document du CCCI poursuit sur les conditions nécessaires à l'élaboration de la politique, ainsi que sur les mesures à prendre pour sa mise en œuvre.

2.4 Les stratégies discursives : donner du poids à son discours

À présent que nous connaissons les arguments formulés à l'origine de la demande d'une intervention gouvernementale sur la concentration métropolitaine de l'immigration, nous souhaitons analyser la formation de l'énoncé discursif de la « régionalisation de l'immigration ». Pour Michel Foucault, l'analyse de la formation discursive d'un énoncé passe par l'observation d'« énoncés différents dans leur forme, dispersés dans le temps, [qui] forment un ensemble s'ils se réfèrent à un seul et même objet⁸¹ ». C'est cet ensemble d'énoncés que nous cherchons à analyser dans la section qui suit, en postulant des pistes de réflexion sur les « possibilités stratégiques » qu'ils visent.

L'analyse de discours que nous entendons effectuer dans cette section s'appuie sur certains fondements. Tout d'abord, ce type d'analyse n'est pas normatif, ce qui signifie

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1969, p. 45.

que l'objectif de la démarche ne consiste pas à prendre position sur les propos retenus. Ensuite, le discours ne doit pas être compris comme un miroir de la réalité ; il incarne une réalité. Pour Alice Krieg-Planque, en analyse de discours « il n'est pas pertinent d'établir une sorte de comparaison entre le "réel" et le "discours", au sens où le discours serait un "non-réel" qui devrait être évalué à l'aune d'un "réel" qui serait plus réel que lui⁸². » Ce type d'analyse vise plutôt à décrire et interpréter le discours. Si avec l'analyse de contenu effectuée dans les sections précédentes du présent chapitre nous ramenions les éléments de discours dans leur contexte social et politique tout en y apportant certaines critiques, l'analyse de discours s'effectue à un autre degré. Elle nous oriente davantage sur les stratégies que le scripteur choisit pour créer un effet spécifique sur le récepteur. Parmi les différentes approches pour opérationnaliser ce type d'analyse, deux nous paraissent utiles pour comprendre la formulation du problème public. Il s'agit de l'approche énonciative, qui tend à articuler le discours à ses conditions de production, et de l'approche sociolinguistique, par laquelle on étudie la variété des usages linguistiques dans une communauté linguistique⁸³, c'est-à-dire la diversité des termes employés pour désigner un même phénomène. Dans les deux cas, nous repérons les fonctions spécifiques du discours. Alpha Ousmane Barry ainsi qu'Alice Krieg-Planque identifient trois fonctions possibles : l'acte locutoire/propositionnel (ce que disent les mots), l'acte illocutoire (ce que l'on fait par les mots : commander, reprocher, etc.) et l'acte perlocutoire (ce que l'on cherche comme effet sur l'autre par les mots : l'inquiéter, le rassurer, etc.).

Pour commencer, posons-nous cette question que nous suggère l'approche énonciative : comment les conditions de production influencent-elles le discours des intervenants ? Les participants à la consultation de 1987 produisent leur mémoire dans le cadre d'un exercice mené par la Commission de la Culture où siègent des élus et membres du gouvernement. Considérant que ces commissaires se montrent ouverts à recevoir les opinions, réflexions, analyses et recommandations des intervenants, pour quelques instants, ces derniers parviennent à avoir l'attention des autorités publiques.

⁸² Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, coll. ICOM, 2012, p. 41.

⁸³ Alpha Ousmane Barry, « Les bases théoriques en analyse de discours », *Les textes de méthodologie*, [En ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/metho-2002-01-barry.pdf> (Consulté le 9 juillet 2013).

C'est également le cas pour le CCCI qui, étant un comité consultatif, a l'assurance que des membres du cabinet de la ministre de l'Immigration prendront connaissance de son avis. Dans ces conditions, quelle action les intervenants cherchent-ils à accomplir par leur discours ? Une première analyse nous permet de repérer une fonction illocutoire générale recherchée par l'ensemble des acteurs et qui se décline en trois objectifs. Tous cherchent à assoir leur autorité, leur crédibilité et leur pertinence en tant qu'intervenants ; à porter à l'attention des commissaires une cause (ou des causes) spécifique(s) qu'ils défendent ; et à les convaincre de retenir et de suivre les recommandations et conseils qu'ils formulent.

Voyons avec l'approche sociolinguistique comment ces objectifs influencent le choix des mots et intéressons-nous à la construction discursive de l'énoncé de « régionalisation de l'immigration ». La variété des termes utilisés pour se référer à cette notion nous incite à faire une analyse par unité lexicale. Elle consiste à dégager la signification des différents mots qui contribuent à construire la représentation du problème public de la concentration l'immigration à Montréal. Nous en retenons cinq : démétropoliser (SSJBM, CANCTR, CCCI), déconcentrer (SSJBM, CANCTR), déghettoiser (CANCTR), démontréaliser (CCCI) et régionaliser (CJF, CCCI)⁸⁴.

Instantanément, ce qui retire notre attention, c'est l'usage dans quatre des cinq termes du préfixe « dé » qui réfère, selon le Larousse, à « la cessation d'un état ou d'une action » ou « l'inverse de l'action⁸⁵ ». Seul le mot *régionaliser* met de l'avant la notion de région et évoque ainsi qu'une intervention gouvernementale répondrait à un besoin et un problème vécus en région. À l'inverse, les autres mots situent le problème à Montréal. D'après Paul Siblot, « [n]ommer ce n'est pas seulement se situer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet⁸⁶ ». Par conséquent, même si la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et le Comité d'accueil

⁸⁴ Considérant que notre étude ne s'inscrit pas dans le domaine de la linguistique, nous avons choisi de ne pas faire d'analyse morphologique, c'est-à-dire que nous n'étudions pas les nuances entre les mots de même famille (ex: démétropoliser, démétropolisation, démétropolisé).

⁸⁵ Dictionnaire français Larousse, *Dé, des, dés*, [En ligne],

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9/21722> (Consulté le 23 juillet 2014).

⁸⁶ Paul Siblot, « Nomination et production de sens : le praxème », cité dans Sophie Moirand, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 55.

aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières orientent leur discours par moments sur la contribution des immigrants aux régions, en employant les termes *démétropolisation*, *déconcentration* et *dé-ghettoïsation*, ils révèlent que leur malaise est surtout face à la concentration des immigrants à Montréal. À l'inverse, le Centre justice et foi et le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration – qui rappelons-le dans le cas de ce dernier, propose d'adopter la notion de *régionalisation* – laissent entendre que le problème tient plutôt à l'absence d'immigrants en régions.

Sous un autre angle, *démétropoliser*, *déconcentrer*, *démontréaliser* et *régionaliser* réfèrent tous à la sphère géographique, à celle du territoire. De sorte, qu'en demandant une action inverse par l'utilisation du préfixe « dé », les intervenants souhaitent que les immigrants habitent le territoire de manière plus équilibrée, pour des raisons déjà évoquées. Tandis que lorsqu'il parle de *dé-ghettoiser*, le CANCTR remet plutôt en question les conditions du vivre-ensemble et de l'intégration et ce, en faisant l'usage d'un terme à lourde charge symbolique. L'étude empirique menée par Louis Wirth de l'École de Chicago en 1928 sur le quartier juif du *West Side* Chicago, donne un aperçu de cette charge symbolique associé au terme *ghetto*⁸⁷. À présent, ce terme va au-delà de l'endroit où les Juifs sont tenus de s'établir en vertu d'un règlement officiel, écrit-il. Il réfère aussi à des aires culturelles locales et particulièrement l'aire de première résidence pour des immigrants nouvellement arrivés. Le *ghetto* peut être issu d'un isolement involontaire et coercitif, ou volontaire par un groupe « racial », culturel ou religieux qui cherche « à préserver ses formes culturelles spécifiques et à maintenir ses conceptions de vie particulières et uniques⁸⁸. » Les chercheuses en sociologie urbaine Annick Germain et Anne-Marie Séguin expliquent, quant à elles, que même si l'utilisation du terme n'est pas justifiée, il a un réel effet de stigmatisation:

Notre perception de l'existence d'un quartier ethnique peut n'avoir que peu de rapport avec la masse réelle de la présence ethnique. Les traces visibles et durables comptent autant et peuvent même subsister après la quasi-disparition (déplacement) d'une communauté ethnique⁸⁹.

⁸⁷ Louis Wirth, *Le ghetto*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Champ urbain », 1980 (1^{ère} éd. 1928), p. 26.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 17.

⁸⁹ Annick Germain et Anne-Marie Séguin, « Le mode d'insertion urbaines des immigrants : état de la question », *Immigration et régions : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, *Immigration et régions*:

Lorsque le CANCTR parle de « problème de ghettoïsation » de l'immigration, on comprend que l'organisme fait référence à cette ségrégation volontaire décrite par Wirth qu'à un isolement social involontaire, avec une connotation très péjorative.

L'utilisation du terme *dé-ghettoiser* correspond par ailleurs à l'une des stratégies discursives présentées par la linguiste Sophie Moirand, qui consiste à utiliser ce qu'elle nomme un « mot-argument⁹⁰ », soit un mot qui détient un fort caractère argumentatif comme celui : on peut difficilement être en faveur de la ghettoïsation. Par l'emploi de ce mot, le CANCTR invoque la nécessité de mettre fin à la situation de ghettoïsation dans laquelle se trouveraient les immigrants vivants dans la métropole (fonction locutoire), en captant l'attention du gouvernement par une image grave (fonction illocutoire), afin que ce dernier n'ait d'autre choix que de se montrer sensible à leur demande (fonction perlocutoire). D'un point de vue territorial, il est intéressant de noter que c'est le discours d'un acteur de région (Mauricie) qui est le plus alarmiste pour décrire la situation de l'immigration qui prévaut à Montréal, tandis que les deux acteurs montréalais (la SSJBM et le CJF), bien qu'ils partagent leur préoccupation par rapport au phénomène de concentration, en présentent un portrait moins sombre.

La consultation de 1987 et l'Avis du CCCI, nous permettent de dégager les différentes significations des énoncés utilisés pour faire référence à la nécessité d'encourager immigrants à s'établir à l'extérieur de Montréal. Avec l'analyse des autres sources de notre corpus, nous pourrons observer le trajet dans le temps de ces énoncés.

Conclusion

Les résultats de notre étude présentés dans ce chapitre nous aident à comprendre davantage pourquoi et comment la régionalisation de l'immigration s'insère dans le débat entre le gouvernement et les acteurs de la société civile. Tout d'abord, nous avons pu constater l'influence d'autres débats qui ont lieu au même moment, tels que le déclin

nouveaux enjeux, nouvelles perspectives, Chicoutimi, 1993, p. 51. Le ghetto peut aussi représenter des états d'isolement d'en d'autres sphères sociales, telles que le milieu du travail, on parle dans ce cas de ghetto d'emploi ou professionnel. Voir Linda Pietrantonio, « Action positive et égalité : une analyse sociologique », Les Cahiers du Gres, vol. 2, n° 1, 2001, p. 55-71. ; Myriam Bals, « Un programme de main-d'œuvre pathogène : le programme pour les domestiques étrangères », Santé mentale au Québec, vol. 17, n° 2, 1992, p. 157-170.

⁹⁰ Sophie Moirand, *Les discours de la presse quotidienne...*, op. cit., p. 42.

démographique, l'affirmation du français comme marque identitaire et la volonté du gouvernement québécois d'obtenir plus de pouvoirs politiques à l'égard du fédéral. Ces débats alimentent le souhait de tendre vers une augmentation des volumes d'admission d'immigrants à condition, notamment, de sensibiliser et d'éduquer la population sur la réalité vécue par les nouveaux arrivants et de travailler à une mobilisation élargie pour les accueillir et les intégrer. Un tel discours indique que ce sont essentiellement des initiés qui participent à la consultation, c'est-à-dire des personnes familiarisées aux enjeux concernant l'immigration. En effet, les propos véhiculés dans les mémoires, malgré certains discours parfois durs sur le comportement de la population immigrante qui laissent entrevoir des tensions, restent dans l'ensemble très positifs quant à la présence d'immigrants au Québec. Ils sont unanimes à dire que le Québec en a « besoin ». Une intervention politique visant une meilleure répartition de ces personnes permettrait de mieux partager les bénéfices qu'elles apportent afin que la métropole ne soit plus la seule à en profiter. Nous avons pu constater aussi que ces intervenants ont plus de facilité à expliquer les avantages d'une intervention gouvernementale en la matière, qu'à expliciter les aspects problématiques de la concentration. Cela dit, une solution répond impérativement à un problème, même si l'on ne le nomme pas.

CHAPITRE 3

La décision politique : le discours du gouvernement du Québec sur la régionalisation de l'immigration

Au début des années 1990, le gouvernement libéral de Robert Bourassa publie deux documents dans lesquels il annonce son intention de mettre en œuvre une politique de régionalisation de l'immigration : l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec, pour bâtir ensemble* (1990) et le document contenant les objectifs et stratégies de la politique, *Une richesse à partager* (1992). Ces publications gouvernementales correspondent à la troisième phase du modèle séquentiel élaboré par Charles Jones, soit la décision politique. Pour étudier cette phase, nous cherchons à comprendre pourquoi, aux yeux du gouvernement, la concentration de l'immigration est un problème et comment la politique de régionalisation de l'immigration apparaît comme la solution. Comme nous l'avons fait au chapitre deux, nous analysons d'abord dans deux sections distinctes le contenu de ces documents, puis nous les considérons ensemble pour faire une analyse des stratégies discursives qu'on y trouve. Rappelons d'abord le contexte dans lequel le gouvernement rédige ces documents.

3.1 La transition vers les années 1990 : le cas des réfugiés

En 1990, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publie son *Rapport mondial sur le développement humain*¹ dans lequel il observe l'intensification du problème des réfugiés depuis les années 1980. Les conflits mondiaux qui se déroulent dans plus pays (Afghanistan, Somalie, Bulgarie, Indochine, Salvador, Guatemala, Nicaragua, Mexique et autres) ont fait fuir 14 millions de personnes en 1988 contre huit millions au début de la décennie. S'ajoute à ce nombre de 12 à 14 millions de « réfugiés de l'environnement » qui ont dû abandonner leurs foyers en raison de la détérioration des ressources naturelles et des conséquences que cela implique et plusieurs millions de personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays. Comme le constate David Matas, « civil war, ethnic strife, persecution, political upheaval, and

¹ Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières. Mobilité et développement humains. Rapport mondial sur le développement humain 2009*, [En ligne], Programme des Nations Unies pour le développement, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf (Consulté le 28 octobre 2014).

natural disaster in the Third World had boosted the world refugee population [...] and plunged the international refugee system into deep crisis² ». Il se produit également, au cours de la même période, une augmentation des migrants illégaux et sans papier, note Valerie Knowles : « Since many of these migrants lacked the qualifications or family connections to be admitted to receiving countries by conventional methods, they sought the one means that promised them the best chance of becoming landed immigrants - refugee status³. » En réaction à ce que le PNUD appelle dans son rapport de 2009 la hausse de « demande » migratoire, les gouvernements des pays développés érigent des barrières politiques et administratives visant à augmenter leur contrôle politique sur les entrées et sorties des migrants⁴.

L'attitude des autorités canadiennes à la fin des années 1980 et au début de 1990 s'inscrit dans un tel contexte. La hausse vertigineuse des demandeurs d'asile paralyse les services d'immigration et oblige une réforme du système en place. De surcroît, alors qu'en 1976 près de 1 200 personnes demandaient le statut de réfugiés au Canada, ce nombre atteint 40 000 en 1992⁵. Le gouvernement fédéral de Brian Mulroney propose alors en 1987 la Réforme de la loi sur les réfugiés (C-55) « designed to produce a refugee determination system that reduced the time required to decide the outcome of an application for refugee status and that cleared up the backlog of claimants already living here and waiting for their claims to be processed⁶. » Cette loi soulève une tempête de critiques, entre autres la clause qui statue qu'une personne transitant par un « pays sûr » avant d'arriver au Canada – tel que les États-Unis, ce qui représente 40 % des cas –, ne peut plus réclamer l'asile, ce qui a pour effet de réduire de façon radicale le nombre de demandeurs. La loi devient effective en janvier 1989, alors que le nombre de personnes en attente d'une réponse pour obtenir le statut de réfugié s'élève à 125 000. Knowles tient à préciser que malgré cette volonté politique de resserrer les critères d'admission, 64 % des personnes demandant le statut de réfugié l'obtiennent en 1991, ce qui équivaut per-

² David Matas et Ilana Simon, *Closing the Doors. The Failure of Refugee Protection*, Toronto, Summerhill Press, 1989, p. 13.

³ Valerie Knowles, *Strangers at Our Gates. Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997*, Toronto, Dundurn Press Toronto Oxford, 1997, p. 180.

⁴ Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières : Mobilité et développement humains...*, op. cit., p. 2.

⁵ Valerie Knowles, *Strangers at Our Gates...*, op. cit., p. 196.

⁶ *Ibid.*, p. 184.

capita à cinq fois plus de réfugiés que n'en admettent les États-Unis. La réforme proposée par le gouvernement progressiste-conservateur se poursuit à l'automne 1990 par un plan quinquennal qui prévoit à la fois une augmentation substantielle du nombre de personnes admises et un changement fondamental du mode de sélection. En effet,

[t]he Mulroney government's demonstrated its intention to tilt immigration policy away from family-sponsored immigrants, over whom it had little discretionary control, and towards independent immigrants, who must qualify under the points system⁷.

Le gouvernement libéral élu en 1993 propose d'autres mesures qui ne sont cependant pas en rupture avec les politiques conservatrices.

Le Québec cherche aussi à augmenter son contrôle politique en matière d'immigration au début des années 1990. L'entente Gagnon-Tremblay – McDougall donne au gouvernement provincial de nouveaux pouvoirs mentionnés précédemment⁸. Québec officialise et balise ses grandes orientations politiques dans l'énoncé qu'il publie en 1990.

Parallèlement au débat sur les questions d'immigration, d'importantes réflexions ont lieu au Québec sur le déclin démographique et économique des régions. Le Conseil des affaires sociales publie trois rapports de 1989 à 1992 qui réfléchissent à la question. Le premier, présente un état des lieux du développement démographique et social du Québec et constate un important clivage entre les banlieues des métropoles régionales prospères et en pleine croissance et les milieux ruraux et les centres-villes atteints par le sous-emploi et la pauvreté⁹. Le deuxième propose des solutions à entreprendre pour relancer le développement dans l'ensemble du Québec¹⁰ et le troisième compile de nombreux témoignages de personnes et de groupes qui travaillent à cette relance¹¹. Par ailleurs, en février 1991 ont lieu les États généraux sur le monde rural, dont l'objectif

⁷ *Ibid.*, p. 193.

⁸ Voir le chapitre un.

⁹ Conseil des Affaires sociales, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, Gouvernement du Québec, 1989, 124 p.

¹⁰ *Id., Agir ensemble. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, Gouvernement du Québec, 1990, 209 p.

¹¹ *Id., Un Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, Gouvernement du Québec, 1992, 182 p.

principal consiste « à cerner les problèmes auxquels sont confrontés les collectivités rurales et à mobiliser les populations en vue d'élaborer ensemble un nouveau modèle de développement¹² ». Au cours de la même année, le ministre des Affaires municipales fait adopter une loi qui transfère vers les municipalités certaines responsabilités fiscales¹³. De même, au printemps de 1992, le ministère du Développement régional lance une nouvelle politique fondée sur la concertation, qui laisse « une place plus grande aux élus municipaux et donc représente une certaine volonté de décentralisation vers le monde municipal¹⁴. » La loi qui en découle prévoit la création dans chacune des 16 régions du Québec d'un Conseil composé d'élus municipaux et de représentants des agents de développement socioéconomique, ainsi que d'organismes offrant des services publics.

À cette même période, l'Université du Québec à Hull organise en novembre 1991 un colloque national qui engage une réflexion sur le rôle des personnes immigrantes dans le développement régional¹⁵. Prennent part à cet événement les représentants du ministère de l'Immigration (dont la ministre Gagnon-Tremblay), du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, de la Communauté urbaine de Montréal, de l'Office de planification et de développement du Québec, des commissions scolaires, des syndicats, des groupes communautaires ainsi que des universitaires. L'exercice a pour objectif d'inciter les acteurs régionaux à identifier les conditions de succès de la régionalisation de l'immigration, de permettre aux représentants des communautés culturelles de s'exprimer sur la question et de favoriser l'élaboration d'objectifs et de projets régionaux. Ce colloque se tient un an avant la parution du document qui détaille les orientations de la

¹² Bernard Vachon, « Les États généraux du monde rural au Québec : événement mobilisateur pour lutter contre le déclin et la déstructuration des territoires ruraux », *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1991, p. 265.

¹³ Aussi connue sous le nom de la Réforme Ryan. Caroline Andrew, « La vie municipale et régionale », [En ligne], *L'année politique au Québec 1990-1991*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm (Consulté le 4 septembre 2014).

¹⁴ *Id.*, « La vie municipale et régionale », [En ligne], *L'année politique au Québec 1991-1992*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/andrew/andrew.htm (Consulté le 7 janvier 2015).

¹⁵ *Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional. Actes du colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec*, Hull, Université du Québec à Hull, 1992, 562 p.

politique de régionalisation de l'immigration¹⁶ et permet une réflexion en profondeur sur les objectifs et stratégies à privilégier. Il confirme aussi la mobilisation des acteurs locaux et leur volonté de jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la politique.

3.2 L'énoncé de politique *Au Québec, pour bâtir ensemble* (1990)¹⁷

Cette publication sert de pierre d'assise au discours politique québécois sur l'immigration et les communautés culturelles car elle trace les grandes orientations sur lesquelles s'appuie la majorité des politiques publiques en matière d'immigration pendant près de deux décennies. En fait, malgré une alternance au pouvoir du Parti libéral et du Parti québécois, aucune publication gouvernementale n'a depuis cherché à remplacer celle de 1990¹⁸. Il s'agit aussi du premier document officiel qui annonce l'intention du gouvernement de favoriser la régionalisation de l'immigration. Ce document est si riche en contenu et discours que nous serions tentée de l'analyser dans son ensemble. Or, ce n'est pas l'objectif de notre recherche. Plutôt, dans un premier temps, nous ferons une présentation globale de son contenu pour, dans un second temps, nous arrêter plus spécifiquement sur la section portant sur la régionalisation de l'immigration.

3.2.1 Définir l'approche québécoise en matière d'immigration

Divisé en quatre parties, l'Énoncé vise à préciser les rôles des personnes immigrantes, de la société d'accueil et du gouvernement, ainsi que les objectifs et défis à relever pour les années à venir. La synthèse que nous en faisons ici permettra de mieux situer le discours du gouvernement sur la régionalisation par rapport à son discours global sur l'immigration.

La première partie du document s'intitule « L'immigration : un facteur de développement du Québec ». Elle présente l'état des lieux et situe l'immigration au

¹⁶ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Une richesse à partager. Orientation pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 35 p.

¹⁷ *Ibid.*, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 104 p.

¹⁸ En octobre 2013, la ministre péquiste de l'Immigration, Diane De Courcy, annonçait son intention d'élaborer un nouvel énoncé pour remplacer celui de 1990, mais le gouvernement dont elle faisait partie a été défait aux mains des libéraux lors des élections générales du 7 mai 2014. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, *La solidarité : une richesse pour le Québec*, [En ligne], <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20131031.html> (Consulté le 8 août 2014).

Québec dans son contexte historique en expliquant, notamment, pourquoi l'éveil de la communauté francophone à ses responsabilités d'accueil ne s'est fait que récemment. Le gouvernement énumère ensuite les défis de développement auxquels il estime que l'immigration doit contribuer : le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du français et l'ouverture sur le monde. Puis, afin de garantir le succès de l'intégration des personnes immigrantes, il est proposé d'adopter un « contrat moral » :

étant donné que l'immigration constitue un privilège qu'accorde la société d'accueil, il est légitime qu'elle fasse connaître ses attentes aux immigrants, si possible dès l'amorce du projet migratoire, afin que ceux-ci apprennent graduellement à les partager. De même, la société québécoise doit-elle prendre davantage conscience des obligations que lui impose son propre projet démocratique à l'égard des citoyens de toutes origines qui la composent¹⁹.

La partie immigrante doit accepter les choix de société qui caractérisent le Québec moderne et que le gouvernement résume en trois principes fondamentaux : une société francophone, démocratique et pluraliste. En contrepartie, la société d'accueil – incluant le gouvernement – doit veiller à offrir des services d'apprentissage linguistique adéquats, fournir un soutien socio-économique lors de la première année et manifester son appréciation de l'apport de ses nouveaux membres et des Québécois des communautés culturelles. Cette idée de « contrat moral » n'est pas sans rappeler celle du philosophe des Lumières Jean-Jacques Rousseau. Dans son œuvre classique *Du Contrat Social* (1762), il écrit que « l'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant, ce droit ne vient point de la nature ; il est donc fondé sur des conventions²⁰. » Pour Rousseau, ces conventions représentent la base de toute autorité légitime et permettent de créer un pacte social qu'il décrit en ces termes : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible du tout²¹ ». Le gouvernement de Bourassa se fait donc philosophe lorsqu'il parle qu'en édictant les droits et attentes garants d'un vivre-ensemble harmonieux pour chaque partie, il est

¹⁹ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble...*, op. cit., p. 16.

²⁰ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, Paris, Éditions Garnier Frères, 1962, (1^{ère} éd. 1762), p. 236.

²¹ *Ibid.*, 244.

possible d'espérer « que tous développent graduellement un sentiment d'allégeance à la société québécoise qui transcende les appartенноances héritées du passé²² ». Nous laisserons cependant à d'autres chercheurs le plaisir d'approfondir l'analyse de l'Énoncé sous l'angle de la philosophie et celui de l'éthique.

Dans la deuxième partie, « Une immigration contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère », on rappelle que le gouvernement québécois est libre de sélectionner une partie des immigrants²³ qu'ils accueillent :

Le contrôle quantitatif et qualitatif qui résulte des pratiques de sélection permet en effet – parmi les possibles définis par la dynamique des mouvements migratoires internationaux – d'exercer certains choix qui reflètent les consensus sociaux prévalant dans la société d'accueil²⁴.

Cette référence aux consensus sociaux est particulièrement intéressante, car elle donne une légitimité aux choix de sélection que fait le gouvernement du Québec. Ce discours peut facilement s'appuyer sur les consultations publiques portant sur les volumes d'admission d'immigrants, lesquelles offrent en effet une tribune à la société d'accueil pour valider ces consensus. Les cinq idées suivantes, nous dit-on, font l'objet d'un tel consensus : augmenter la proportion de l'immigration francophone, maximiser les retombées économiques par la sélection d'immigrants indépendants, soutenir la réunification familiale et l'adoption internationale, maintenir et mieux cibler l'accueil des réfugiés, accroître enfin les volumes d'immigration selon les besoins et la capacité d'accueil du Québec.

Ayant pour titre « Une langue commune, une pleine participation et des relations intercommunautaires harmonieuses : l'assurance d'une intégration réussie », la troisième partie porte sur le processus d'intégration. Son caractère multidimensionnel et l'engagement nécessaire de l'immigrant, mais aussi de celui de l'ensemble de la société d'accueil sont expliqués. Comme le titre l'indique, le gouvernement priorise trois domaines pour favoriser l'intégration : la langue, la participation à la vie économique,

²² Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble...*, *op. cit.*, p. 19.

²³ La sélection ne s'applique qu'aux personnes qui souhaitent obtenir le statut d'immigrant « indépendant » et non à celles qui applique dans le cadre des politiques de réunification familiale et humanitaires.

²⁴ *Ibid.*, p. 23.

sociale, culturelle et politique du Québec et les relations intercommunautaires. Pour chaque domaine, quelques mesures annoncent les orientations choisies pour la mise en œuvre de programmes. C'est sous le thème de la pleine participation que le gouvernement dit vouloir favoriser la régionalisation de l'immigration dans une perspective de développement régional. Nous y reviendrons.

La quatrième et dernière partie de l'Énoncé concerne « La mise en œuvre de la politique ». On y discute essentiellement de la coordination gouvernementale et de la concertation avec les partenaires socio-économiques du monde municipal, ainsi que les organisations non gouvernementales. Les mesures concrètes de mise en œuvre des politiques sont présentées non pas dans l'Énoncé lui-même, mais dans le plan d'action²⁵ élaboré à la suite de la consultation publique tenue à son propos.

3.2.2 Régionaliser l'immigration

Pour encourager la pleine participation de tous à l'intégration des Néo-Québécois et membres de communautés culturelles, le gouvernement entend favoriser la régionalisation de l'immigration. Seulement deux pages et demie y sont consacrées dans lesquelles les auteurs de l'Énoncé identifient la problématique à laquelle la mesure doit répondre, les défis qui doivent être pris en considération et quatre mesures ciblées pour sa mise en œuvre.

D'entrée de jeu, le phénomène de la concentration des immigrants est exposé par le recensement de 1986 qui indique que 87,2 % de la population immigrée du Québec vit dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, alors que 45 % de l'ensemble de la population québécoise s'y trouve. Ces données montrent un « déséquilibre dans la répartition régionale des immigrants au Québec [qui] soulève des problèmes dont il faut se préoccuper²⁶. » Le gouvernement y voit trois problèmes. Cette concentration métropolitaine « prive de nombreuses régions du Québec de l'apport économique démographique et socioculturel de l'immigration²⁷ », en plus de « fai[re] porter aux seuls

²⁵ *Id., Au Québec, pour bâtir ensemble. Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration (1991-1994).*

²⁶ *Id., Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique..., op. cit., p. 73.*

²⁷ *Ibid., p. 73.*

Montréalais et à leurs institutions la responsabilité d'intégrer les nouveaux arrivants, à laquelle les Québécois de toutes les régions devraient être appelés à contribuer²⁸ ». À long terme, cela pourrait avoir pour effet de créer « un hiatus important entre la région métropolitaine et le reste de la province²⁹. » Ce discours n'est pas nouveau, car le gouvernement reprend ici à son compte des préoccupations que formulaient déjà certains intervenants lors de la consultation de 1987.

Abordée sous cet angle, la régionalisation de l'immigration doit prendre en compte plusieurs facteurs pour se réaliser. Entre autres choses, le gouvernement doit composer avec le principe de la liberté de circulation de sa population. Aussi, il doit considérer l'hétérogénéité des régions et, conséquemment, bien évaluer la capacité d'accueil de chacune d'elle. Ainsi, une telle démarche doit tenir compte du fait que

l'expérience de régionalisation des "réfugiés de la mer" en 1979-1980 a montré que, malgré toute la bonne volonté, la rétention des immigrants en région demeure difficile, car elle dépend de la capacité d'insertion socio-économique qu'offre la région et de la disponibilité de divers services d'accueil et d'intégration adaptés à leurs besoins.

Les disparités régionales contraignent le gouvernement à développer des mesures adaptées à chacune à l'aide de concertation avec les acteurs du milieu. De sorte que l'Énoncé précise que la régionalisation de l'immigration ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une politique de développement régional, comme le recommandait le CCCI dans son avis de 1989. Plus spécifiquement,

le Gouvernement favorisera l'augmentation de l'immigration dans une région donnée lorsque se sera manifestée une claire volonté régionale – ainsi qu'un engagement des principaux décideurs socio-économiques – à accueillir davantage de nouveaux arrivants³⁰.

Une part importante des responsabilités repose donc sur les épaules des acteurs régionaux qui sont appelés à se mobiliser localement s'ils souhaitent profiter de l'aide de Québec pour attirer des immigrants.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*, p. 74.

De fait, pour que soit mise en œuvre cette politique, le gouvernement souhaite qu'un plan d'intervention concertée sur la régionalisation soit élaboré par le ministère de l'Immigration en collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec. De plus, le ministère s'engage à promouvoir les possibilités d'exploitation de terres agricoles auprès des immigrants intéressés par ce secteur d'activité et à augmenter son offre de services en régions, particulièrement sur le plan de l'insertion dans le marché du travail. Enfin, il doit accorder un soutien aux organismes des communautés culturelles implantés en région³¹. Probablement dans le but de tempérer les espoirs autant que les critiques, on précise que la régionalisation ne peut donner de résultats significatifs qu'à long terme, une précision formulée aussi par le CCCI en 1989.

3.3 *Une richesse à partager* (1992) : définir la politique de régionalisation

Cette publication officialise l'engagement gouvernemental en matière de régionalisation de l'immigration et contient les détails de la politique qui en résulte. En 25 pages, le ministère de l'Immigration, dirigé à cette époque par Monique Gagnon-Tremblay, présente dans un premier temps sa compréhension de la problématique de la concentration de l'immigration et dans un second temps les orientations et considérations dont il tient compte pour faire de la régionalisation l'immigration une politique « réaliste, pragmatique et souple³². »

Une lettre signée par la ministre présente le document. Pourquoi régionaliser l'immigration ? y lit-on dès le départ. D'abord parce qu'elle représente un facteur de développement et de soutien au dynamisme démographique. « [P]our donner son plein rendement, cependant, elle doit être maîtrisée et canalisée par des orientations et des politiques d'intégration claires. » En parlant de « rendement » et en souhaitant qu'elle soit « maîtrisée » et « canalisée », la ministre associe de toute évidence l'immigration à une ressource que l'on cherche à contrôler pour mieux bénéficier de son apport. Trois arguments sont invoqués pour justifier le besoin de régionaliser l'immigration. Tout

³¹ Les détails de ce que le gouvernement prévoit pour la mise en œuvre se trouvent dans le plan d'action qui fait suite à la consultation sur l'Énoncé.

³² *Id.*, *Une richesse à partager...*, op. cit., p. 25.

d'abord, elle doit contribuer au développement économique et au renforcement démographique des régions. Une bonne répartition des immigrants favoriserait aussi l'intégration de cette population à la société d'accueil sur les plans linguistique et culturel. Enfin, une meilleure distribution contribuerait à réduire le dualisme socioculturel qui existe déjà entre la région métropolitaine et le reste du Québec. Pour ces raisons, Gagnon-Tremblay affirme que depuis sa création, le déséquilibre manifeste qui caractérise la répartition de la population immigrée dans les régions québécoises a toujours préoccupé le ministère de l'Immigration : « Ce souci a été à l'origine d'un certain nombre d'initiatives : envoi de réfugiés hors de la région métropolitaine, création de COFI dans certaines régions, études exploratoires, etc.³³ » Elle mentionne également que dans le cadre de la politique sur le développement régional annoncée quelques mois plus tôt³⁴ la concentration de l'immigration serait retenue comme l'un des enjeux prioritaires devant faire l'objet d'une stratégie intersectorielle parmi les ministères concernés. Enfin, la ministre souhaite que l'analyse et les mesures proposées dans *Une richesse à partager* contribuent à alimenter la réflexion et suscitent des propositions constructives de la part de ses partenaires régionaux.

La première partie du document vise à circonscrire la problématique et s'ouvre sur une définition de l'expression « régionalisation de l'immigration ». Celle-ci doit se comprendre comme « l'objectif d'une politique gouvernementale ayant pour but une répartition spatiale plus équilibrée de la population immigrante du Québec³⁵. » À l'opposée d'une opération administrative, insiste-t-on, cette politique doit plutôt être le résultat d'un effort coordonné et soutenu entre le gouvernement, le ministère et ses partenaires. Une telle politique « n'a pas pour but de "neutraliser" la région métropolitaine de Montréal en tant que pôle principal d'attraction et d'absorption des immigrants au Québec, ce qui ne serait tout simplement pas réaliste³⁶ », explique-t-on. L'objectif est plutôt d'augmenter le nombre d'immigrants qui s'installent dans les autres régions.

³³ *Ibid.*, p. 5-6.

³⁴ Yvon Picotte, *Développer les régions du Québec*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 47 p.

³⁵ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Une richesse à partager...*, op. cit., p. 9.

³⁶ *Ibid.*

Devant les statistiques montrant l'ampleur du phénomène de la concentration, le ministère de l'Immigration considère que « les régions sont très loin d'avoir leur part des ressources humaines qualifiées déjà formées et des entrepreneurs expérimentés que l'immigration amène au Québec³⁷. » Or, pour remédier à la situation, les disparités connues entre les régions doivent être assurément comprises et considérées : « il ne saurait être question d'envisager la régionalisation de l'immigration "in abstracto". » Ainsi, en modifiant quelque peu la classification par blocs régionaux proposés par l'Office de planification et de développement du Québec (régions métropolitaines, centrales et périphériques), le ministère souligne les disparités structurelles entre les régions, les défis démographiques et économiques auxquels elles font face et identifie celles qui offrent de meilleures chances d'attirer et de retenir les immigrants. On explique que les régions périphériques³⁸, dont l'économie stagne ou périclite, ont déjà beaucoup de difficultés à retenir leur population. Elles présentent, par conséquent, une capacité d'attraction démographique plus limitée. *A contrario*, les régions centrales³⁹ affichent une croissance démographique plus intéressante et offrent une structure économique diversifiée. Elles ont donc un potentiel supérieur. Les projets des régions périphériques ne doivent pas pour autant être écartés, tant qu'ils seront « justifiés et bien intégrés aux réalités locales⁴⁰. »

Un autre volet de la problématique concerne le type d'immigrants qui, par le passé, ont choisi de s'établir à l'extérieur de Montréal. Avant les années 1970, cette population née à l'étranger et présente en région était principalement formée de travailleurs indépendants plus qualifiés et plus scolarisés que la majorité des immigrants établis dans la métropole. Par la suite, le pourcentage de réfugiés augmenta considérablement : constituant en moyenne 30 % du total des immigrants en région entre

³⁷ *Ibid.*, p. 10.

³⁸ Pour le ministère de l'Immigration, les régions « périphériques » sont la Gaspésie, les îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

³⁹ Les régions que le ministère considère comme étant « centrales » sont celles de Québec, Chaudière-Appalaches, la Mauricie-Bois-Franc, l'Estrie, l'Outaouais, la Montérégie, les Laurentides et Lanaudière. Pour ces trois dernières régions, les territoires appartenant à la région métropolitaine de Montréal sont exclus.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 21.

1978 et 1986, cette proportion atteint plus de 43 % pour l'année 1985-1986 seulement.

On note également que

Pour toutes sortes de raisons, notamment l'évolution de la conjoncture internationale et la prépondérance de nouveaux bassins dans l'offre des gens d'affaires, les investissements en région, et en agriculture particulièrement, se sont pratiquement taris, alors que la clientèle des gens d'affaires connaissait un accroissement fulgurant⁴¹.

Par conséquent, depuis les années 1970, les régions ont surtout développé des services pour les réfugiés, alors que dans ces conditions leur persévérance à rester est très faible : ils rejoignent rapidement les métropoles canadiennes. En d'autres mots, une proportion de plus en plus forte des 13 % d'immigrants vivant à l'extérieur de la région de Montréal est composée de réfugiés, alors que le taux de rétention de ces derniers est plus faible que celui des immigrants des autres catégories⁴².

Une autre section de ce document traite de tendances nouvelles avec lesquelles le gouvernement doit composer dans ses interventions en matière de régionalisation. La première a trait à la responsabilisation croissance des acteurs régionaux dans la planification du développement des régions. La planification par le haut n'est plus de mise, explique-t-on, car les régions « se voient aujourd'hui comme responsables au premier chef de l'identification des problèmes et de l'élaboration des solutions, et elles ont démontré à maintes reprises leur sens de l'initiative et de la solidarité régionale⁴³. » Une autre tendance mentionnée comme une contrainte, celle de la situation financière difficile de l'État qui ne permet plus des investissements massifs. Les régions doivent donc mettre à profit leurs propres ressources tant humaines et financières qu'institutionnelles pour favoriser le développement régional. Cet avertissement s'inscrit dans un principe qui inspire l'action du gouvernement, présenté comme la troisième grande tendance, soit « une "philosophie d'accompagnement" de la démarche des régions

⁴¹ *Ibid.*, p. 13.

⁴² Le document réfère une étude en particulier pour appuyer les informations mentionnées dans cette section : Aleyda Lamotte, *Régionalisation de l'immigration internationale et profil différentiel des immigrants vivant à l'extérieur de Montréal*, cité dans Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Une richesse à partager...*, op. cit., p. 13.

⁴³ *Ibid.*, p. 15.

dans leur développement⁴⁴». Concrètement, le ministère précise que l'accompagnement envisagé met les notions de concertation et de partenariat au cœur de l'intervention politique et prendra la forme d'ententes cadres et spécifiques signées entre le Conseil régional, des ministères ou des organismes gouvernementaux particuliers (sans spécifier lesquels).

La première partie du document précise d'autres paramètres du problème public en divulguant les résultats d'une enquête⁴⁵ où l'on cherche à comprendre les facteurs qui influencent les lieux d'établissement des personnes immigrantes. En résumé, la présence de membre de la famille joue un rôle fondamental et, dans le cas où des connaissances sont déjà établies au Québec, les préoccupations au plan de l'emploi deviennent de seconde importance. Autrement, le rôle de l'emploi reste très stratégique⁴⁶. La présence d'un « noyau » d'immigrants serait plus significative chez les réfugiés pour la structure d'accueil initiale, mais de moindre importance dans le cas des immigrants qualifiés qui font preuve d'une plus grande mobilité.

À partir des multiples facettes du problème public, le ministère suggère des angles d'approche pour préciser l'intervention qu'il envisage en présentant 3 orientations générales et 12 spécifiques⁴⁷. Étant donné que la régionalisation de l'immigration « se présente comme un défi parce qu'elle s'oppose au mouvement naturel qui draine les populations natives des régions vers la grande région métropolitaine », la politique ne peut reposer que sur « les possibilités concrètes et le dynamisme des régions⁴⁸ ». Ainsi, les trois orientations générales visent à fonder la politique sur une recherche d'« opportunités » concrètes, à favoriser un établissement durable et à créer un partenariat solide avec les régions.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁵ Cette enquête est conçue et planifiée par le ministère de l'Immigration en collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec et réalisée en décembre 1991 par la firme Zins, Beauchesne et associés. Voir *Rapport d'enquête auprès de la population immigrante du Québec*, Volet I. *Ibid.*, p. 16.

⁴⁶ Voir l'introduction du mémoire.

⁴⁷ L'ensemble des orientations spécifiques est présenté en annexe.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 19.

3.4 Les stratégies discursives : imposer la vision gouvernementale

À présent que nous avons pris connaissance du contenu du discours du gouvernement du Québec en matière de concentration métropolitaine de l'immigration, revenons sur les stratégies discursives qui colorent ce discours de par la manière dont il est livré. Si au chapitre précédent nous avions matière à étudier la variété lexicale des notions employées pour décrire le phénomène de concentration de l'immigration, force est de constater que le gouvernement fait un choix : il parle de *régionalisation* de l'immigration. Non seulement suit-il la recommandation du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration qui a démontré le potentiel élargi d'acceptabilité sociale de cette notion, mais il choisit d'orienter l'ensemble de son discours sur les régions et non sur la métropole. Par conséquent, plutôt que d'analyser l'énoncé de *régionalisation*, nous nous concentrerons ici sur l'analyse de son champ discursif. Ce dernier est composé de deux volets : les régions et l'immigration. Comment ces concepts sont-ils présentés, décrits et symbolisés dans le discours gouvernemental qui annonce la politique de régionalisation de l'immigration ? Pour répondre à cette question, nous analysons les fonctions du discours (locutoire, illocutoire et perlocutoire⁴⁹) qui s'y rapportent dans le but d'identifier les objectifs et de déconstruire la mise en scène du discours du ministère de l'Immigration.

3.4.1 Les régions : actrices de premier plan

Le discours que le ministère tient sur les régions est double. D'une part il appelle à une mobilisation de l'ensemble de la société et d'autre part, il souligne l'écart entre le développement culturel et économique de la métropole et celui des autres régions québécoises. En effet, l'énoncé de politique et le document de 1992 cherchent à éveiller une conscience sociale du rôle que doit jouer la société québécoise francophone dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et membres des communautés culturelles. Considérant que la concentration de l'immigration concerne la grande région de Montréal, la population vivant à l'extérieur de la métropole a davantage besoin d'être sensibilisée à cet égard. Le « contrat moral » élaboré par le gouvernement parle même

⁴⁹ Rappelons que la fonction locutoire réfère à « ce que disent les mots », tandis que la fonction illocutoire a trait à « ce que l'on fait par les mots » et celle perlocutoire touche à « ce que l'on cherche à avoir comme effet sur l'autre par les mots ».

de l'« obligation » de la société d'accueil de jouer ce rôle. Sur la question de la régionalisation, il est écrit que Montréal ne peut porter à elle seule les responsabilités de l'accueil et l'intégration. La fonction illocutoire d'un tel discours consiste à stimuler l'adhésion d'un maximum d'acteurs au principe selon lequel les nouveaux arrivants ont besoin d'être invités à la société d'accueil pour qu'ils y participent pleinement.

Toujours dans le but de solliciter la mobilisation, ce discours lance un avertissement selon lequel le gouvernement ne peut agir seul en ce domaine. Le succès de l'intégration repose à la fois sur la volonté des personnes immigrantes et sur l'implication des hôtes ; ce ne sont pas les membres du gouvernement qui peuvent en garantir la réussite. Sans pour autant annoncer une volonté de désengagement, le gouvernement lance un message clair : l'interventionnisme n'est pas la solution en matière d'intégration car ce n'est pas l'État qui intègre, mais la société. Dans *Une richesse à partager*, le ministère de l'Immigration fait directement référence à la crise de l'État-providence et au rôle de l'« État-accompagnateur » que le gouvernement veut maintenant adopter. Ce changement de posture n'est pas réservé uniquement à la question de l'immigration, mais s'inscrit dans la nouvelle approche de planification stratégique des politiques de développement régional qu'élabore le gouvernement québécois depuis les années 1970. Juan-Luis Klein observe, durant cette période, que l'État est en crise ce qui entraîne une nouvelle stratégie de développement régional « qui interpelle et responsabilise les acteurs socio-économiques locaux que concerne le sort des régions⁵⁰. » Myriam Simard souligne, quant à elle, l'entrée dans l'ère du néolibéralisme qui engendre « une reconfiguration des rôles entre sphères privées et publiques dans le système global de régulation, une recomposition des rapports entre l'État et le territoire et une réorganisation de la société civile sur le plan local⁵¹. » Le gouvernement du Québec ne cherche pas à dissimuler son désir de tendre vers une décentralisation et une approche basée sur le partenariat. En rappelant que « l'État, depuis au moins une décennie, vit une crise financière qui ne permet plus les investissements massifs que la mise en place d'infrastructures sociales de base avait

⁵⁰ Juan-Luis Klein, « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec », *Lien social et Politique*, n° 33, 1995, p. 134.

⁵¹ Myriam Simard, « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : Enjeux et paradoxes », *Recherche sociographiques*, vol. 37, n° 3, 1996, p. 16.

nécessités autrefois⁵² », il indique qu'en matière de développement régional, les ressources des régions devront être mises à contribution.

Le second axe que suit le discours politique sur les régions présente ces dernières comme étant désavantagées de ne pas avoir plus d'immigrants. Dans la définition du problème public, que ce soit dans l'énoncé de 1990 ou la publication de 1992, l'idée que les régions soient privées de l'apport positif des immigrants est présentée comme étant la première raison qui justifie la politique de régionalisation. Le gouvernement affirme même que « les régions sont très loin d'avoir leur part ». Du point de vue illocutoire, ce discours à pour but de reconnaître que les régions du Québec n'ont pas les mêmes ressources, ni les mêmes moyens pour favoriser leur développement et engendrer une croissance tant démographique qu'économique que ceux de la métropole. À cet égard, le « hiatus » entre Montréal et le reste du Québec est un autre élément du problème. Il faut dire que le gouvernement essaye d'envoyer un message positif lorsqu'il présente la situation en mettant l'accent sur le fait que les régions ne profitent pas pleinement de la présence d'immigrants. En effet, qui peut s'opposer à ce que les régions bénéficient des bienfaits de l'immigration ? Cette argumentation protège aussi le gouvernement à qui l'on pourrait reprocher de favoriser la dispersion des groupes ethnoculturels pour mieux les assimiler.

Arrêtons-nous enfin à la distinction établie par le gouvernement entre les régions dites centrales et les régions périphériques. Évitant de présenter les régions comme un groupe homogène, la publication de 1992 identifie plutôt celles où la politique de régionalisation aurait un meilleur succès en raison de leur potentiel d'attraction et de rétention (les régions centrales) et celles où les conditions sont moins favorables (les régions périphériques). Si ce discours se veut réaliste et pragmatique, il se montre antinomique sur un point. Bien que l'on affirme que la régionalisation de l'immigration contribuerait au développement économique et démographique des régions, les régions périphériques qui en auraient le plus besoin ne sont pas priorisées, car les conditions de rétention y sont moins bonnes. Le ministère de l'Immigration explique cependant que

⁵²Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Une richesse à partager...*, op. cit., p. 18.

des projets planifiés dans les régions périphériques recevront tout autant d'attention, à condition d'être justifiés et intégrés localement. En d'autres mots, les acteurs locaux devront travailler plus fort pour que leurs démarches visant à accueillir et attirer plus d'immigrants soient considérées comme étant crédibles.

3.4.2 L'immigration, une richesse qui se partage

Chez la population francophone du Québec surtout, l'immigration a longtemps suscité une attitude de méfiance et l'intérêt qui lui est porté est récent. Là où il y a méfiance, il y a généralement ignorance. Il n'est donc pas étonnant que dans l'énoncé de politique, le gouvernement présente les personnes immigrantes comme une ressource précieuse dont la société ne pourrait se passer. Ressource humaine qui contribue au redressement démographique. Ressource économique en raison de sa présence sur le marché du travail, de sa consommation, des investissements qu'elle fait et de la création d'emplois qu'elle suscite. Ressource politique enfin, dans la mesure où l'immigration contribue à assurer la pérennité de la langue française et à maintenir le poids démographique du Québec au sein de la fédération canadienne. Si la fonction illocutoire de ce discours consiste à reconnaître les avantages de l'immigration, sa fonction perlocutoire vise à convaincre la société québécoise – et les acteurs régionaux – de la richesse qu'elle représente. Une richesse qui se partage, comme l'indique le titre du document détaillant la politique de régionalisation. Cela dit, à force d'associer l'immigration à une ressource, le discours politique tend à l'instrumentaliser. En effet, lorsque la ministre Gagnon-Tremblay dit que « pour donner son plein rendement », l'immigration « doit être maîtrisée et canalisée par des orientations et des politiques d'intégration claires », on peut facilement oublier qu'elle fait référence à des personnes. Les mots « rendement », « maîtrisée » et « canalisée » servent à piquer la curiosité de gens en quête de prospérité économique, mais il faut dire qu'il est plus fréquent de les associer à des ressources qui ne sont pas humaines. Certes, on peut parler du rendement d'un ouvrier, à condition de se référer à sa capacité de production ouvrière. Mais qu'est-ce que le rendement de l'immigration ? Cette question nous apparaît pertinente compte tenu des nombreux passages où le discours instrumentaliste du gouvernement nous fait perdre de vue que ce sont des personnes qui immigrent, des individus et des familles. S'y

référer en parlant du « contrôle quantitatif et qualitatif qui résulte des pratiques de sélection », est une déshumanisation déconcertante de la question de l'immigration. D'autres chercheurs soulignent également cette caractéristique du discours gouvernemental, dont Myriam Simard⁵³, Maria Amantina Osorio Ramirez⁵⁴ et Dimitrios Karmis et Junichiro Koji⁵⁵. Il faut dire que cette tendance à l'instrumentalisation de l'immigration n'est pas propre au Québec, comme le rapporte le Programme des Nations Unies pour le développement dans son rapport de 2009. Il s'agit d'une approche encore plus marquée en ce qui concerne les travailleurs étrangers :

les gouvernements tentent souvent de réguler à leur guise les entrées et sorties des personnes les moins qualifiées et considèrent parfois les travailleurs temporaires et illégaux comme l'eau d'un robinet qu'ils pourraient ouvrir et fermer selon leur bon vouloir⁵⁶.

Il y a aussi dans ce discours un paradoxe entre, d'un côté la notion d'État-accompagnateur, qui s'inscrit dans des politiques néolibérales caractérisées par un désengagement étatique et, de l'autre côté, des mesures de sélection et de contrôle plus serrées concernant les immigrants indépendants afin d'arrimer le profil des immigrants aux besoins et à la capacité d'accueil de la province. Même si le gouvernement appelle à une responsabilisation des acteurs locaux dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, les autorités officielles conservent un très grand contrôle sur les candidats indépendants qui s'établissent en territoire québécois. Cela dit, rappelons que ce pouvoir de sélection ne s'applique qu'aux immigrants issus de la catégorie indépendant. Ce pouvoir de sélection permet d'ailleurs au gouvernement de vanter la qualité des immigrants accueillis et d'affirmer haut et fort que les critères d'admission sont adaptés selon les consensus sociaux établis. Cette stratégie a pour objectif de persuader la société québécoise que l'immigration peut répondre aux besoins identifiés par les acteurs de la société civile. Parmi les cinq consensus sociaux identifiés dans l'Énoncé et présentés

⁵³ Myriam Simard, « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration... », *op. cit.*, p. 22.

⁵⁴ Maria Amantina Osorio Ramirez, *La transformation du lien social. Les parcours migratoires et d'établissement des réfugiés de l'ex-Yougoslavie à la ville de Saguenay et à Joliette*, Ph.D., (Anthropologie), Montréal, Université de Montréal, 2009, p. 336.

⁵⁵ Dimitrios Karmis et Junichiro Koji, « L'instrumentalisme néolibéral et l'hospitalité coloniale : une critique de la politique canadienne de sélection des immigrants », *Les politiques publiques au Canada. Pouvoir, conflits et idéologies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 104.

⁵⁶ Jeni Klugman (dir.), *Lever les barrières : Mobilité et développement humains...*, *op. cit.*, p. 3.

plus tôt, rappelons la volonté d'augmenter la proportion de l'immigration francophone et de maximiser les retombées économiques de l'immigration par la sélection d'immigrants indépendants.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons étudié la troisième phase du modèle séquentiel de Jones : la décision politique. Le gouvernement choisit donc de donner suite aux demandes de certains intervenants de la consultation de 1987, ainsi qu'à la recommandation du CCCI d'élaborer une politique de régionalisation de l'immigration. L'analyse de contenu et l'analyse de discours de l'énoncé de politique *Au Québec, pour bâtir ensemble* publié en 1990, et celles du document *Une richesse à partager* contenant les orientations de la politique de régionalisation de l'immigration, montrent comment le gouvernement du Québec s'empare de cette question. En prenant la décision d'élaborer une politique de régionalisation, le gouvernement définit sa propre conception du problème public (la concentration métropolitaine de l'immigration) et les orientations de la solution proposée (la politique en tant que telle). Ainsi, nous apprenons que pour le ministère de l'Immigration, la concentration de la population immigrante à Montréal est préoccupante au début des années 1990 car elle prive les régions de l'apport positif des immigrants sur des enjeux cruciaux tels que le redressement démographique et le développement économique. De plus, seuls les Montréalais assument la responsabilité d'accueillir et d'intégrer les nouveaux arrivants et membres des communautés culturelles ce qui engendre trois conséquences. D'abord, cela réduit les chances d'une intégration réussie au groupe majoritaire (la société francophone) qui doit nécessairement passer par la pleine participation de l'ensemble des acteurs de la société, ce qui n'a pas été le cas jusque-là. Puis, la concentration exerce une forte pression sur les institutions montréalaises alors que les défis à relever le seraient plus facilement si les immigrants étaient mieux répartis. Enfin, le gouvernement se préoccupe de l'écart grandissant qui se creuse entre sa région métropolitaine de plus en plus cosmopolite et multiculturelle et les autres régions plus homogènes. Une politique de régionalisation de l'immigration orientée sur la concertation, le partenariat et la mobilisation d'acteurs locaux permettrait

de partager les défis et les bénéfices de manière plus équilibrée de cette riche ressource
qu'est l'immigration.

CHAPITRE 4

La reformulation du problème public : les consultations de 1991, 1997 et 2000

S'inspirant du modèle élaboré par Charles Jones, les chapitres précédents ont mis en lumière les trois premières phases de la construction de la concentration métropolitaine de l'immigration au Québec en tant que problème public : d'abord la formulation de ce problème, puis son inscription à l'ordre du jour politique et enfin la décision gouvernementale qui lui fait suite. Jones observe toutefois que les besoins et demandes formulés par les acteurs de la société civile évoluent constamment, ce qui entraîne une redéfinition des problèmes identifiés, de même que des enjeux et des priorités qui en découlent. C'est pourquoi, dans ce dernier chapitre, nous nous intéressons à la reformulation qui est faite de ce problème à travers les consultations publiques de 1991, 1997 et 2000. Dans quelle mesure les intervenants présentent-ils de nouvelles préoccupations en lien avec la concentration métropolitaine de l'immigration, et jusqu'à quel point répètent-ils les mêmes arguments que ceux présentés en 1987 ? Nous observons ce processus de reformulation à partir d'un groupe témoin composé de 43 mémoires sélectionnés sur un total de 168 selon les critères que nous avons présentés au chapitre un¹. Le thème de la concentration de l'immigration est mentionné dans 34 de ces 43 mémoires. Comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents, nous rappelons d'abord le contexte dans lequel le débat que nous suivons s'inscrit. Cette fois cependant, compte tenu du nombre important de mémoires que nous analysons, nous ne pouvons les traiter individuellement. Plutôt, leur contenu est présenté de manière synchronique, c'est-à-dire que pour les analyser nous regroupons les propos des intervenants par thématiques. Dans chacune de ces sections thématiques, nous distinguons d'une part les arguments qui construisent le problème public et d'autre part, ceux qui sont liés à sa solution. La dernière partie de ce chapitre est une analyse des stratégies discursives utilisées dans l'ensemble de ses mémoires.

¹ Les critères que nous avons déterminés sont la fréquence de participation, si les acteurs travaillent *directement* ou *indirectement* auprès des personnes immigrantes et la région où se déroulent leurs activités (à Montréal, en région ou dans l'ensemble du Québec).

4.1 La décennie 1990 : enjeux et débats

4.1.1 Des débats parallèles

L'un des enjeux majeurs de la première moitié des années 1990 et l'un des plus vivement débattus concerne l'avenir constitutionnel du Québec au sein de la fédération canadienne. À la suite de l'échec de l'Accord du Lac Meech en 1990, le premier ministre Mulroney tente une seconde fois en 1992 de permettre au Québec d'adhérer à la constitution canadienne avec l'Accord de Charlottetown qu'il soumet, cette fois-ci, à un référendum national. Le Canada anglais et le Québec rejettent majoritairement cet accord qui aurait reconnu le caractère distinct de la nation québécoise et transféré aux provinces des pouvoirs en matière d'immigration, notamment.

Entre temps, une commission québécoise non partisane « sur l'Avenir politique et constitutionnel du Québec² » est créée à la suite de l'échec de l'Accord du Lac Meech. Le rapport qui en résulte est déposé à l'Assemblée nationale en mars 1991 et recommande la tenue d'un référendum portant soit sur l'indépendance du Québec, soit sur des offres constitutionnelles fédérales³. Le référendum sur l'indépendance a lieu le 30 octobre 1995, sous le gouvernement péquiste de Jacques Parizeau et les Québécois rejettent à 50,6 % l'option. Peu de temps après l'annonce des résultats, le premier ministre Parizeau « laisse tomber une petite phrase qui fut jugée par plusieurs remplie d'amertume et de colère à l'endroit des non-francophones : "Au fond, on a perdu le référendum à cause de l'argent et du vote ethnique⁴." » En faisant des minorités ethniques les boucs émissaires de la défaite⁵, Parizeau rappelle cette attitude hostile qu'une partie de l'élite nationaliste francophone réservaient à l'égard des immigrants depuis la fin du XIX^e siècle. Cet événement marque la décennie et maintient à l'ordre du

² La « Commission Bélanger-Campeau » est composée de 19 parlementaires québécois issus du gouvernement et des partis d'opposition, ainsi que 17 représentants de différents organismes tels que les syndicats, les associations patronales, les unions municipales, etc.

³ Jean-Herman Guay (dir.), « Adoption par l'Assemblée nationale de la loi constituant la Commission Bélanger-Campeau », [En ligne], *Bilan du siècle*, <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3509.html> (Consulté le 4 septembre 2014).

⁴ Nathalie Lavoie et Pierre Serré, « Le comportement électoral des Québécois d'origine immigrante dans la région de Montréal, 1986-1998 », [En ligne], *L'année politique au Québec 1997-1998*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97_98/serre/serre.htm (Consulté le 7 janvier 2015).

⁵ Les résultats pour le référendum de 1995 indiquent que 60 % des francophones auraient voté pour le OUI, alors que 95 % des non-francophones se seraient prononcé contre l'indépendance. Il faut toutefois préciser que les opposants à l'indépendance ne forment pas un groupe homogène, au contraire. *Ibid.*

jour les questions de l'intégration de la population immigrante à la majorité francophone et de l'écart entre Montréal et le reste du Québec.

Par ailleurs, le débat sur le développement régional se poursuit lui aussi tout au long des années 1990. Au cours de la période préférendaire de l'été 1995, la décentralisation est un thème de discussion fréquemment abordé par les participants aux Commissions régionales sur l'Avenir du Québec, un exercice de consultation qui a pour but de tracer certaines des orientations d'un Québec indépendant et dont les conclusions sont présentées dans un livre vert⁶. Ainsi, « [d]ans ce contexte politique très fébrile, un pacte de décentralisation [est] mis de l'avant [...] présenté comme conditionnel à la transformation du Québec en un État souverain⁷. » Toutefois, après le référendum par lequel les Québécois rejettent pour une seconde fois la proposition de souveraineté, dans les premiers mois du régime Bouchard, l'intérêt porté aux régions s'affaiblit⁸. Ainsi, en 1997, le livre blanc proposé par le ministre responsable du Développement régional Guy Chevrette, ne fait aucune référence à la décentralisation. Pour Danielle Lafontaine, l'ensemble de la période des années 1990 est caractérisée par « un mouvement régionaliste [qui] s'est puissamment manifesté, tout en s'inscrivant comme une sorte de révélateur d'un ensemble d'incertitudes et d'incohérences en matière d'affaires régionales, municipales et rurales au Québec⁹. » Ces réflexions politico-territoriales sont donc un autre élément important à garder en mémoire pour comprendre les discours sur la régionalisation de l'immigration que nous analysons dans les pages qui suivent.

4.1.2 Portrait de l'immigration au Québec, 1991-2000

Le document de réflexion rédigé par le ministère de l'Immigration à l'intention des intervenants prenant part aux consultations publiques de 2000 indique que de 1991 à cette date, la province voit sa population augmenter de 342 733 personnes en raison de

⁶ Ministère du Conseil exécutif, *Décentralisation. Un choix de société*, Québec, Gouvernement du Québec, 1995, 99 p.

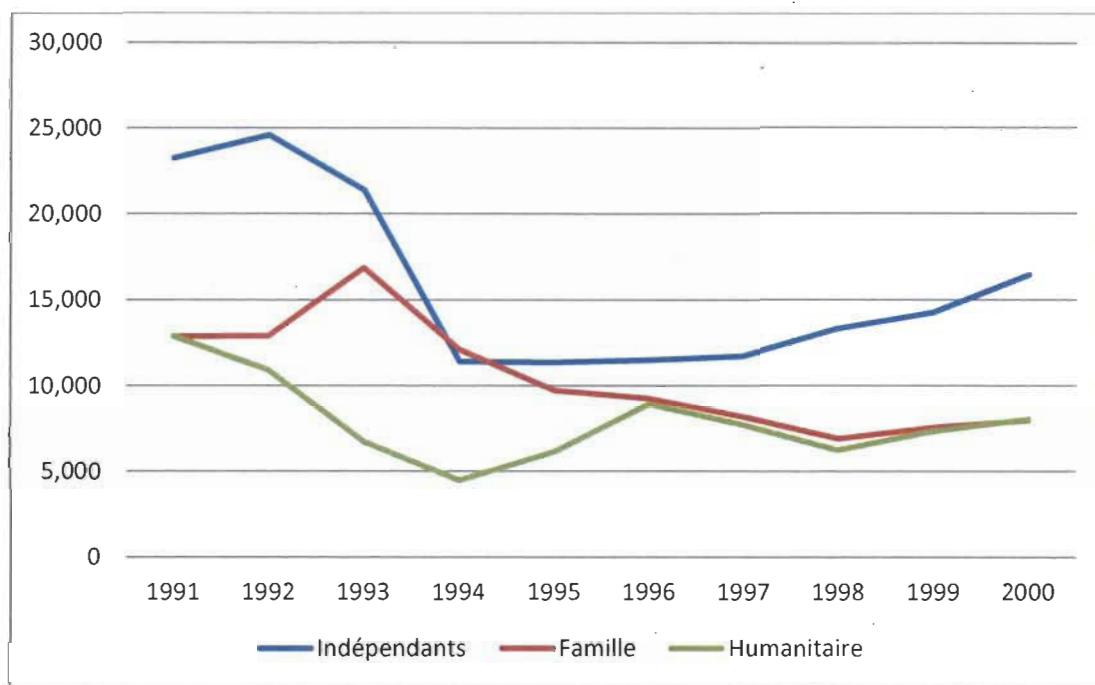
⁷ Danielle Lafontaine, « Métropolisation et régionalisation : les enjeux cruciaux d'une révision annoncée du cadre politico-territorial québécois », [En ligne], *Revue Interventions économiques*, n° 28, 2002, mis en ligne le 1^{er} janvier 2002, <http://interventionseconomiques.revues.org/1104> (Consulté le 1^{er} octobre 2013).

⁸ Louise Quesnel, « Partenariat et fusion : défi ou impasse pour les municipalités ? », [En ligne], *L'année politique au Québec 1995-1996*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/quesnel/quesnel.htm (Consulté le 7 janvier 2015).

⁹ Danielle Lafontaine, « Métropolisation et régionalisation...», *op. cit.*

l'immigration venue de l'étranger¹⁰. Dans le graphique 2 qui indique la répartition par catégorie des immigrants accueillis, on constate une chute importante du nombre d'entrées pour l'année 1994 qui s'explique par les effets de la crise économique du début des années 1990 et, pour la première moitié de la décennie, une volonté politique de réduire le nombre de réfugiés pour accorder une plus grande place à la réunification familiale.

GRAPHIQUE 2
Nombre d'immigrants admis au Québec de 1991 à 2000 par catégories¹¹



Pour une perspective d'ensemble couvrant les années 1990, soulignons que les immigrants indépendants représentent en moyenne 46 % du total, alors que ceux qui entrent dans les catégories « famille » et « immigration humanitaire » en forment respectivement 30 % et 23 %. En proportion de l'ensemble de la population québécoise,

¹⁰ Ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration du Québec, *L'immigration au Québec de 1998 à 2000. Prévoir et planifier*, Québec, Gouvernement du Québec, 69 p.

¹¹ Le gouvernement inclus, dans cette classification, à titre d'indépendants les demandeurs non reconnus du statut de réfugiés au Canada et les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée.

Ibid., p. 51 et *Id.*, *Caractéristiques de l'immigration au Québec. Statistique*, [En ligne], <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/0507-caracteristiques-immigration.pdf> (Consulté le 24 avril 2013), p. 11.

celle des personnes nées à l'étranger atteint 8,7 % en 1991 et approche les 10 % en 1997. En moyenne, le nombre d'admissions annuelles équivaut à près de 0,4 % du poids démographique du Québec, alors que dans l'ensemble du Canada cette moyenne est de 0,7 %¹². Poursuivant son déclin démographique, le poids de la population québécoise au sein de la fédération canadienne est de 24,2 % vers 1999, alors qu'il se situait à 30 % au milieu du XX^e siècle. Cette tendance est présentée par les autorités publiques québécoises comme une raison justifiant le recours à une plus forte immigration.

Dans le domaine économique, le ministère affirme dans le document de réflexion de 1997 que l'immigration représente une force importante dans la mesure où près de 70 % des personnes immigrantes de 15 ans et plus se destinent au marché du travail. De plus, entre 1988 et 1995, les immigrants investisseurs ont injecté près de 786 M\$ dans plus de 460 entreprises québécoises. Selon l'Enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre réalisée à l'été 1995¹³, il y aurait 30 000 postes vacants à combler, dont 48 % pour les professionnels de la vente et des services, 24 % chez les travailleurs de la production et 17 % du côté des professionnels techniques. Les entreprises sondées expliquent que les principales raisons de ce besoin de main-d'œuvre sont le manque de candidats ayant les compétences et l'expérience recherchées.

Mais tous les immigrants n'arrivent pas facilement à pourvoir ces postes vacants. De fait, « une proportion de l'ordre de 15 % de la population immigrante adulte admise au Québec de 1990 à 1996 était prestataire de la sécurité du revenu en septembre 1996, comparativement à environ 10 % de l'ensemble de la population québécoise¹⁴. » Ce sont donc des personnes venus au Québec dans le cadre de programmes de réunification familiale, de même que des personnes qui ont été admises pour des raisons humanitaires qui ont surtout recours à cette aide, dans des proportions de 12 % et de 33 % respectivement.

¹² *Ibid.*, p. 14.

¹³ Cette enquête est réalisée par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et Développement des ressources humaines Canada et couvre les établissements de cinq employés et plus, exploités au Québec et couvrant tous les secteurs d'activité économique à l'exception des services gouvernementaux et de l'enseignement. *Id.*, *L'immigration au Québec de 1998 à 2000...*, *op. cit.*, p. 34.

¹⁴ *Ibid.*, p. 35.

En ce qui concerne leurs caractéristiques linguistiques, la proportion d'immigrants qui connaissent le français augmente. Chez les indépendants sélectionnés à l'étranger, elle passe de 42 % en 1986, à 55 % entre 1990 et 1994. Pour l'année 1995 seulement, ce sont 63 % des immigrants indépendants qui disent maîtriser le français à leur arrivée au Québec. En 2000, le français correspond à la langue d'usage public de 57 % de la population immigrante, alors que 42 % s'expriment en anglais dans l'espace public¹⁵.

Quant à l'opinion publique, un sondage¹⁶ révèle au printemps 1996 que les Québécois se prononcent à 62 % pour le maintien au même degré du nombre d'entrées et 10 % se disent en faveur d'une hausse. Plus de 90 % de la population québécoise déclare s'entendre très bien ou bien avec les personnes venant de l'étranger. Ces quelques données, bien qu'elles offrent un portrait sommaire de l'opinion publique sur l'immigration, indiquent tout de même une attitude positive et ouverte pour la décennie des années 1990.

4.2 La poursuite du débat sur la régionalisation de l'immigration

4.2.1 Les consultations de 1991, 1997 et 2000

Trois consultations publiques se tiennent sur la planification de l'immigration au Québec entre 1991 et 2000. Les audiences publiques de la *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, s'amorcent le 19 février 1991¹⁷. Au total, la Commission de la Culture mandatée pour organiser cette consultation et à laquelle participe la ministre Monique Gagnon-Tremblay, reçoit 82 mémoires réagissant à l'Énoncé de 1990 et à un document intitulé *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation*¹⁸. La

¹⁵ *Id.*, *L'immigration au Québec de 1998 à 2000...*, op. cit., p. 29.

¹⁶ Réalisé auprès de 2 200 personnes à partir de deux échantillons : le premier représentant l'ensemble du Québec est composé de 1 000 et l'autre, stratifié selon les quartiers de Montréal à forte densité ethnique s'appuie sur 1 200 personnes. *Ibid.*, p. 36.

¹⁷ Les audiences se déroulent les 19, 20, 26, 27 et 28 février, ainsi que les 5, 12, 13, 14, 26 et 27 mars 1991, à l'Assemblée nationale du Québec.

¹⁸ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles. Document de réflexion et d'orientation*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 18 p.

principale question abordée par ce document est celle de l'intégration. À quelques reprises, la répartition géographique de l'immigration y est mentionnée, mais les propos ressemblent essentiellement au discours contenu dans l'Énoncé. Cela dit, dans le document de réflexion l'on affirme que si la concentration de l'immigration

donne lieu à une situation d'isolement qui perdure et que la ghettoïsation professionnelle et le dédoublement institutionnel deviennent permanents, la possibilité pour l'immigrant d'apporter sa pleine contribution à la société d'accueil [...] est sérieusement compromise¹⁹.

Nous reviendrons plus loin à cette allusion à une situation de ghettoïsation professionnelle.

En septembre 1997²⁰ se tient la *Consultation générale sur le document intitulé L'immigration au Québec de 1998 à 2000 - Prévoir et planifier*²¹. Ce document de réflexion dresse un portrait détaillé de l'environnement politique dans lequel les débats doivent porter. Les grands enjeux que sont la démographie, l'économie, la pérennité du français et l'ouverture sur le monde se retrouvent encore étroitement associés à l'immigration. Ainsi, malgré le fait que le Parti Québécois ait remplacé le Parti Libéral au gouvernement, les grandes orientations en matière d'immigration restent identiques. En ce qui concerne la régionalisation, on affirme que les régions souhaitent profiter des avantages liés à l'immigration et que depuis 1996, plusieurs ententes spécifiques ont été conclues entre le ministère de l'Immigration et les conseils régionaux de développement de l'Outaouais, de Laval et des Laurentides. On indique également que la part d'immigrants prévoyant s'établir sur l'île de Montréal à leur arrivée au Québec est passée de 88 % en 1991 à 73 % en 1995. Or, ce sont essentiellement les villes des couronnes Nord et Sud de la grande région métropolitaine de Montréal qui profitent de ce mouvement de déconcentration. Lors de cette consultation, 41 mémoires sont déposés à l'intention des commissaires, dont le ministre de l'Immigration André Boisclair.

¹⁹ *Ibid.*, p. 9.

²⁰ Six journées y sont consacrées, soit les 10, 16, 17, 18, 25 et 30 septembre.

²¹ Ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration du Québec, *L'immigration au Québec de 1998 à 2000...*, *op. cit.*, 69 p.

Enfin, la *Consultation sur le Plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003*, se déroule durant le mois de septembre 2000. Elle suscite l'envoi de 40 mémoires et donne lieu à cinq journées d'audiences²². Le document de réflexion *L'immigration au Québec 2001-2003 : un choix de développement*²³ est présenté aux participants par une lettre du ministre péquiste Robert Perreault qui fait allusion à sa « conviction que le consensus québécois se raffermira²⁴ » durant cet exercice. D'après lui, depuis plus de 30 ans les Québécois s'entendent pour dire que « l'immigration doit constituer un apport économique, social et culturel convergent avec les objectifs de développement d'une société où le français est la langue publique commune, celle du travail et des institutions²⁵. » Une section est consacrée à la régionalisation, dans laquelle le ministère de l'Immigration reconnaît que le projet « va à l'encontre d'un mouvement reconnu à l'échelle planétaire : les immigrants préfèrent généralement s'installer dans les métropoles ou les grands centres urbains²⁶. » Cette démarche ne peut qu'engendrer de modestes résultats et ne peut résoudre le problème de dépeuplement de certaines régions ni neutraliser la concentration urbaine. Cela dit, les « mesures de déconcentration de l'immigration » sont motivées par la nécessité d'éviter l'écart grandissant entre les caractéristiques de la population de la métropole et celle du reste du Québec.

À partir des documents de réflexion de ces trois consultations, nous constatons que les orientations politiques québécoises en matière d'immigration s'inscrivent dans la continuité, de même que la lecture faite du phénomène de la concentration métropolitaine de l'immigration. Aucune rupture dans le discours institutionnel n'est à signaler ni même lorsque le gouvernement passe du Parti Libéral au Parti Québécois. Rappelons que pour les consultations de 1991, 1997 et 2000 notre groupe témoin est composé de 25 % des mémoires présentés, soit 20 documents pour la première consultation, 10 pour la deuxième et 13 pour la troisième. Au total, nous avons dépouillés 43 mémoires rédigés par 28 participants différents. De ces mémoires, seuls 34 abordent les thèmes de la concentration métropolitaine de l'immigration et de la

²² Les 6, 7, 12, 13 et 14 septembre 2000.

²³ Ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration du Québec, *L'immigration au Québec 2001-2003. Un choix de développement*, Québec, Gouvernement du Québec, 23 p.

²⁴ *Ibid.*, p. 1.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*, p. 18.

régionalisation : c'est donc sur ces 34 mémoires qu'a porté l'analyse faite dans ce chapitre (tableau 4). Cela dit, chacun de ces documents présente des arguments pour ou contre la politique de régionalisation de l'immigration. Le débat ne se limite donc pas à quelques intervenants marginaux.

TABLEAU 4
Intervenants qui s'expriment sur la concentration métropolitaine de l'immigration par année de participation aux consultations publiques²⁷

Intervenants	Année des consultations publiques
Association des Vietnamiens de Sherbrooke	1991
Centre international des Femmes de Québec	1991
Centre justice et foi	1991, 1997, 2000
Centre multiculturel de Québec	1991
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	1991
Comité de développement social de la Matawinie	2000
Commission scolaire Sainte-Croix	1991
Confédération des associations latino-américaines	1991
Confédération des syndicats nationaux et Conseil central de Montréal	1991
Confédération des syndicats nationaux	2000
Congrès juif canadien	1991
Conseil interculturel de l'Outaouais et Conseil régional de développement de l'Outaouais	1997
Conseil du patronat du Québec	1997, 2000
Conseil scolaire de l'île de Montréal	2000
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue	2000
Fondation Clara Bourgeois	1991
Institut de développement Nord-Sud, Société de développement de la collectivité du Kamouraska, et Société de développement de Kamouraska	1997
Le Coffret	1997, 2000
Service d'aide aux Néo-Canadiens	1991, 2000
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	1991
Solidarité rurale du Québec	2000
Syndicat des professeurs de l'État du Québec	1991
Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois	1991
Union des producteurs agricoles	1991
Ville de Montréal	1991, 1997, 2000
Ville de Québec	1997, 2000

²⁷ Une présentation de l'ensemble des intervenants se trouve en annexe X.

En regroupant par thématique les éléments de leurs discours, nous constatons que certains problèmes et solutions ont déjà été évoqués en 1987, alors que d'autres s'ajoutent au discours de la société civile. Bien entendu, tous ne sont pas favorables à une telle politique et nous terminons cette section par les arguments émis contre la politique de régionalisation ainsi que les limites formulées par certains participants qui souhaitent apporter des nuances à leur position.

4.2.2 Les discours sur les disparités territoriales

L'idée selon laquelle il existe au Québec deux sociétés est reprise²⁸ par sept intervenants lors des consultations de 1991 et 2000. Cette perception, entre autres alimentée par le déséquilibre de la répartition de l'immigration, s'inscrit de toute évidence dans l'imaginaire collectif québécois et peut-être davantage dans celui des acteurs régionaux. En 1991, la Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois fait allusion à « ce Québec cassé en deux²⁹ », de même que la Commission scolaire Sainte-Croix qui craint qu'il y ait une crise identitaire sérieuse si Montréal continue à assumer seule le poids de l'intégration³⁰. Alors qu'elle est responsable de 19 écoles secondaires et primaires de Montréal, tant francophones qu'anglophones, cette commission scolaire s'appuie sur sa propre expérience auprès des élèves allophones, dont le nombre dans ces établissements est en nette augmentation. Lors de la consultation de 2000, d'autres acteurs se prononcent sur la question. Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue mentionne alors le risque de créer deux Québec dans un si « nous n'habitons pas les populations des régions périphériques à cohabiter avec des immigrants³¹ ». Quant au Coffret de St-Jérôme³², organisme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, il explique l'importance de réfléchir aux « futurs conflits possibles pour une société divisée en deux

²⁸ Elle est déjà formulée par les participants à la consultation de 1987, mais aussi par le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (Avis de 1989), puis par le Conseil des affaires sociales (*Deux Québec dans un*, 1989) et le gouvernement du Québec (1990 et 1992).

²⁹ Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois, Consultation de 1991, mémoire 28, p. 7.

³⁰ Commission scolaire Sainte-Croix, Consultation de 1991, mémoire 52, p. 42.

³¹ Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, Consultation de 2000, mémoire 6, p. 2-3.

³² Cette ville est située à une quarantaine de kilomètre au Nord-Ouest de Montréal, dans la région administrative des Laurentides.

: une métropole multi ethnique [*sic*] et des régions plus que traditionnelles³³. » Lors de la même consultation, les représentants de la Ville de Québec font une réflexion semblable lorsqu'ils écrivent que

la disproportion avec la métropole est alarmante ; Montréal compte maintenant une population à 18 % de personnes immigrantes et il y a un risque réel de dichotomie au Québec entre une métropole cosmopolite et des régions presque exclusivement francophones³⁴.

Réunissant plus d'une centaine d'associations patronales et près de 425 entreprises à travers toute la province, le Conseil du patronat du Québec partage la même préoccupation et suggère qu'il serait préférable d'éviter des écarts trop grands « entre les caractéristiques de la population de la métropole et celle de la population du reste du territoire³⁵. » À l'exception de la Commission scolaire Sainte-Croix, personne ne tente d'expliquer pourquoi il faut éviter d'encourager cette dichotomie de la société québécoise. Considérant que cinq des sept interventions ont lieu en 2000, nous pouvons affirmer que les préoccupations sur les disparités territoriales et l'écart entre la métropole et les autres régions persistent dans l'imaginaire collectif. Ainsi, quelle que soit les mesures politiques prises dans les années 1990, telles que les ententes signées entre Québec et certaines instances régionales, elles n'ont pas amoindri les inquiétudes par rapport à cet écart et cette question est toujours débattue dix ans plus tard.

La concentration métropolitaine de l'immigration apparaît également comme une question problématique parce qu'elle reflète un manque de vision politique pour une occupation du territoire dans sa globalité. Du moins, c'est l'argument élaboré par le Centre justice et foi et présenté une première fois en 1997, puis repris presque mot pour mot en 2000. Pour ce centre d'analyse social qui a développé une expertise sur les enjeux d'immigration et la défense des droits de la personne, « il n'y aura pas de régionalisation significative de l'immigration sans une véritable politique d'occupation du territoire³⁶. » De sorte que la concentration des Néo-Québécois et membres des communautés culturelles serait le symptôme d'un problème plus large. Le Conseil régional de

³³ Le Coffret, Consultation de 2000, mémoire 22, p. 3.

³⁴ Ville de Québec, Consultation de 2000, mémoire 31, p. 4.

³⁵ Conseil du patronat du Québec, Consultation de 2000, mémoire 20, p. 8.

³⁶ Centre justice et foi, Consultation de 2000, mémoire 32, p. 12.

développement de l'Abitibi-Témiscamingue partage aussi cet avis lors de sa participation à la consultation de 2000 :

Si l'immigration est un levier d'intervention susceptible d'atténuer les effets possibles des tendances démographiques, il faudrait envisager, par des mesures originales, l'occupation du territoire entier sinon le Québec va se retrouver concentré dans une seule région bilingue et démographiquement déséquilibrée.

L'immigration devrait donc être mieux répartie dans l'ensemble de la population québécoise. Envisagée de façon plus positive, elle pourrait aussi contribuer à solutionner certains des problèmes auxquels sont confrontées les régions. Ainsi, selon l'organisme Le Coffret, une répartition plus « équitable » de la population immigrante sur le territoire permettait « d'offrir aux régions les mêmes chances de réussite et de développement que celles dont bénéficie la métropole de façon naturelle³⁷ ». Notamment, l'immigration aiderait à contrer le problème de l'étalement urbain³⁸, un argument qu'avance aussi la Ville de Québec en 2000. Ainsi, l'administration de la capitale indique que

les immigrantes et les immigrants contribuent à ce renouveau par leurs idées innovatrices qui ont entre autres dynamisé le marché immobilier. De plus, il n'est pas rare que ces nouveaux venus établissent leur famille dans les quartiers centraux de la Capitale. C'est ainsi que l'immigration contribue directement au ralentissement de l'étalement urbain³⁹.

Ni les intervenants précédents ni le gouvernement n'avait jusque-là utilisé cet argument. Encore une fois, les personnes immigrantes sont présentées comme étant une ressource pouvant répondre à un problème auquel *a priori* elles ne sont pas liées.

La politique de régionalisation de l'immigration représente une solution pertinente car elle offrirait l'opportunité de mettre en pratique un élément du « contrat moral » formulé par le gouvernement du Québec, celui voulant que l'ensemble de la société québécoise participe à l'accueil et l'intégration des immigrants. Dans le mémoire qu'il présente en 1991, le Congrès juif canadien parle de l'importance de lutter contre le

³⁷ Le Coffret, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 5.

³⁸ *Ibid.*, p. 4.

³⁹ Ville de Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 2.

racisme par la sensibilisation et la promotion du pluralisme culturel. Parlant de projets d'échanges interculturels dans les écoles, auteurs de ce mémoire jugent que

[...]es tensions interculturelles ne devraient pas être perçues comme étant limitées aux régions urbaines ; c'est pourquoi ces programmes nécessitent la coopération d'organismes de toutes les régions de la province⁴⁰.

Durant la même consultation, le Centre international des Femmes de Québec suggère que la régionalisation de l'immigration pourrait faire en sorte que les « Québécois de souche » participent à l'intégration des immigrantes⁴¹. Œuvrant depuis dix ans dans la région de Québec auprès des femmes immigrantes et de leur famille, cet organisme souligne l'importance de l'implication de la population québécoise. En 2000, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue estime avoir un rôle à jouer : « Nous devons faire notre part pour ouvrir nos cœurs et les mentalités des gens à l'accueil et à l'intégration des familles d'immigrants intéressés par une région ». Ce discours sur le devoir de « faire sa part » contraste avec celui d'autres intervenants qui demandent à « avoir leur part » d'immigrants.

4.2.3 Pour un meilleur partage des atouts de l'immigration

Les atouts économiques

En continuité avec le discours dominant de 1987 et celui du gouvernement, les intervenants des consultations de 1991, 1997 et 2000 représentent l'immigration comme une ressource et un atout important pour répondre à des problèmes d'ordre économique. Ainsi, en 1991, la Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois et l'Union des producteurs agricoles, le syndicat représentant toutes les associations des producteurs agricoles du Québec depuis 1972, dénoncent le problème de la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité. Sans mettre directement en cause la concentration de l'immigration à Montréal, les deux organismes parlent de « l'absence de relève [qui] entraîne un déclin accéléré de ce secteur⁴² ». Pour la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, il serait intéressant d'arrimer la sélection d'immigrants aux

⁴⁰Congrès juif canadien, Consultation de 1991, mémoire 49, p. 23.

⁴¹Centre international des Femmes de Québec, Consultation de 1991, mémoire 43, p. 3.

⁴²Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois, Consultation de 1991, mémoire 28, p. 5.

besoins de main-d'œuvre identifiés dans les régions⁴³. On retrouve cette même suggestion dans un mémoire rédigé en collaboration par trois organismes basés à Kamouraska dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent⁴⁴, ainsi que dans celui que soumet la Ville de Québec en 2000⁴⁵.

Le Service d'aide aux Néo-Canadiens⁴⁶, organisme implanté dans la ville estrienne de Sherbrooke depuis 1954, comme l'administration de la Ville et Montréal⁴⁷, souligne que l'immigration engendre des retombées économiques importantes et représente un atout considérable. Porteurs de cultures et de savoir-faire différents, les immigrants contribuent à diversifier l'agriculture québécoise, comme le note l'Union des producteurs agricoles⁴⁸ en 1991 et Solidarité rurale du Québec lors de la consultation de 2000⁴⁹. Également, de par ses réseaux à l'étranger, la présence de groupes ethnoculturels favorise le rayonnement international, selon la Ville de Québec⁵⁰. Ainsi, la population immigrante est largement perçue comme une ressource économique fortement désirable.

L'atout démographique

Depuis les années 1970, le déclin démographique au Québec alimente une multitude de débats et préoccupe la grande majorité des participants aux consultations publiques. Certains plus que d'autres se servent de cet enjeu pour justifier le besoin d'une présence accrue d'immigrants dans leur région. Dans une perspective nationale, Solidarité rurale du Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain estiment que l'immigration peut contribuer « au renouvellement des populations⁵¹ » et aider à « rétablir un certain équilibre démographique entre la région métropolitaine et les

⁴³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Consultation de 1991, mémoire 37, p. 10.

⁴⁴ Institut de développement Nord-Sud, Société de développement de la collectivité de Kamouraska et Société de développement de Kamouraska, Consultation de 1997, mémoire 7, p. 5.

⁴⁵ Ville de Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 1.

⁴⁶ *Ibid.* p. 2.

⁴⁷ Ville de Montréal, Consultation de 1997, mémoire 36, p. 14.

⁴⁸ Union des producteurs agricoles, Consultation de 1991, mémoire 79, p. 1.

⁴⁹ Solidarité rurale du Québec a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural. L'organisme est constitué à la suite des États généraux du monde rural en 1991 et est composé d'une coalition d'organismes nationaux et régionaux. Solidarité rurale du Québec, Consultation de 2000, mémoire 13, p. 14.

⁵⁰ Ville de Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 2.

⁵¹ Solidarité rurale du Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 5.

régions périphériques⁵². » À maintes reprises, les administrations municipales de Québec et de Montréal évoquent la nécessité de miser sur l'immigration pour assurer la vitalité démographique de leur ville. Les représentants de la Ville de Québec écrivent, que la population de la capitale devrait croître « deux fois moins rapidement d'ici dix ans que, par exemple, celle des régions de Montréal, Sherbrooke ou Hull⁵³ » et conséquemment, il faut inverser la tendance du déclin en misant, entre autres choses, sur une immigration importante. Quant à la Ville de Montréal, son mémoire de 1997 indique que « [l']immigration a permis à Montréal de contrer partiellement les phénomènes de la dénatalité et de l'exode de la classe moyenne vers la banlieue » en contribuant au rajeunissement de la population. Pour les auteurs de ce mémoire, « le comportement fécond des femmes immigrantes est différent de celui des Nord-Américaines et des Européennes », laissant entendre qu'elles ont plus d'enfants que les femmes nées au Québec. En réalité, même si chez la majorité des immigrantes de première génération cette affirmation peut s'avérer exacte⁵⁴, la production scientifique existante en 1997 et les études réalisées au Québec depuis, la nuancent fortement. Selon Philippe Pelletier, si la majorité des immigrantes, à l'exception de celles originaires de l'Europe et de l'Asie du Sud-Est, a un taux de fécondité plus élevé que celui des femmes nées au Québec, ce taux chute pour les immigrantes de deuxième génération et celles arrivées avant l'âge de 15 ans. L'étude de Pelletier menée en 2013 confirme « les théories selon lesquelles la fécondité chute avec le temps de séjour et la génération, car les femmes s'adapteraient aux nouvelles normes en matière de fécondité⁵⁵. » Le taux de fécondité des femmes immigrantes peut-il vraiment contrer, même partiellement, la dénatalité de Montréal ? Rien n'est moins certain. Cela dit, la Ville de Montréal, au même titre que certains organismes qui parlent au nom de leur région, mise sur l'immigration comme une ressource démographique importante pour la croissance de leur population.

⁵² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 9.

⁵³ Ville de Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 1.

⁵⁴ Ayéko A. Toussou, « Fécondité différentielle des immigrants et des natifs : Québec, 1976-1996 », *Cahiers québécois de démographie*, vol 30, n° 1, 2002, p. 95-122.

⁵⁵ Philippe Pelletier, *Fécondité des femmes immigrantes et descendantes d'immigrantes selon le statut conjugal au Québec*, M.A., (Démographie), Montréal, Université de Montréal, avril 2013, p. 63. Lire aussi Alain Bélanger et Stéphane Gilbert, « La fécondité des immigrantes et de leurs filles nées au Canada », [En ligne], *Statistique Canada. Rapport sur l'état de la population du Canada 2002*, p. 149-161, <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-209-x/91-209-x2002000-fra.pdf> (Consulté le 15 novembre 2014).

Mieux répartir les immigrants « indépendants » et les réfugiés

Si plusieurs acteurs insistent sur l'importance de faire profiter les régions de l'apport économique et démographique de l'immigration, ils visent certaines catégories d'immigrants plus que d'autres. À deux reprises, soit lors des consultations de 1991 et de 2000, le Service d'aide aux Néo-Canadiens signale que les immigrants indépendants et gens d'affaires « sont nettement sous-représenté[s] dans notre région avec un taux de moins de 15 % en regard de 55 % au niveau provincial⁵⁶ » et « demande une répartition qui tiennent compte de ces catégories⁵⁷. » Deux acteurs issus du milieu de l'éducation partagent aussi ce besoin de voir un meilleur équilibre entre les catégories d'immigrants en région. Il s'agit de la Commission scolaire Sainte-Croix et du Syndicat des professeurs de l'État du Québec⁵⁸. Selon les représentants de la Commission scolaire Sainte-Croix, les enfants d'immigrants indépendants « sont généralement une clientèle assez facile à intégrer⁵⁹ ». Ils souhaitent donc que ces immigrants soient proportionnellement plus nombreux en région. Toutefois, affirment-ils, « le gouvernement devra [également] encourager l'établissement d'un plus grand nombre d'investisseurs en région⁶⁰. »

Pour sa part, le Centre justice et foi estime que le problème du manque de répartition des immigrants devrait être compris non pas du point de vue des catégories, mais plutôt des différentes vagues d'arrivées :

c'est peut-être davantage auprès des plus anciens qu'il faudrait promouvoir la vie dans les diverses régions du Québec puisque les nouveaux arrivants ont souvent, plus que d'autres, besoin des services que la grande ville et la présence d'une importante communauté d'appartenance est [sic] mieux en mesure d'offrir, surtout quand l'insertion en emploi s'avère une réalité difficile⁶¹.

⁵⁶ Service d'aide aux Néo-Canadiens, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 23

⁵⁷ *Id.*, Consultation de 2000, mémoire 33, p. 2.

⁵⁸ Ce syndicat regroupe près de 850 professeurs répartis dans des « maisons d'enseignement spécialisé » relevant de quatre ministères. Syndicat des professeurs de l'État du Québec, Consultation de 1991, mémoire 55, p. 16.

⁵⁹ Commission scolaire Sainte-Croix, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 22

⁶⁰ *Ibid.*, p. 16.

⁶¹ Centre justice et foi, Consultation de 2000, mémoire 32, p. 13.

En même temps, cet organisme met le doigt sur un aspect particulier : les immigrants établis à l'extérieur de Montréal ne sont probablement pas ceux qui ont les meilleurs profils pour y rester. Cette observation trouve un écho dans la recherche scientifique⁶².

4.2.4 Favoriser le processus d'intégration

Quelques intervenants reprennent le lien fait par le gouvernement entre l'intégration de la population immigrante et la capacité d'accueil de la société québécoise. Personne, dans les faits, ne s'oppose à l'idée d'arrimer les volumes d'admission des immigrants à la capacité d'accueil et d'intégration du Québec. Or le concept même de capacité d'accueil est difficile à définir⁶³. Chose certaine, pour l'administration de la Ville de Montréal, la capacité d'accueil du Québec doit être évaluée en fonction de celle de sa métropole. Cela ne signifie pas que cette dernière soit saturée d'immigrants, au contraire : « la région de Montréal conserve une capacité d'accueil et d'intégration élevée, qui demeure compatible avec les augmentations des niveaux d'immigration envisagées dans l'énoncé de politique⁶⁴. » En 2000, le mémoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal suggère aussi que le gouvernement tienne compte « de la capacité d'accueil réelle de Montréal et non uniquement de celle théorique du Québec⁶⁵. » Pour l'organisme Le Coffret, par contre, la capacité d'accueil des régions doit aussi être prise en compte : « Nous sommes conscients des limites de notre capacité d'accueil mais nous en sommes tellement loin quantitativement que notre énergie s'investit à créer d'autres facteurs d'attraction qui permettront l'installation de nouveaux immigrants⁶⁶ ». La Fondation Clara Bourgeois⁶⁷ qui voit le jour en 1990 à l'issue d'une mobilisation de citoyens engagés à promouvoir la paix, la coopération et la défense des droits et libertés, va jusqu'à dire que « la régionalisation des services

⁶² Gabriela Bezzi et Michèle Vatz Laaroussi, « La régionalisation de l'immigration au Québec... », *op. cit.*, p. 37.

⁶³ Dans le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2010-2011, l'équipe s'étant penchée sur le ministère de l'Immigration lui reproche de n'utiliser aucun indicateur socioéconomique pour bien cerner la capacité d'accueil du Québec. Renaud Lachance, « Chapitre 3 : Sélection des immigrants travailleurs qualifiés », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 2010, p. 3-3.

⁶⁴ Ville de Montréal, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 33.

⁶⁵ Conseil scolaire de l'île de Montréal, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 27.

⁶⁶ Le Coffret, Consultation de 1997, mémoire 27, p. 1.

⁶⁷ À sa fondation, l'organisme offrait divers services d'intégration pour les immigrants avant de mettre sur pied le Centre d'orientation et de formation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles (Le Coffret).

d'intégration assurera un suivi plus individualisé sur le plan socio-économique et celui de l'insertion au marché du travail et à l'égalité d'accès au logement⁶⁸. » Faisant ici référence à la capacité d'accueil de certaines villes régionales qui serait loin d'être atteinte, la Fondation laisse comprendre que les services offerts à l'extérieur de Montréal seraient mieux adaptés du fait qu'ils sont moins sollicités.

Même si la Ville de Montréal affirme ne pas avoir atteint la limite de sa capacité d'accueil, plusieurs intervenants perçoivent la forte concentration métropolitaine de l'immigration comme un véritable obstacle à l'intégration de ces personnes. La Commission scolaire Sainte-Croix dont la clientèle au début des années 1990 est constituée de près de 41 % d'allophones, témoigne en ce sens⁶⁹, de même que le Centre justice et foi qui partage des observations similaires en 1991⁷⁰. La pression qu'exerce le phénomène de concentration sur le milieu scolaire montréalais revient dans le mémoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal présenté en 2000 : « [t]enter l'intégration harmonieuse de ces enfants et de ces familles à la société québécoise est un défi constant pour le personnel de ces écoles⁷¹ ». Le manque de ressources humaines et financières pour aider ces écoles à répondre aux défis du pluralisme linguistique, culturel et religieux rend difficile les efforts pour intégrer les enfants concernés.

Une langue commune pour tous

La concentration de l'immigration constitue un problème pour certains acteurs de la société civile qui y voient un obstacle majeur à l'apprentissage et à la pratique de la langue publique et seule langue officielle du Québec depuis 1974. Le mémoire signé conjointement en 1991 par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Conseil central de Montréal souligne que « les problèmes linguistiques se posent avec plus d'acuité à Montréal que dans les autres régions⁷². » Contrairement aux villes de Toronto, Calgary et Vancouver, il existe deux pôles d'attraction linguistique : le français et

⁶⁸ Fondation Clara Bourgeois, Consultation de 1991, mémoire 12, p. 2.

⁶⁹ Commission scolaire Sainte-Croix, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 41.

⁷⁰ Centre justice et foi, Consultation de 1991, mémoire 14, p. 7.

⁷¹ Conseil scolaire de l'île de Montréal, Consultation de 2000, mémoire 50, p. 18.

⁷² Confédération des syndicats nationaux et Conseil central de Montréal, Consultation de 1991, mémoire 78, p. 9.

l'anglais⁷³. De sorte que, toujours selon ce mémoire, « les différentes communautés culturelles sont confrontées à un choix difficile, parce qu'éminemment politique » ce qui crée « une dynamique infernale [qui] a de graves répercussions⁷⁴ ». Au cours de la même consultation publique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal prédit que « [l]a prochaine génération des résidents de l'île de Montréal sera donc probablement constituée majoritairement d'anglophones et d'allophones dont le degré d'intégration dépendra de l'efficacité des politiques québécoises de francisation⁷⁵. » On se souviendra que cet organisme avait demandé avec insistance, en 1987, que le gouvernement « démétropolise » l'immigration entre autres pour assurer une intégration à la majorité québécoise francophone (chapitre deux). Le ton alarmiste que prennent à la fois les représentants syndicaux et ceux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'expliquent en partie par leur couleur nationaliste et leur forte sensibilité quant à l'avenir du français en Amérique du Nord.

Deux organismes regroupant des allophones et travaillant en région attirent l'attention sur d'autres conséquences pour le français de la concentration métropolitaine de l'immigration. L'Association des Vietnamiens de Sherbrooke croit qu' « [u]ne forte concentration de l'immigration dans une ville fait diluer le fait français du Québec⁷⁶ ». Laissant entendre que les immigrants fortement concentrés dans une ville comme Montréal ne parleraient pas autant le français que ceux en région, l'organisme trace un lien entre la francisation des immigrants et à l'avenir du français. Pour sa part, la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec avance que « [l]l'acceptation du français par les membres de nos associations n'a jamais été un problème » et ajoute que « c'est peut-être dans ce sens que nous différons de nos compatriotes vivant dans la région de Montréal⁷⁷. » L'environnement des régions, contrairement à celui de la métropole, seraient donc plus propice à l'apprentissage du français, d'après l'organisme.

⁷³ *Ibid.*, p. 10.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Consultation de 1991, mémoire 46, p. 18.

⁷⁶ Cette association est affiliée à la Fédération Vietnamienne du Canada fondée en 1980. Association des Vietnamiens de Sherbrooke, Consultation de 1991, mémoire 3, p. 2.

⁷⁷ Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec, Consultation de 1991, mémoire 31, p. 4.

Sensibiliser les Québécois

De l'avis de plusieurs, l'écart qui se creuse entre la vie socioculturelle de la métropole et celle des autres régions du Québec fait que la population est inégalement consciente des enjeux de l'immigration. Six intervenants le soulignent. En 1991 la Chambre de commerce du Montréal métropolitain observe qu'il serait préférable de commencer par sensibiliser les gens en région sur l'apport positif de l'immigration avant d'investir de fortes sommes dans l'élaboration de programmes d'accueil⁷⁸. En 2000, ce besoin semble persister car le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue⁷⁹ et la Confédération des syndicats nationaux⁸⁰ évoquent la nécessité de poursuivre des efforts de sensibilisation auprès de la population québécoise sur les enjeux relatifs à l'immigration. Les petites et moyennes entreprises (PME) situées en région devraient particulièrement faire l'objet d'une sensibilisation selon le Centre international des Femmes de Québec⁸¹. Quant à la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec, elle suggère de cibler les personnes travaillant dans les services de santé, sociaux et éducatifs⁸². Allant plus loin dans son analyse, le Centre justice et foi propose que le « contrat moral » présenté par le gouvernement dans l'Énoncé, fasse place à un nouveau nationalisme québécois : « il faudrait préciser quelle évolution du sentiment national québécois est requise à ce contrat de solidarité avec les immigrants devenus Québécois ; un nationalisme territorial doit remplacer le nationalisme ethnique⁸³ ».

4.2.5 Critiques et oppositions à la politique de régionalisation

Certains intervenants formulent des réserves quant à l'idée même de la régionalisation de l'immigration, alors que d'autres la discréditent dans son ensemble. La principale limite soulignée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain⁸⁴, le Conseil scolaire de l'île de Montréal et le Centre justice et foi est à l'effet qu'elle va à

⁷⁸ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 10.

⁷⁹ Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 2-3.

⁸⁰ Confédération des syndicats nationaux, Consultation de 2000, mémoire 34, p. 15.

⁸¹ Centre international des Femmes de Québec, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 3.

⁸² Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 6.

⁸³ Centre justice et foi, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 10.

l'encontre des tendances migratoires. Dix ans après la publication de l'Énoncé, le Conseil scolaire de l'île de Montréal pose la question : « Les Québécois d'origine canadienne française resteront-ils en région pour accueillir les immigrants⁸⁵ [sic] ? » Trois ans plus tôt, en 1997, le Centre justice et foi postulait que « [s]i nous voulons que des immigrants aillent vivre en région, il faut d'abord que le peuple québécois lui-même aime vivre en région et en soit capable⁸⁶. » Le ton monte d'un cran dans le mémoire de 2000, lorsque les représentants du Centre disent au gouvernement qu'« il serait irresponsable [...] d'exiger des immigrants ou réfugiés qu'ils aillent vivre dans des régions que nos propres concitoyens trouvent de moins en moins satisfaisantes pour eux-mêmes⁸⁷. » Pour ces intervenants, la solution consiste à arrimer la politique de régionalisation avec d'autres politiques qui aborderaient de front les enjeux démographique et économique du développement régional.

En 1991, deux mémoires critiquent sévèrement l'intention du gouvernement de favoriser la régionalisation de l'immigration. La capacité d'accueil des villes régionales n'est pas adéquate, affirme la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Pour cette raison, l'idée « est peu réaliste » et « il faudra investir temps, argent et ressources humaines⁸⁸ » pour tenter de la concrétiser. La Confédération des syndicats nationaux et le Conseil central de Montréal questionnent la « faisabilité » d'une telle politique et jugent que « l'Énoncé de principe tombe dans l'utopie⁸⁹ » lorsqu'il annonce l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec la régionalisation de l'immigration. En cherchant l'adéquation entre les aspirations, les moyens et les ressources disponibles, c'est vers Montréal que les énergies doivent être dirigées, selon le groupe syndical. L'administration de la Ville de Montréal se montre quant à elle critique, mais plus prudente. Tout en souscrivant au principe d'une meilleure répartition de la population immigrante, elle réaffirme sa capacité d'accueillir encore plus d'immigrants, de même qu'elle rappelle la persistance de ses contraintes financières. Son discours laisse surtout comprendre qu'elle craint la dispersion des ressources consacrées aux services pour les

⁸⁵ Conseil scolaire de l'île de Montréal, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 5.

⁸⁶ Centre justice et foi, Consultation de 1997, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁷ *Id.*, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁸ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 12.

⁸⁹ Confédération des syndicats nationaux et Conseil central de Montréal, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 38.

immigrants, alors qu'elle constate des lacunes importantes dans l'aide qu'elle est capable de leur offrir.

À partir des arguments formulés par les représentants de la société civile qui participent aux consultations de 1991, 1997 et 2000, nous constatons que plusieurs ont déjà été exprimés en 1987 alors que d'autres contribuent à reformuler le problème public et la solution. Les préoccupations concernant la francisation des immigrants, l'apport positif de ces derniers au renouvellement de la population tant en région qu'à Montréal, le besoin de main-d'œuvre et la nécessité de sensibiliser l'ensemble des Québécois aux réalités des immigrants, sont toujours partagées durant les années 1990. Or, dans les consultations subséquentes à celle de 1987, les participants présentent avec plus d'acuité la concentration métropolitaine de l'immigration comme un problème pour l'identité de la société québécoise du fait qu'elle accentue l'écart entre la métropole et les autres régions. De même que la question de la capacité d'accueil est plus présente dans les débats, principalement parce que les documents de réflexion la mettent de l'avant. Il en ressort que les acteurs régionaux jugent pouvoir accueillir davantage d'immigrant, tandis que ceux situés à Montréal ne sont pas unanime. Quelques représentants du milieu scolaire évoquent la pression que la concentration des immigrants provoque sur leur institution, alors que la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain affirment que la métropole peut et souhaite accueillir encore plus de personnes avec une compensation financière.

4.3 Les stratégies discursives : *tout est dans la manière*

Gardant en tête notre objectif d'analyser la construction de la concentration métropolitaine de l'immigration au Québec en problème public, nous souhaitons compléter encore une fois notre démarche par l'analyse des stratégies discursives déployées dans les mémoires présentés en 1991, 1997 et 2000. L'étude de ces trois consultations publiques nous permet, dans un premier temps, d'observer la formation discursive de l'énoncé régionalisation dans une perspective longitudinale. Dans un second temps, nous cherchons à approfondir notre compréhension du débat entre le gouvernement et les acteurs de la société civile en identifiant les fonctions illocutoire et perlocutoire des discours.

4.3.1 Formation de l'énoncé discursif de la *régionalisation*

Au chapitre deux, nous avons relevé une variété de notions employée par les intervenants de la consultation de 1987, ainsi que dans l'Avis du CCCI, qui nous offrait suffisamment de matière pour analyser le champ discursif menant à l'énoncé de « régionalisation de l'immigration ». À la suite de ces deux exercices le gouvernement a fait un choix clair quant à l'utilisation du terme régionalisation, de sorte qu'au chapitre trois nous avons analysé les portées discursives des notions régions et immigrants. Durant la décennie 1990, les participants, contrairement au gouvernement, ne se limitent pas à la notion de régionalisation et reprennent à l'occasion des termes utilisés en 1987 et 1988.

Lors de la consultation de 1991, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain lance un avertissement à l'intention du gouvernement québécois : « Trop miser sur le projet de décentralisation de l'immigration serait peu réaliste et drainerait budgets, ressources et énergies⁹⁰. » En comparaison avec d'autres termes employés pour faire référence à la concentration de l'immigration, celui de *décentralisation* est probablement la notion la moins alarmiste dans le diagnostic qu'elle cherche à effectuer. Il y a une reconnaissance de la centralisation, mais contrairement à la notion de métropolisation, elle nourrit moins cette impression du « tout à la métropole ». Aussi, l'urgence de *décentraliser* est plus difficile à démontrer que l'urgence de *déghettoiser* l'immigration. Les auteurs partagent leur crainte de voir une dispersion des ressources advenant l'implantation d'une politique de régionalisation. À cet égard, l'image que véhicule la *décentralisation* illustre bien le problème que souhaitent avancer les représentants de la Chambre de commerce, car l'idée d'éparpiller les ressources est nettement plus risquée que celle de répartir les personnes immigrantes. En employant ce terme, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain fait le lien entre l'immigration et le débat sur la décentralisation des instances de pouvoirs politiques qui a lieu au même moment.

En 1991, trois participants encouragent le gouvernement à *démétropoliser* l'immigration. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal réitère l'argument qu'elle

⁹⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 10.

présentait en 1987 voulant que les « démétropolisés » s'intègrent bien dans les petites villes. De même, le Syndicat des professeurs de l'État du Québec encourage le ministère de l'Immigration à poursuivre ses efforts pour « "démétropoliser" l'immigration vers les régions [...] de manière à faciliter une intégration en français⁹¹ ». Selon la Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois le gouvernement devrait également réfléchir à une politique d'accueil qui assurerait « les conditions d'une discrimination positive en faveur des régions » et veillerait à ce que « ces mesures soient bien comprises et acceptées de la part des intervenants de la région de Montréal qui a tout bénéfice à tirer d'une politique de "Démétropolisation" de l'immigration⁹² ». Ainsi, le discours de cet acteur basé en région laisse entendre que la concentration de l'immigration incommode, voire nuit à la métropole sans que cette dernière en soit pleinement consciente.

L'utilisation des guillemets avant et après le terme *démétropoliser* mérite qu'on s'y arrête. Encore une fois, Sophie Moirand nous donne quelques pistes d'analyse. La présence de guillemets, explique-t-elle permet de marquer une distance entre le discours du scripteur et les mots tirés d'autres sources⁹³. Pourquoi les intervenants cherchent-ils à établir une distance par rapport à l'énoncé *démétropolisation* ? Quelques hypothèses nous viennent à l'esprit. Tout d'abord, le terme de démétropolisation est absent de presque tous les dictionnaires français. Même si le mot métropolisation commence de plus en plus à s'y trouver, les définitions qu'on en donne sont souvent réductrices et n'évoquent que rarement la complexité du phénomène. Une complexité qu'il illustre habilement Stéphane Leroy dans son article « Sémantiques de la métropolisation⁹⁴ », en démontrant comment cette thématique, souvent associée à la géographie et à l'urbanisme, reste un champ en cours de défrichement. Dans le cas qui nous intéresse, la présence de guillemets peut s'expliquer par le désir des auteurs de préciser qu'ils sont conscients d'employer un néologisme qui ne fait pas l'unanimité. Une seconde hypothèse est que les intervenants n'assument pas entièrement leur discours. Il se peut que les

⁹¹ Syndicat des professeurs de l'État du Québec, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 16.

⁹² Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 8.

⁹³ Sophie Moirand, *Les discours de la presse quotidienne...*, *op. cit.*, p. 47.

⁹⁴ Stéphane Leroy, « Sémantiques de la métropolisation », *L'espace géographique*, [En ligne], 2000, vol. 29, n° 1, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_2000_num_29_1_1969 (Consulté le 19 juillet 2014), p. 78-86.

auteurs cherchent à se protéger d'éventuelles critiques. Ces intervenants qui affirment que la concentration de l'immigration à Montréal représente un problème craignent peut-être que leur discours ne soit interprété comme une critique à l'égard des immigrants. La distance qu'ils créent entre leur discours et le terme *démétropolisation* leur offre un recul quant à aux interprétations possibles.

La notion de ghetto revient à quelques reprises lors de la consultation de 1991 seulement, et est associé à différents volets, contrairement à l'intervention du Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières qui se réfère en 1987 uniquement à l'intégration des immigrants lorsqu'il demande une mesure de « dé-ghettoïsation ». Dans le document de réflexion rédigé par le ministère de l'Immigration pour la consultation de 1991, le gouvernement écrit que la « ghettoïsation professionnelle » nuit à la pleine participation des immigrants à la société québécoise. Deux intervenants reprennent alors sur cette idée. Dénonçant le fait que « plusieurs entreprises puissent fonctionner avec quatre, cinq ou six langues⁹⁵ », la CSN et le Conseil central de Montréal questionnent les conditions de travail dans lesquelles se trouvent de nombreux immigrants : « La ghettoïsation favorisant l'exploitation, [les employeurs] n'ont-ils pas intérêt à ce qu'il existe peu de liens entre la société francophone et les communautés culturelles⁹⁶ ? » Prenant la défense des travailleurs tout en supposant la mauvaise foi des employeurs, les auteurs de ce mémoire suggèrent que la concentration et l'isolement qu'elle provoque encouragent l'exploitation. Pour sa part, le Centre multiethnique de Québec plaide pour une éducation nationale auprès des employeurs québécois afin de défaire certains préjugés profonds : « Elle devient de plus en plus impérative pour les régions si on ne veut pas vivre les problèmes de racisme, de ghetto tel qu'il semble exister dans la Métropole⁹⁷. » Considérant que cet organisme est composé de membres immigrants ou issus de groupes ethnoculturels, ce discours confirme l'existence de discrimination dans le milieu de l'emploi que le gouvernement et les représentants syndicaux critiquent en parlant de « ghetto professionnel ».

⁹⁵ Confédération des syndicats nationaux et Conseil central de Montréal, Consultation de 1991, *op. cit.*, p.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁹⁷ Centre multiethnique de Québec, Consultation de 1991, mémoire 7, p. 11.

Deux autres intervenants utilisent le terme ghetto, mais cette fois-ci en se référant aux aires d'habitation. Tout d'abord, la Commission scolaire Sainte-Croix dit « qu'il faudrait être prudent lorsque l'on construit des habitations coopératives ou des HLM pour ne pas agglomérer des gens de la même ethnité dans le même quartier ; il y a là risque de "ghetto"⁹⁸. » Non seulement les auteurs parlent de risque, mais en plus, ils ajoutent les guillemets. Ils sont donc loin de faire le diagnostic de l'existence de ghetto, sauf qu'ils expriment tout de même une crainte à ce sujet en laissant entendre qu'un tel phénomène pourrait se développer. L'autre mémoire est celui du Centre justice et foi qui aurait souhaité que le ministère de l'Immigration prenne clairement position et dise dans l'Énoncé « que le Québec ne favorise pas la concentration des immigrants dans des ghettos⁹⁹ ». Or, ni la Commission scolaire Sainte-Croix ni le Centre justice et foi approfondissent leur réflexion. Les programmes de logements sociaux et, conséquemment, le rôle du gouvernement dans la création de quartier ethnique est mis de l'avant dans le premier cas, alors que dans le deuxième, c'est davantage le rôle des immigrants qui est évoqué quant à la possibilité qu'il y ait, un problème de ghetto.

Quels constats pouvons-nous tirer de ces observations ? Compte tenu du fait que les variations lexicales pour référer au projet d'une intervention gouvernementale visant à encourager les immigrants à s'établir à l'extérieur de Montréal se concentrent uniquement dans la consultation de 1991, nous pouvons affirmer que la notion de *régionalisation* s'est imposée sur les autres après 1991. De plus, l'utilisation fréquente de guillemets montre que certains intervenants cherchent à créer une distance entre eux et le diagnostic qu'ils émettent. Par ailleurs, si plusieurs notions portant une charge symbolique sont employées tels que démétropolisation et ghettoïsation, les discours restent ambiguës et permettent mal de comprendre la réalité qu'ils cherchent à décrire.

Afin d'avoir une idée de la portée des trois notions discursives que sont *régionalisation*, *démétropolisation* et *déghettoïsation*¹⁰⁰, nous avons vérifié la fréquence de leur apparition dans la presse durant les années de notre étude. Cette recherche s'est

⁹⁸ Commission scolaire Sainte-Croix, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 43.

⁹⁹ Centre justice et foi, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰⁰ Comme nous l'avons mentionné en début de mémoire, cette recherche comprend aussi les mots de même nature (ex : déghettoïsation, ghetto, ghettoiser).

effectuée dans *La Presse*¹⁰¹ et *Le Devoir*¹⁰² de 1985 à 2000, à partir des trois termes ci-dessus utilisés en mots-clés et jumelé chaque fois avec le mot « immigration ». Au total, 103 textes ont été retenus, dont l'essentiel sont des articles (75) et des lettres d'opinion (16) abordant les questions d'immigration sur des enjeux variés¹⁰³. Le terme *régionalisation* se trouve dans 75 d'entre eux, 24 articles contiennent les termes *ghetto* et 8 seulement celui de *démétropolisation*. De toute évidence, l'énoncé discursif de *régionalisation* de l'immigration s'est imposé dans le discours de la société québécoise. Nous avons aussi effectué une recherche de ces mêmes mots-clés, mais sans les jumeler avec « immigration » afin de voir dans quels autres contextes ils sont utilisés. Ainsi, de 1985 à 1994, la notion de *régionalisation* est associée aux milieux de l'éducation¹⁰⁴, de la santé¹⁰⁵, à la fonction publique¹⁰⁶, à la police¹⁰⁷, aux ambulanciers¹⁰⁸, aux pompiers¹⁰⁹ ainsi qu'à la Société de Radio-Canada¹¹⁰ et Radio-Québec¹¹¹. Dans tous les cas, il est question d'établir des services à l'extérieur de la métropole et la capitale, voire de déménager des bureaux administratifs. Quant au terme *ghetto*, il est associé à des enjeux très éclectiques : l'emploi¹¹², le théâtre¹¹³, le milieu artistique¹¹⁴, l'école¹¹⁵,

¹⁰¹ Bibliothèque des archives nationales du Québec, *Revues et journaux québécois*, [En ligne], http://www.banq.qc.ca/collections/collection_numerique/journaux-revues/index.html (Consulté le 6 novembre 2014).

¹⁰² Dans le cas du Devoir, nous avons fait la recherche à partir du logiciel Bibliothèque québécoise sur cd-rom.

¹⁰³ Dans l'ensemble, nos résultats donnent 75 articles, 16 lettres d'opinion, 5 éditoriaux, 2 chroniques, 2 brèves et 4 textes autres (entrevue et dossier de recherche).

¹⁰⁴ Jean-Pierre Proulx, « Régionalisation : Insatisfait, le MEPACQ demande un moratoire d'une année », *Le Devoir*, 12 février 1985, p. 3.

¹⁰⁵ Renée Rowan, « Selon le vœu du ministère : Québec régionalisera ses services de santé », *Le Devoir*, 5 avril 1989, p. 1.

¹⁰⁶ Bernard Plante, « Projet de régionalisation de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) : premières embûches », *Le Devoir*, 20 avril 1994, p. A2.

¹⁰⁷ André Normandeau, « Un FBI québécois régionalisé ? », *Le Devoir*, 11 août 1992, p. 11.

¹⁰⁸ Michel Lynch, « Pour améliorer le service ambulancier », *La Presse*, 6 mars 1985, p. A7.

¹⁰⁹ « Les pompiers du Québec proposent de régionaliser 1100 services et brigades », *Le Devoir*, 27 juin 1990, p. 3.

¹¹⁰ Paule des Rivières, « La semaine verte déménage à Québec : Radio-Canada amorce son plan de régionalisation », *Le Devoir*, 6 avril 1993, p. B8.

¹¹¹ Gilles Normand, « Le cheminement fut d'abord très lent », *La Presse*, 19 avril 1986, p. B7.

¹¹² Presse canadienne, « Le secteur tertiaire, ghetto du marché de l'emploi », *La Presse*, 13 mars 1996, p. D2.

¹¹³ Olivier Kemeid, « Réplique à Claude Jasmin sur le "ghetto élitiste du théâtre à performances : Jasmin, "mon beau salaud !!" », *Le Devoir*, 23 mars 1998, p. A7.

¹¹⁴ Claire Gravel, « Serge Lemoyne : "Nos artistes vivent dans un ghetto" », *Le Devoir*, 8 novembre 1988, p. 11.

¹¹⁵ Michel Venne, « Commissions scolaires linguistiques. Dissidence péquiste contre le plan Marois : André Boisclair craint la création d'"écoles-ghettos" », *Le Devoir*, 15 juin 1996, p. A1.

l'homosexualité¹¹⁶, les hôpitaux¹¹⁷, la jeunesse¹¹⁸, la langue¹¹⁹, la littérature¹²⁰, la lutte des genres¹²¹, le milieu syndical¹²², la musique country¹²³ et le sport féminin¹²⁴. Le concept de ghetto réfère, chaque fois, à un état d'isolement et d'exclusion par rapport à un groupe majoritaire. La surutilisation de ce concept tend à en banaliser la signification et la portée discursive. De sorte que lorsque les termes de ghetto, ghettoïsation et déghettoïsation sont utilisés en lien avec l'immigration, il devient plus difficile de mesurer le degré de gravité que les intervenants des consultations publiques cherchent à communiquer.

4.3.2 S'adresser au gouvernement : différentes approches

Dans cette dernière section de chapitre, nous entendons présenter quelques phrases et éléments de discours dont l'analyse des fonctions illocutoires et perlocutoires nous aide à comprendre le débat dans lequel ils s'inscrivent.

La première stratégie observée sur laquelle nous souhaitons revenir consiste à s'en prendre à l'autorité même du gouvernement et attaquer sa crédibilité. Cette démarche s'inscrit dans ce qu'Alice Krieg-Planque appelle la construction de l'éthos, c'est-à-dire, la construction par un acteur de sa propre représentation. En cherchant à discréditer le gouvernement sur une décision ou une action qu'il entreprend, les acteurs se positionnent comme des représentants aptes à prendre de meilleures décisions ou intervenir de façon plus efficace. À cet égard, trois mémoires ont retenu notre attention. Le premier est celui que dépose par la Ville de Montréal durant la consultation de 2000 où, dans une section portant sur la situation économique du Québec, plutôt que de

¹¹⁶ Jean Beaunoyer, « Gagnon et le "ghetto gay" », *La Presse*, 17 décembre 1988, p. D4.

¹¹⁷ Gilles Lesage, « Fermeture de l'Hôpital Montfort : Ghetto dans un superhôpital ? », *Le Devoir*, 24 avril 1997, p. A1.

¹¹⁸ Michel Parazelli, « Le Conseil de la jeunesse : un ghetto de plus ? », *Le Devoir*, 31 mars 1987, p. 15.

¹¹⁹ Jean-Pierre Proulx, « Des Haïtiens veulent éviter que l'école soit un ghetto linguistique », *Le Devoir*, 16 janvier 1990, p. 2.

¹²⁰ Jacques Therrien, « La littérature multiethnique crée-t-elle un nouveau ghetto littéraire ? », *Le Devoir*, 13 août 1994, p. C6.

¹²¹ Martha Gagnon, « 56 p. cent des femmes au travail dans le ghetto des cols roses », *La Presse*, 9 mars 1993, p. A6.

¹²² « Un ghetto nommé CSN », *Le Devoir*, 3 août 1987, p. 6.

¹²³ Louise Dugas, « Des cowboys en Harley-Davidson », *La Presse*, 3 septembre 1994, p. E1.

¹²⁴ Gilles Bourcier, « J'aimerais donc que mon sport ne soit pas un ghetto », *La Presse*, 4 novembre 1998, p. S10.

suggérer des démarches à prioriser, on présente une liste de mesures et initiatives que « le Ministère doit » prendre (fonction illocutoire). Les auteurs espèrent ainsi se démarquer comme conseillers stratégiques auprès des autorités publiques. Notons que la Ville de Montréal est de loin l'intervenant qui dépose les plus longs mémoires, allant de 32 à 69 pages. L'un d'eux, celui de 1991, contient un passage détaillé sur l'histoire de la métropole mettant en évidence l'expertise qu'elle a développé auprès des personnes immigrantes, à la manière d'un cours d'histoire à l'intention du gouvernement, donné sur un ton professoral. Une autre manière de bâtir et d'affirmer sa propre crédibilité en écorchant celle du destinataire.

La Ville de Québec adopte un discours similaire, tout en optant pour une stratégie quelque peu différente, comme en témoigne ce passage :

Il est aussi à la fois surprenant et décevant que le document préparé pour cette consultation mette sur un même pied toutes les régions comparées à la métropole. Il faut donc que le ministère refasse ses devoirs ! Cela dit, il est clair que la région de la Capitale et le gouvernement ont un intérêt commun et se doivent de collaborer plus étroitement à la mise en place de mesures faisant en sorte que Québec accueille davantage d'immigrantes et d'immigrants¹²⁵.

Lorsqu'elle invite ainsi le ministère à « refaire ses devoirs », la Ville de Québec discrédite l'autorité du gouvernement en reprenant une image paternaliste qui infantilise le ministère de l'Immigration. Le passage qui suit met l'accent sur la nécessité de créer une étroite collaboration entre l'administration municipale et ce même gouvernement. La fonction perlocutoire est on ne peut plus claire : la Ville de Québec, à l'instar de celle de Montréal, désire être reconnue comme partenaire privilégié.

Toujours en 2000, un troisième acteur tient des propos dont la fonction illocutoire ressemble à celle des discours des Villes de Montréal et Québec, mais diffère quant à la fonction perlocutoire. Le Comité de développement social de la Matawinie, situé dans la région de Lanaudière, critique la crédibilité même de la consultation publique :

¹²⁵ Ville de Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 5.

Au Québec, quand on veut faire une consultation "bidon" on la fait en juillet et août quand la plupart des instances ou organismes sont en pleine période de relâche. [...] Quand le Ministre de l'Immigration décidera de travailler vraiment avec les Régions (en acceptant [*sic*] notamment de s'y investir à partir d'ententes spécifiques) cela nous fera plaisir de participer à ce que l'immigration sorte de Montréal¹²⁶.

Encore une fois, ce discours vise à discréditer le gouvernement en lui faisant la leçon. Le Comité fait aussi une sorte d'appel à l'ordre et au respect en critiquant la manière dont le ministère s'y prend pour s'adresser et consulter des acteurs qui doivent être traités comme des partenaires et des alliés ; la collaboration ne sera possible qu'à cette condition. En parlant de faire sortir l'immigration de Montréal, les auteurs utilisent une image qui laisse entendre leur capacité à régler un problème rapidement, tout en communiquant leur humeur agacée.

Autre argument récurrent : celui selon lequel les régions ont le « droit » autant que Montréal d'avoir des immigrants. Cette idée, formulée une première fois en 1987 et reprise ensuite dans le document du ministère *Une richesse à partager*, revient à chaque consultation. En 1991, c'est le Service d'aide aux Néo-Canadiens qui exprime cette demande : « Tout comme le Québec souhaite recevoir un pourcentage d'immigrants en rapport avec sa population, nous souhaitons que ce pourcentage se reflète en Estrie¹²⁷. » Le Coffret, dans son mémoire déposé en 1997, chiffre à 5,5 % la proportion d'immigrants que la région des Laurentides pourrait accueillir, car elle compte le même pourcentage de la population québécois¹²⁸. Le milieu rural aussi devrait accueillir « sa juste part des populations immigrantes¹²⁹ », selon Solidarité rurale du Québec. Nous l'avons déjà évoqué précédemment, cette idée de « juste part » réfère au sentiment d'injustice qui s'explique par un déséquilibre dans la répartition des ressources. Dans cette optique, la concentration de l'immigration est injuste pour toutes les autres régions qui pourraient bénéficier de leur apport. Dans la mesure où l'État, représenté par un gouvernement, doit diminuer les injustices et inégalités, il lui est difficile de refuser une

¹²⁶ Comité de développement social de la Matawinie, Consultation de 2000, mémoire 3, p. 1.

¹²⁷ Service d'aide aux Néo-Canadiens, Consultation de 1991, *op. cit.*, p. 26.

¹²⁸ Le Coffret, Consultation de 1997, *op. cit.*, p. 3.

¹²⁹ Solidarité rurale du Québec, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 5.

demande faite au nom de la juste part. À cet égard, ce concept a le même effet qu'un mot-argument, c'est-à-dire qu'il est difficile de s'opposer à cette idée ainsi formulée.

La critique du discours institutionnel représente la stratégie la plus employée dans le cadre d'une consultation publique. Cette stratégie a été repérée dans des mémoires de 1997 et de 2000, lorsque les participants s'en prennent à la vision utilitariste du gouvernement québécois. Le Centre justice et foi formule cette critique une première fois en 1997 :

notre réflexion s'inspire néanmoins de la conviction que l'immigration ne doit pas être vue ou administrée de manière essentiellement instrumentale ou utilitariste. [...] c'est à notre avis une erreur, [...] de considérer l'immigration essentiellement comme un outil pour répondre à nos besoins ou comme solution à nos problèmes (de main d'œuvre, de population, etc.)¹³⁰.

Selon le Centre, dont les activités ont pour objectif la défense des droits de l'homme, le discours gouvernemental laisse paraître une telle vision bien qu'elle ne soit pas ouvertement assumée. Reformulant cette critique en 2000, l'organisme situe sa réflexion sur l'immigration dans une perspective « non-utilitariste des humains et de la vie en société¹³¹ » et refuse de voir dans l'immigration la première solution aux problèmes vécus par la société québécoise. Lors de la même consultation, la CSN fait référence au processus de sélection et suggère de « se prémunir contre une vision économique et utilitariste qui pourrait engendrer certains effets pervers : attentes irréalistes, désillusion, processus d'intégration plus difficile, etc.¹³² » Sans pour autant employer le mot utilitariste, la Conseil scolaire de l'île de Montréal fait également allusion à cette approche et la critique : « Plutôt qu'en termes d'économie et de démographie, pourquoi l'immigration n'est-elle pas promue pour ses avantages socioculturels ? L'intégration harmonieuse serait peut-être plus réalisable¹³³. » Dans les trois cas, les intervenants mettent en garde le gouvernement qui voudrait augmenter son pouvoir de contrôle sur l'immigration afin que celle-ci réponde aux problèmes de la

¹³⁰ Centre justice et foi, Consultation de 1997, *op. cit.*, p. 4.

¹³¹ *Id.*, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 6.

¹³² Confédération des syndicats nationaux, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 9-10.

¹³³ Conseil scolaire de l'île de Montréal, Consultation de 2000, *op. cit.*, p. 25.

société québécoise est confrontée. Ils mettent en cause la fonction même que réserve le gouvernement à l'immigration en soulevant un questionnement éthique.

Enfin, parallèlement au discours gouvernemental repris par plusieurs acteurs de la société civile, nous avons été surprise de constater que dans le milieu de la recherche même, le choix des termes utilisés pour se référer à l'immigration peut être déconcertant. L'exemple le plus probant est l'expression employée par certains démographes qui, pour mesurer les flux migratoires parlent de « stock d'immigrants » comme s'il s'agissait de maïs¹³⁴.

Conclusion

Le défi de ce chapitre consistait à présenter et analyser les interventions de 24 acteurs de la société civile et les discours qu'ils formulent dans 34 mémoires déposés dans le cadre des consultations sur l'immigration en 1991, 1997 et 2000. Portant sur l'analyse de contenu, la première partie a permis de constater que la concentration de l'immigration à Montréal préoccupe nombre d'acteurs pour plusieurs raisons. La question des disparités régionales qui alimentent l'impression qu'il existe deux sociétés québécoises persiste tout au long des 13 années de notre étude et les inquiétudes qui en découlent ne semblent pas s'estomper. D'un côté, les régions ne bénéficient pas autant que la métropole de l'apport positif perçu de l'immigration, et de l'autre côté la concentration exerce une pression considérable sur les institutions montréalaises et particulièrement celles du milieu scolaire. La régionalisation de l'immigration, bien qu'elle doive être une mesure complémentaire à d'autres interventions politiques, faciliterait le processus d'intégration à la majorité francophone en plus de favoriser une pleine participation à l'accueil et l'intégration, à la fois des Québécois vivant à l'extérieur de Montréal, mais aussi des immigrants eux-mêmes qui n'auraient d'autres choix que de s'intégrer à la majorité. Pour les sceptiques, cette politique risque de disperser les ressources humaines et financières qui devraient d'abord et avant tout être

¹³⁴ Anne-Marie Séguin et Marc Termote, « La dimension territoriale de l'immigration internationale au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n° 101, 1993, p. 241-262 ; Ayéko A. Tossou, « Fécondité différentielle des immigrants et des natifs : Québec, 1976-1996 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, n° 1, 2002, p. 95-122 ; Julie Boulais, *La régionalisation de l'immigration au Québec. Évolution de 1982 à 2006 des flux et des caractéristiques sociodémographiques*, M.A. (Démographie), Montréal, Université de Montréal, 2010, p. 24.

attribuées à la métropole pour s'assurer qu'elle réponde adéquatement aux nombreuses demandes de services. Notre analyse de discours nous a permis de voir que l'énoncé *régionalisation* s'est imposé au détriment des autres termes après la consultation de 1991. Également, nous avons observé une stratégie discursive par laquelle plusieurs acteurs construisent leur ethos de manière à s'attaquer à la crédibilité du gouvernement afin de s'imposer comme d'incontournables partenaires. Une preuve que les consultations publiques portant sur l'immigration suscitent une forte volonté de participer activement à l'accueil et l'intégration des Néo-Québécois et personnes des groupes ethnoculturels, ainsi qu'aux politiques et programmes qui les visent.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au début des années 1990, le gouvernement québécois élabore une politique de régionalisation de l'immigration afin d'en favoriser une meilleure distribution sur le territoire québécois. En effet la population immigrante est alors concentrée, à 87 %, dans la région métropolitaine de Montréal. Nous avons analysé cette politique publique à partir du modèle séquentiel développé par Charles Jones qui sépare en six étapes le processus d'élaboration de telles politiques. Compte tenu des limites d'espace et de temps qu'impose un mémoire de maîtrise, nous avons arrêté notre analyse aux trois premières phases de ce modèle, soit la formulation d'un problème public, son inscription à l'ordre du jour politique et la décision étatique qui en résulte. Adoptant une approche de sociologie politique, nous partons de la prémissse qu'un problème public reconnu comme étant légitime est le produit d'un travail collectif de plusieurs acteurs étatiques et non-étatiques¹. Ce positionnement théorique nous conduit à notre question de recherche principale : Pourquoi et comment la régionalisation de l'immigration s'impose-t-elle dans le débat public entre le gouvernement du Québec et la société civile ? Nous avons étudié ce débat à travers des documents et publications produits dans le cadre des consultations publiques organisées à l'Assemblée nationale entre 1987 et 2000 et portant sur les orientations politiques du ministère québécois de l'Immigration.

La première étape de notre recherche consistait à identifier les trois phases du processus que nous étudions et déterminer les sources à analyser. La formulation du problème public se produit dans le cadre de la consultation de 1987. En effet, cinq des vingt participants à cette consultation commentent le phénomène de la concentration métropolitaine de l'immigration et certains d'entre eux demandent à ce que le gouvernement mette en œuvre une mesure visant à mieux répartir les personnes immigrantes entre les régions et la métropole. Ce moment marque ainsi la première phase de notre modèle d'analyse. Par la suite, le ministère de l'Immigration demande à un groupe d'expert, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, de lui

¹ Pierre Bourdieu et Loïc J. D. Wacquant, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Politique Libre examen, 1992, p. 209 ; Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2007, p. 238 ; Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique. L'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 197.

soumettre un avis sur la pertinence de créer une politique de « démétropolisation de l'immigration ». Cette demande et la réponse du CCCI présentée dans un Avis publié en 1989² correspondent à la deuxième phase de notre modèle, celle à travers laquelle le gouvernement inscrit à son ordre du jour politique la concentration métropolitaine de l'immigration. L'énoncé politique de 1990 dans lequel le ministère de l'Immigration annonce son intention de favoriser la « régionalisation de l'immigration », ainsi que le document qui, deux ans plus tard, présente le contenu et les orientations stratégiques de cette politique, signalent la troisième phase de son élaboration, soit celle de la décision. Enfin, considérant que ces différentes phases ne sont pas étanches et que le processus par lequel les acteurs formulent un problème public est en continue évolution, nous avons choisi d'étendre notre étude aux consultations de 1991, 1997 et 2000. Notre objectif était d'observer comment les représentants de la société civile reformulent le problème public après que le gouvernement a rendu sa décision de mettre en œuvre sa politique.

Pour étudier le discours des intervenants de la sphère privée nous avons retenu, en plus de l'Avis présenté par le CCCI, 63 des 190 mémoires produits lors des quatre consultations mentionnées ci-dessus. Notre analyse de l'intervention du gouvernement (sphère publique), est basée sur des publications gouvernementales parues en 1990³ et 1992⁴. Chacun de ses documents a été soumis à une double analyse : analyse de contenu (de quoi parle-t-on ?) et analyse de discours (comment est-ce dit ?). Pour présenter nos conclusions de manière synthétique, nous reprenons dans ce qui suit les questions qui ont guidé notre analyse et les réponses que notre étude a permis d'y apporter.

La concentration de l'immigration dans les grands centres urbains est un phénomène ancien qui s'est surtout intensifié en Occident à l'ère industrielle et qui est observé à travers le monde. Pourquoi dans ce cas devient-elle problématique au Québec à la fin des années 1980 ?

² Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Quelques arpents de neige... à partager. La régionalisation de l'immigration*, Québec, Gouvernement du Québec, 16 mai 1989, 53 p.

³ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 104 p.

⁴ *Id.*, *Une richesse à partager. Orientations pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 35 p.

Selon nous, la réponse tient avant tout au contexte socio-politique de cette époque, où trois grands débats éveillent les sensibilités des Québécois et créent des tensions spécifiquement liées à l'immigration. Le plus déterminant est d'ordre constitutionnel. Dans les années 1970, la montée du nouveau nationalisme québécois, en progression depuis les années 1960, est à la source d'une quête pour une plus grande autonomie politique qui se cristallise notamment à travers deux référendums sur l'indépendance du Québec (1980 et 1995) et deux projets de réformes constitutionnelles (accords du Lac Meech en 1987 et de Charlottetown en 1992). La reconnaissance du caractère distinct de la nation québécoise et un nouveau partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les instances provinciales se trouvaient au cœur des demandes formulées par le Québec. Malgré l'échec de chacune de ces démarches, le gouvernement québécois négocie et obtient d'Ottawa de nouveaux pouvoirs en matière d'immigration. À partir de 1991⁵, Québec exerce un plus grand contrôle sur les programmes d'accueil et d'intégration, ainsi que sur la sélection des candidats « indépendants ». Dorénavant, il peut accorder la priorité aux personnes qui maîtrisent le français et dont le profil professionnel correspond spécifiquement aux besoins de main-d'œuvre qu'il établit.

Le nationalisme québécois se manifeste aussi avec force dans un deuxième débat portant sur la langue française et les balises établies pour qu'elle s'impose comme seule langue publique dans les sphères économique, sociale et culturelle. Ce débat éveille un malaise et une prise de conscience quant à l'importante anglicisation des immigrants et des Québécois des minorités ethniques. Le souci d'intégrer cette population à la majorité francophone occupe une place capitale dans les discussions sur l'immigration qui ont lieu dans les années 1980 et 1990.

Le troisième débat sur lequel nous nous sommes penchée est celui du développement régional et de la décentralisation des pouvoirs vers les instances locales. Lancé surtout par des acteurs régionaux, un mouvement réclame des mesures pour contrer les disparités démographiques, sociales et économiques entre les régions

⁵ L'Accord Gagnon-Tremblay – McDougall.

québécoises, en particulier entre la région métropolitaine et les autres régions⁶. Les données illustrant le degré élevé de concentration de l'immigration à Montréal alimentent l'impression selon laquelle la métropole « a tout », bénéficie de beaucoup de ressources dont les régions sont privées.

Tels sont donc le contexte et les conditions dans lesquels la politique de régionalisation de l'immigration est élaborée.

Nous cherchions par ailleurs à comprendre comment les acteurs de la société civile et le gouvernement construisent socialement et politiquement la concentration de l'immigration en un problème public, et sa régionalisation comme solution nécessaire. Une analyse de contenu nous a permis d'établir que les arguments mis de l'avant en 1991, 1997 et 2000 s'inscrivent en continuité avec ceux formulés lors de la première consultation. Ainsi, en 1987, les participants se montrent avant tout préoccupés par la forte anglicisation des immigrants et la nécessité d'encourager leur intégration à la majorité francophone, de même que par le besoin de renouveler la population régionale. Quelques-uns évoquent le fait qu'une meilleure répartition des immigrants favoriserait la sensibilisation et la pleine participation de l'ensemble des Québécois à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Une telle mesure permettrait un partage réciproque des bagages culturels, réduirait les risques de voir l'écart entre Montréal et les autres régions se creuser davantage et offrirait à ces dernières l'opportunité de bénéficier de l'apport économique des immigrants. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la demande d'une intervention visant à mieux répartir la population immigrante du Québec n'est pas formulée exclusivement, ni même d'abord, par des intervenants régionaux. Les organismes qui formulent ces commentaires viennent de milieux hétérogènes dont les intérêts le sont tout autant⁷.

⁶ Aux chapitres un et trois, nous avons parlé des réflexions et démarches proposées dans plusieurs documents parapublics et gouvernementaux, tels que les trois rapports sur le développement du Conseil des affaires sociales, le Rapport Picotte, la réforme Ryan et les propositions résultant des Commissions régionales sur l'Avenir du Québec.

⁷ Deux acteurs travaillent à Montréal (Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et Centre justice et foi), un seul en région (Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières) et deux autres à l'échelle du Québec (Centrale de l'enseignement du Québec et Alliance-Québec).

Dans le rapport qu'il soumet au gouvernement en 1989, le CCCI oriente son argumentaire suivant deux axes. D'une part, la politique de régionalisation de l'immigration doit constituer un apport positif au développement régional sur les plans économique et démographique. Il ne peut s'agir simplement de « démontréaliser » l'immigration. D'autre part, il faut que cette politique vise une intégration harmonieuse des immigrants à la société francophone du Québec.

Lorsque le gouvernement québécois annonce, dans l'*Énoncé de 1990*, sa décision d'élaborer une politique de régionalisation, il reprend à son compte ces orientations et prend soin de placer les régions au cœur de sa démarche en les identifiant comme les principales bénéficiaires. Le ministère de l'Immigration ajoute toutefois de nouveaux éléments de discours. Les institutions et la population de Montréal ont besoin d'aide dans l'accueil et l'intégration des immigrants ; cette responsabilité doit être partagée, nous dit-on. Le ministère précise également que d'importantes disparités existent entre les régions et que leur rôle ne peut être le même. De même, dans *Une richesse à partager*, publié en 1992, il construit la régionalisation de l'immigration comme la solution au problème de sa concentration, en valorisant le rôle que sont appelées à jouer les régions dites centrales par opposition aux régions dites périphériques, une distinction sur laquelle nous revenons ci-dessous. Cette vision plus pragmatique contraste avec celle des intervenants de la société civile qui jusque-là parlaient des régions comme d'un bloc relativement homogène. Il est difficile d'identifier dans ce document officiel les arguments que le gouvernement décide sciemment de ne pas retenir : bien que le nombre d'intervenants soit restreint, le ministère ne peut évidemment revenir sur chacune de leurs demandes. Ainsi, Alliance-Québec plaide pour un meilleur financement des ONG situées en région, une recommandation que plusieurs intervenants formulent à leur tour lors des consultations subséquentes, mais sur laquelle le gouvernement ne revient jamais⁸.

Contrairement aux participants de 1987, ceux qui prennent part aux consultations de 1991, 1997 et 2000 réagissent au discours politique du ministère de l'Immigration qui

⁸ Il faut dire que les questions de financement ne sont généralement pas abordées dans le type de publications gouvernementales que nous analysons. Elles se trouvent davantage dans les plans d'action.

impose en quelque sorte sa compréhension du problème public et de la solution qu'il appelle. Ce qui ne signifie pas pour autant que les intervenants se limitent aux éléments de discours formulés par le ministère. Toutefois, comme nous le mentionnions plus tôt, les arguments présentés lors de ces consultations sont similaires à ceux déjà évoqués. Les préoccupations concernant l'occupation du territoire québécois et les écarts socio-culturels et économiques entre la métropole et les autres régions du Québec, de même que la nécessité de faire participer l'ensemble des Québécois à l'accueil et l'intégration des nouveaux venus sont les commentaires les plus fréquents. Ainsi, la perception partagée par les représentants de la société civile quant aux préoccupations qu'ils expriment à propos de la concentration des immigrants, de même qu'aux avantages d'une mesure de régionalisation reste la même au cours des 13 années étudiées. Probablement du fait que les résultats et les effets de la politique sur la présence des personnes issues des groupes ethno-culturels ne peuvent être observés qu'à court terme.

L'appui à la politique de régionalisation de l'immigration est majoritaire chez l'ensemble des intervenants et particulièrement du côté des régions où le soutien est unanime. Quant aux réticences, elles viennent surtout de la métropole et plus précisément du secteur économique montréalais. Pour les représentants de ce secteur, la solution adéquate au problème causé par la concentration métropolitaine de l'immigration serait d'octroyer plus de ressources à la région montréalaise plutôt que de miser sur la régionalisation.

Contrairement à l'analyse de contenu, l'analyse de discours met davantage en lumière les éléments de ruptures qui existent dans la manière dont les intervenants élaborent leurs argumentaires (chapitres deux, trois et quatre). Les mots qu'ils choisissent et le ton qu'ils emploient, les distinguent et révèlent à quel point ils perçoivent différemment le problème public et sa solution.

Tout d'abord, nous nous sommes intéressée à la formation discursive de l'énoncé « régionalisation de l'immigration » selon l'approche foucaldienne qui suggère d'accorder une attention particulière au champ discursif de son objet d'étude. Lors de la consultation de 1987, plusieurs termes sont employés pour désigner la mesure de répartition spatiale des immigrants : démétropoliser, dé-ghettoiser, déconcentrer et

régionaliser. À l'exception de ce dernier, tous laissent comprendre que le problème est dû à la concentration d'immigrants à Montréal et non à leur absence en région. De plus, démétropoliser, déconcentrer et régionaliser réfèrent à une conception territoriale du phénomène, contrairement à la notion de dé-ghettoïser qui renvoie plutôt au processus de l'intégration. Le nationalisme de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal très préoccupée de l'anglicisation des immigrants qui vivent dans cette ville, explique sans doute son emploi des mots démétropoliser et déconcentrer. Alors que le terme dé-ghettoïser, utilisé par le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières indique le regard sévère que peut porter un acteur régional composé en partie par des personnes immigrantes sur les conditions de vie des nouveaux arrivants à Montréal. Le Centre justice et foi, dont le caractère humaniste colore le discours, est le seul intervenant à utiliser dès le départ le terme de régionalisation, beaucoup plus positif.

À la suite de la consultation de 1987, la ministre de l'Immigration demande au CCCI un avis sur la pertinence d'une politique de « démétropolisation », indiquant ainsi le positionnement initial du gouvernement : comment faire en sorte qu'il y ait moins d'immigrants à Montréal ? Or, dans le document qu'il lui soumet en 1989, le CCCI recommande plutôt l'emploi du terme « régionaliser » car, dit-il, son acceptabilité sociale est plus forte et il a l'avantage de placer les régions au centre de la démarche. Dès 1991, le gouvernement québécois adopte la notion de régionalisation, de même que l'orientation stratégique et discursive qui consiste à parler avant tout de l'importance d'augmenter le nombre d'immigrants en région, plutôt que de la nécessité de réduire ce nombre à Montréal. Une fois que le gouvernement fait ce choix discursif, l'énoncé « régionalisation de l'immigration » s'impose sur les autres et ce, même dans le discours des acteurs de la société civile intervenant lors des consultations de 1991, 1997 et 2000.

Pour étudier l'ensemble du champ discursif de « régionalisation de l'immigration », nous avons analysé aussi la connotation donnée aux notions de « régions » et d'« immigration ». Les acteurs de la société civile basés à l'extérieur de Montréal ont tendance à parler des régions comme des victimes de la concentration métropolitaine de l'immigration, car elles n'auraient pas « leur part » d'immigrants. Cette idée revient dans les mémoires d'intervenants basés en Mauricie (1987), en Estrie (1991) et dans les

Laurentides (1997). Le gouvernement la reprend en 1992, mais précise que les acteurs régionaux doivent être actifs, mobilisés et au cœur de la démarche. En d'autres mots, ce sont les « régions » qui doivent travailler pour attirer les immigrants vers elles ; le gouvernement, pour sa part, entend les « accompagner » dans cette démarche. Il n'hésite pas à distinguer les régions qui offrent de meilleures conditions d'attraction et de rétention des immigrants, du fait qu'elles ont une situation socioéconomique dynamique (régions centrales) de celles qui stagnent ou qui sont en déclin (régions périphériques). Ainsi, paradoxalement, les autorités publiques disent d'un côté vouloir stimuler le développement régional par une meilleure répartition des immigrants et de l'autre, elles souhaitent diriger ces derniers dans les régions les moins touchées par le déclin économique et démographique. Ni les acteurs de la société civile, ni le CCCI ne font cette distinction lorsqu'ils affirment qu'il serait souhaitable de faire profiter à l'ensemble des régions les apports positifs des immigrants.

Quant à la notion d'« immigrant » en tant qu'élément du champ discursif de l'énoncé « régionalisation de l'immigration », nous constatons qu'elle réfère avant tout à une ressource bénéfique, essentielle et désirable pour la société québécoise. Tous les intervenants en parlent dans des termes positifs. Cela dit, les discours sur l'immigrant tendent à l'instrumentalisation. Lorsque les acteurs de la société discutent dans leurs mémoires de la survie du français, d'une meilleure occupation du territoire, du développement démographique et économique des régions, ils associent l'immigrant à un moyen pour arriver à ces objectifs. Quelques intervenants critiquent cette vision des choses et demandent aux gouvernements de ne pas chercher à se servir des immigrants pour résoudre les problèmes nationaux, mais ils sont minoritaires⁹. Le discours du CCCI fait plus de place aux besoins et aux conditions de vie des immigrants. Ainsi, l'intégration linguistique est présentée comme un moyen pour assurer leur intégration sociale à la majorité, ce qui non seulement améliorerait leur rétention mais permettrait leur pleine participation à la société. L'argument de la survie nationale n'est donc pas la principale motivation dans ce cas-ci. Le discours étatique est encore plus instrumentaliste que celui des acteurs de la société civile. La volonté avouée du

⁹ Le Centre justice et foi est le plus éloquent à cet égard.

gouvernement d'exercer un meilleur « contrôle quantitatif et qualitatif » dans la sélection des nouveaux arrivants dans le but d'assurer un meilleur « rendement » de l'immigrant¹⁰, le montre bien.

Enfin, parallèlement à l'analyse du champ discursif, nous avons observé que les participants aux consultations adoptent des stratégies différentes dans le ton qu'ils prennent pour s'adresser au gouvernement. Quelques acteurs, dont la Ville de Montréal et la Ville de Québec, s'attaquent à la crédibilité des autorités publiques afin de faire primer leur propre expertise sur les questions d'immigration et ainsi s'imposer comme partenaires et alliés privilégiés du ministère de l'Immigration.

Pour mesurer les résultats, les succès et les échecs de la politique de régionalisation de l'immigration au Québec, il est essentiel de comprendre son origine, c'est-à-dire le débat public et les interventions gouvernementales qui lui ont donné naissance. C'est la contribution que nous souhaitions faire. Le Québec n'est pas le seul endroit où des mesures de répartition, voire de dispersion des personnes immigrantes ont été mises en œuvre. Que savons-nous de ce processus dans les autres provinces canadiennes où des mesures de régionalisation de l'immigration ont aussi été développées ? La question se pose également pour des pays tels que la Belgique, l'Australie, la Grande-Bretagne, la Suède et les États-Unis. Des études comparatives permettraient de comprendre la spécificité de l'expérience québécoise, tout en identifiant ses points de convergence avec celles d'autres sociétés.

Sous un autre angle, notre recherche sur la régionalisation de l'immigration au Québec montre que le débat sur les disparités entre la métropole montréalaise et les autres régions ne date pas d'hier et reste toujours d'actualité. L'obtention de nouveaux pouvoirs politiques en matière d'immigration entre les années 1970 et 1990 se produit au même moment où d'importantes réflexions sur la dévitalisation des régions ont lieu. Dans un tel contexte, la politique de la régionalisation de l'immigration devrait également être étudiée comme l'une des composantes du large débat sur la décentralisation, les pouvoirs locaux et le développement régional.

¹⁰ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Une richesse à partager...*, op. cit.

En prenant appui sur le modèle séquentiel d'analyse de politique publique, nous avons reconstitué les trois premières phases de l'élaboration de la politique de la régionalisation de l'immigration. Or, ce modèle compte six phases au total. Considérant que cette politique a été conçue il y a plus de vingt ans, elle peut maintenant faire l'objet d'une analyse des trois dernières phases, c'est-à-dire l'élaboration des mesures et programmes, leur mise en œuvre, ainsi que son évaluation globale. Est-ce que les mesures et programmes élaborés par le gouvernement répondent aux demandes et besoins formulés initialement par la société civile et le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration ? Quelle corrélation peut-on observer entre le discours des autorités publiques et la mise en œuvre concrète de la politique publique ? Quel bilan peut-on faire de l'impact de la politique de régionalisation de l'immigration d'une part sur le développement régional et d'autre part sur le choix du lieu d'établissement des personnes immigrantes ? Il nous paraît d'autant plus nécessaire de répondre à ces questions que le gouvernement québécois vient d'annoncer la fermeture des bureaux régionaux du ministère de l'Immigration dans une perspective d'assainissement des finances publiques¹¹.

Une démarche interdisciplinaire où la sociologie, la politique ainsi que l'histoire se rencontrent, nous a permis de mieux comprendre le débat public à l'origine de la politique de régionalisation de l'immigration au Québec. Nous souhaitons que cette analyse et les pistes que nous indiquons ici confirment l'intérêt que présente cette politique et l'attention qu'elle mérite en tant qu'objet d'étude.

¹¹ « Fermeture du bureau régional du ministère de l'Immigration à Trois-Rivières », [En ligne], *Radio-Canada*, 24 octobre 2014, <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2014/10/24/004-fermeture-bureau-immigration-trois-rivieres-kathleen-weil.shtml> (Consulté le 22 décembre 2014).

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

Publications gouvernementales

Documents officiels

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *Quelques arpents de neige... à partager. La régionalisation de l'immigration.* Québec, Avis à la ministre des Communautés culturelles et de l'immigration, Gouvernement du Québec, 16 mai 1989, 53 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration,* Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 104 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles. Document de réflexion et d'orientation,* Québec, Gouvernement du Québec, 1990, 18 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *Une richesse à partager. Orientation pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration,* Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 35 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *L'immigration au Québec de 1998 à 2000. Prévoir et planifier,* Québec, Gouvernement du Québec, 69 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *L'immigration au Québec 2001-2003. Un choix de développement,* Québec, Gouvernement du Québec, 23 p.

QUÉBEC, *Consultation sur le niveau d'immigration. Objet et problématique de la consultation sur le niveau d'immigration pour 1987,* Québec, Gouvernement du Québec, 1986, 21 p.

Entretien

Entretien réalisé avec Mme Kathleen Weil, titre au moment de l'entretien : députée de Notre-Dame-de-Grâce pour le Parti libéral du Québec et ancienne ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles de 2011 à septembre 2012, réalisé par Lauréanne Daneau, le 13 septembre 2013, au téléphone.

Mémoires soumis lors des consultations publiques

Consultation de 1987

ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL, Consultation de 1987, mémoire 6.

ALLIANCE QUÉBEC, Consultation de 1987, mémoire 16.

ASSOCIATION DES DÉMOGRAPHES DU QUÉBEC, Consultation de 1987, document 3.

CENTRALE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC, Consultation de 1987, mémoire 8.

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, Consultation de 1987, mémoire 5.

CENTRE JUSTICE ET FOI, Consultation de 1987, mémoire 10.

CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC, Consultation de 1987, document 4.

COMITÉ D'ACCUEIL AUX NÉO-CANADIENS DE TROIS-RIVIÈRES, Consultation de 1987, mémoire 3.

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL, Consultation de 1987, mémoire 11.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Consultation de 1987, mémoire 9.

CONGRÈS HELLÉNIQUE DU QUÉBEC, Consultation de 1987, mémoire 13.

CONGRÈS JUIF CANADIEN, Consultation 1987, mémoire 2.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, Consultation de 1987, mémoire 12.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Consultation de 1987, document 1.

MAISON INTERNATIONALE DE QUÉBEC, Consultation de 1987, mémoire 14.

MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, Consultation de 1987, mémoire 15.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, Consultation de 1987, mémoire 4.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, Consultation de 1987, mémoire 1.

TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES DE MONTRÉAL AU SERVICE DES RÉFUGIÉS, Consultation de 1987, mémoire 7.

VILLE DE MONTRÉAL, Consultation de 1987, document 2.

Consultation de 1991

ASSOCIATION DES VIETNAMIENS DE SHERBROOKE, Consultation de 1991, mémoire 3.

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LATINO-AMÉRICAINE DE QUÉBEC, Consultation de 1991, mémoire 51.

CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC, Consultation de 1991, mémoire 22.

CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES DE QUÉBEC, Consultation de 1991, mémoire 43.

CENTRE JUSTICE ET FOI - SECTEUR DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, Consultation de 1991, mémoire 14.

CENTRE MULTIETHNIQUE DE QUÉBEC INC., Consultation de 1991, mémoire 7.

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, Consultation de 1991, mémoire 37.

COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX, Consultation de 1991, mémoire 52.

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LINGUISTIQUES ET CULTURELLES DE QUÉBEC, Consultation de 1991, mémoire 31.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Consultation de 1991, mémoire 78.

CONGRÈS JUIF CANADIEN, Consultation de 1991, mémoire 49.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, Consultation de 1991, mémoire 10.

FONDATION CLARA BOURGEOIS, Consultation de 1991, mémoire 12.

RÉSEAU D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LES FEMMES, Consultation de 1991, mémoire 50.

SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS DE SHERBROOKE, Consultation de 1991, mémoire 47.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, Consultation de 1991, mémoire 46.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC, Consultation de 1991, mémoire 55.

TABLE DE CONCERTATION MULTICULTURELLE DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS INC., Consultation de 1991, mémoire 28.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, Consultation de 1991, mémoire 79.

VILLE DE MONTRÉAL, Consultation de 1991, mémoire 81.

Consultation de 1997

CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES DE QUÉBEC, Consultation de 1997, mémoire 40.

CENTRE JUSTICE ET FOI, Consultation de 1997, mémoire 5.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, Consultation de 1997, mémoire 1.

CONSEIL INTERCULTUREL DE L'OUTAOUAIS ET CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS, Consultation de 1997, mémoire 13.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, Consultation de 1997, mémoire 12.

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT NORD-SUD, SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DU KAMOURASKA ET SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA, Consultation de 1997, mémoire 7.

LE COFFRET, Consultation de 1997, mémoire 27.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, Consultation de 1997, mémoire 39.

VILLE DE MONTRÉAL, Consultation de 1997, mémoire 36.

VILLE DE QUÉBEC, Consultation de 1997, mémoire 9.

Consultation de 2000

BARREAU DU QUÉBEC, Consultation de 2000, mémoire 45.

- CENTRE JUSTICE ET FOI, Consultation de 2000, mémoire 32.
- COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MATAWINIE, Consultation de 2000, mémoire 3.
- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, Consultation de 2000, mémoire 34.
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, Consultation de 2000, mémoire 20.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, Consultation de 2000, mémoire 6.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS, Consultation de 2000, mémoire 40.
- CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, Consultation de 2000, mémoire 50.
- LE COFFRET, Consultation de 2000, mémoire 22.
- SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS INC., Consultation de 2000, mémoire 33.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, Consultation de 2000, mémoire 13.
- VILLE DE MONTRÉAL, Consultation de 2000, mémoire 35.
- VILLE DE QUÉBEC, Consultation de 2000, mémoire 31.

Articles de journaux

- BEAUNOYER, Jean, « Gagnon et le "ghetto gay" », *La Presse*, 17 décembre 1988, p. D4.
- BOURCIER, Gilles, « J'aimerais donc que mon sport ne soit pas un ghetto », *La Presse*, 4 novembre 1998, p. S10.
- DES RIVIÈRES, Paule, « La semaine verte déménage à Québec : Radio-Canada amorce son plan de régionalisation », *Le Devoir*, 6 avril 1993, p. B8.
- DUGAS, Louise, « Des cowboys en Harley-Davidson », *La Presse*, 3 septembre 1994, p. E1.
- GAGNON, Martha, « 56 p. cent des femmes au travail dans le ghetto des cols roses », *La Presse*, 9 mars 1993, p. A6.
- GRAVEL, Claire, « Serge Lemoyne : "Nos artistes vivent dans un ghetto" », *Le Devoir*, 8 novembre 1988, p. 11.

KEMEID, Olivier, « Réplique à Claude Jasmin sur le "ghetto élitiste du théâtre à performances : Jasmin, "mon beau salaud !"», *Le Devoir*, 23 mars 1998, p. A7.

LESAGE, Gilles, « Fermeture de l'Hôpital Montfort : Ghetto dans un superhôpital ?», *Le Devoir*, 24 avril 1997, p. A1.

« Les pompiers du Québec proposent de régionaliser 1100 services et brigades », *Le Devoir*, 27 juin 1990, p. 3.

LYNCH, Michel, « Pour améliorer le service ambulancier », *La Presse*, 6 mars 1985, p. A7.

NORMAND, Gilles, « Le cheminement fut d'abord très lent », *La Presse*, 19 avril 1986, p. B7.

NORMANDEAU, André, « Un FBI québécois régionalisé ? », *Le Devoir*, 11 août 1992, p. 11.

PARAZELLI, Michel, « Le Conseil de la jeunesse : un ghetto de plus ? », *Le Devoir*, 31 mars 1987, p. 15.

PLANTE, Bernard, « Projet de régionalisation de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) : premières embûches », *Le Devoir*, 20 avril 1994, p. A2.

PRESSE CANADIENNE, « Le secteur tertiaire, ghetto du marché de l'emploi », *La Presse*, 13 mars 1996, p. D2.

PROULX, Jean-Pierre, « Des Haïtiens veulent éviter que l'école soit un ghetto linguistique », *Le Devoir*, 16 janvier 1990, p. 2.

PROULX, Jean-Pierre, « Régionalisation : Insatisfait, le MEPACQ demande un moratoire d'une année », *Le Devoir*, 12 février 1985, p. 3.

ROWAN, Renée, « Selon le vœu du ministère : Québec régionalisera ses services de santé », *Le Devoir*, 5 avril 1989, p. 1.

THERRIEN, Jacques, « La littérature multiethnique crée-t-elle un nouveau ghetto littéraire ?», *Le Devoir*, 13 août 1994, p. C6.

« Un ghetto nommé CSN », *Le Devoir*, 3 août 1987, p. 6.

VENNE, Michel, « Commissions scolaires linguistiques. Dissidence péquiste contre le plan Marois : André Boisclair craint la création d'"écoles-ghettos"», *Le Devoir*, 15 juin 1996, p. A1.

Outil de recherche

BIBLIOTHÈQUE DES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Revues et journaux québécois*, [En ligne],
http://www.banq.qc.ca/collections/collection_numerique/journaux-revues/index.html
(Consulté le 6 novembre 2014).

SOURCES SECONDAIRES

Références théoriques

BARRY, Alpha Ousmane, « Les bases théoriques en analyse de discours », *Les textes de méthodologie*, [En ligne], janvier 2002,

<http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/metho-2002-01-barry.pdf> (Consulté le 9 juillet 2013)

BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, vol. 1 (1966) et vol. 2 (1974).

BOURDIEU, Pierre et Loïc J. D. WACQUANT, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Politique Libre examen, 1992, 267 p.

CHARAUDEAU, Patrick et Dominique MAINGUENEAU (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Les Éditions du Seuil, 2002, 661 p.

COHEN, Jean, « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile », [En ligne], *Presses de Sciences Po. Raisons politiques*, n° 3, mars 2001, p. 139-160, file:///C:/Users/Laur%C3%A9anne/Downloads/RAI_003_0139.pdf (Consulté le 21 novembre 2014).

COMBESSION, Jean-Claude. *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2007 (1^{ère} éd. 1996), 109 p.

DORMAGEN, Jean-Yves et Daniel MOUCHARD, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2007, 243 p.

DYE, Thomas, *Understanding Public Policy*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1998 (1^{ère} éd. 1972), 360 p.

FOSSAERT, Robert, *La Société : Les États*, tome 5, Paris, Seuil, 1981, 565 p.

FOUCAULT, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1969, 275 p.

HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique. L'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, 272 p.

JONES, Charles, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Brooks/Cole Publishing Company, 1984, (1^{ère} éd. 1970), 276 p.

KINGDON, John W., *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Boston, Little Brown, 1984, 240 p.

KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, coll. ICOM, 2012, 238 p.

LEROY, Stéphane, « Sémantiques de la métropolisation », *L'espace géographique*, [En ligne], Centre National de la Recherche Scientifique, 2000, vol. 29, n° 1, p. 78-86, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_2000_num_29_1_1969 (Consulté le 19 juillet 2014).

MAINIGUENEAU, Dominique, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1976, 191 p.

MOIRAND, Sophie, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 180 p.

MOUCHARD, Daniel, « Société civile », [En ligne], *Encyclopeadia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/societe-civile/> (Consulté le 21 novembre 2014).

NAY, Olivier et Andy SMITH, « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institution », dans Olivier Nay et Andy Smith (dir.), *Le Gouvernement du compromis, Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, p. 1-21.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du Contrat Social*, Paris, Éditions Garnier Frères, 1962, (1^{ère} éd. 1762), 506 p.

Ouvrages de synthèse

BEHIELS, Michael D., *Le Québec et la question de l'immigration : de l'ethnocentrisme au pluraliste ethnique, 1900-1985*, Ottawa, La Société historique du Canada, 1991, 29 p.

BÉLANGER, Réal, JONES, Richard et Marc VALLIÈRES, *Les grands débats parlementaires 1792-1992*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, 487 p.

BROSSARD, Jacques, *L'immigration. Les droits et pouvoirs du Canada et du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1967, 208 p.

BURNET, Jean R. et Howard PALMER, *Les Canadiens de demain : une introduction à l'histoire des peuples du Canada*, Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, coll. Générations, histoire des peuples du Canada, 1991, 290 p.

- CLEMENT, Dominique, *Canada's Right revolution. Social movements and social change, 1937-82*, Vancouver, UBC Press, 2008, 281 p.
- HELLY, Denise, *Le Québec face à la pluralité culturelle, 1977-1994 : un bilan documentaire des politiques*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. Documents de recherche, n° 36, 1996, 487 p.
- HELLY, Denise, *Revue des études ethniques au Québec 1997-1996*, Montréal, Institut national de recherche scientifique – Centre Culture et Société, novembre 1997, 309 p.
- HOERDER, Dick, *Cultures in Contact. World Migrations in the Second Millennium*, Duke University Press, Durham & London, 2002, 779 p.
- KELLEY, Ninette et Michael TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 452 p.
- KNOWLES, Valerie, *Les artisans de notre patrimoine*, Citoyenneté et Immigration Canada, n° de catalogue Ci51-93/2000F, Gouvernement du Canada, 2000, 98 p.
- KNOWLES, Valerie, *Strangers at Our Gates. Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997*, Toronto, Dundurn Press Toronto Oxford, 1997, 204 p.
- LINTEAU, Paul-André et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome 2, Louiseville, Boréal, 1989, 834 p.
- PÂQUET, Martin, *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et état au Québec 1627-1981*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, 317 p.
- PÂQUET, Martin, *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, Ottawa, Société historique du Canada, coll. Groupes ethniques du Canada, n° 23, 1997, 29 p.
- PROULX, Marc-Urbain (dir.), *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionale, 1995, 422 p.
- ROBY, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Québec, Septentrion, 1990, 434 p.
- TASCHEREAU, Sylvie, « Migrations et relations ethniques », dans Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture. Le Québec. Son patrimoine, Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 201-217.
- WHITAKER, Reg, *La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération*, Ottawa, La Société historique du Canada, 1991, 28 p.

Monographies

- ANCTIL, Pierre, *Fais ce que dois : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa (1910-1932)*, Québec, Septentrion, 2010, 383 p.
- ANCTIL, Pierre et coll. (dirs.), *Le Patrimoine des minorités religieuses du Québec : richesse et vulnérabilité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. Patrimoine en mouvement, 2006, 273 p.
- AVERY, Donald, *Reluctant Host. Canada's Response to Immigrant Workers, 1896-1994*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1995, 324 p.
- BASTIEN, Frédéric, *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boréal, 2013, 480 p.
- BELKHODJA, Chedly et Michèle VATZ LAAROUSSI, *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques dans cinq états fédéraux*, Paris, L'Harmattan, 2012, 260 p.
- BERNIER, Estelle, GUILBERT, Lucille et Michèle VATZ LAAROUSSI, *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants. Questions identitaires et stratégies régionales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 214 p.
- BRAULT, Gerard J., *The French-Canadian Heritage in New England*, Hanover, University Press of New England/McGill-Queen's University Press, 1986, 282 p.
- CÔTÉ, Charles, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi, Les Éditions JCL INC., 1991, 261 p.
- COURVILLE, Serge, *Immigration, colonisation et propagande : du rêve américain au rêve colonial*, Sainte-Foy, Québec, Éditions MultiMondes, 2002, 699 p.
- COURVILLE, Serge, *Rêves d'empire. Le Québec et le rêve colonial*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2000, 68 p.
- CURTIS, Bruce, *Ruling by schooling Québec : conquest to liberal governmentality. A historical sociology*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, 563 p.
- GAGNON, Robert, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, 406 p.
- HELLY, Denise, *L'immigration pour quoi faire?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, 185 p.
- HENRIPIN, Jacques et al., *Les Enfants qu'on n'a plus au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Démographie canadienne, 1981, 410 p.
- HENRIPIN, Jacques, *Naître ou ne pas être*, Montréal, Institut québécois de la recherche sur la culture, coll. Diagnostic, 1989, 140 p.

LABELLE, Micheline, *Racisme et antiracisme au Québec : discours et déclinaisons*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 198 p.

L'adhésion du Québec à l'Accord du Lac Meech. Points de vue juridiques et politiques, Montréal, Les Éditions Thémis, 1988, 261 p.

LEBLANC, Marc, POLÈSE, Mario et Calvin VELTMAN, *Structures résidentielles et linguistiques des groupes ethniques dans la région métropolitaine de Montréal 1971-1981*, Montréal, INRS-Urbanisation, coll. Études et documents, n° 49, 1986, 165 p.

LE BOURDAIS, Céline et coll., *Spatialisation des composantes ethniques, socio-économiques et familiales à Montréal en 1981*, Montréal, INRS-Urbanisation, coll. Études et documents, n° 52, 1987, 79 p.

Les personnes immigrantes. Partenaires du développement régional. Actes du colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull, Université du Québec à Hull, 1992, 562 p.

MATAS, David et Ilana SIMON, *Closing the Doors. The Failure of Refugee Protection*, Toronto, Summerhill Press, 1989, 336 p.

MATHIEU, Sarah Jane, *North of the Color Line. Migration and Black Resistance in Canada, 1870-1955*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010, p. 296.

MONNOT, Laurence, *La politique de sélection des immigrants du Québec. Un modèle enviable en péril*, Gatineau, Hurtubise, coll. science politique Cahier du Québec, 2012, 216 p.

MORIN, Claude, *Lendemains piégés : du référendum à la nuit des longs couteaux*, Montréal, Boréal, 1988, 395 p.

PELLETIER, Benoît, *Le nouvel ordre constitutionnel canadien. Du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, 337 p.

PRATT, Anna, *Securing Borders. Detention and Deportation in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2005, 304 p.

ROBERTS, Barbara, *Whence They Came. Deportation from Canada, 1900-1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1988, 246 p.

ROY, Patricia et Jin-Yan TAN, *Les Chinois au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, coll. «Les groupes ethniques du Canada», vol. 9, 1985, 27 p.

SÉGUIN, Maurice, TOUSIGNANT, Pierre et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT, *Les Normes de Maurice Séguin. Le théoricien du néo-nationalisme*, Montréal, Guérin, coll. Bibliothèque d'histoire, Œuvres complètes de Maurice Séguin, 1999, 273 p.

VATZ LAAROUSSI, Michèle, *Mobilité, réseaux et résilience. Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*, Québec, Presses du l'Université du Québec, 2009, 245 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *La question migratoire au XXIe siècle*, Condé-sur-Noireau, Sciences Po. Les Presses, 2010, 243 pages.

WIRTH, Louis, *Le ghetto*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. Champ urbain, 1980 (1^{ère} éd. 1928), 308 pages.

Articles scientifiques et chapitres de livre

ANCTIL, Pierre, «Défi et gestion de l'immigration internationale au Québec », *Cité* 3, 2005, n° 23, p. 43-55, <http://www.cairn.info/revue-cites-2005-3-p-43.htm> (Consulté le 6 mai 2014).

ANDREW, Caroline, « La vie municipale et régionale », [En ligne], *L'année politique au Québec 1990-1991*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm (Consulté le 4 septembre 2014).

ANDREW, Caroline, « La vie municipale et régionale », [En ligne], *L'année politique au Québec 1991-1992*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/andrew/andrew.htm (Consulté le 7 janvier 2015).

AUDET, Geneviève, DEJEAN, Frédéric et Marie MC ANDREW (dirs.), « Synthèse des échanges. L'énoncé de politique "Au Québec pour bâtir ensemble" : vingt ans après », *Thèmes canadiens*, automne 2011, p. 72-80.

BALDWIN, M. Page et David FELDMAN, « L'émigration et l'État britannique, 1815-1925 », dans Nancy L. Green et François Weil (dirs), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006, p. 159-179.

BANGARTH, Stephanie D., « "We are not asking you to open wide the gates for Chinese immigration" : The Committee for the Repeal of the Chinese Immigration Act and Early Human Rights Activism in Canada », *Canadian Historical Review*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 395-422.

BELKHODJA, Chedly (dir.), *Thèmes canadiens. Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, [En ligne], printemps 2008, http://canada.metropolis.net/publications/CITC_spring2008_franco_f.pdf (Consulté le 17 novembre 2014).

BEZZI, Gabriela et Michèle VATZ LAAROUSSI, « La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques », *Nos diverses cités*, n° 7, printemps 2010, p. 31-38.

BOURGEOIS, Frédérique et Denise HELLY, *Une recherche comparative. Politique d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire. Les réfugiés kosovars évacués à Lyon et à Montréal au printemps 1999*, [En ligne], Fond d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, 183 p., http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/kosovar_final.pdf (Consulté le 25 novembre 2012).

BURLONE, Nathalie, « La décision et le processus décisionnel », [En ligne], dans Pierre P. Tremblay (dir.), *L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québécoise*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 97-112,
http://books.google.ca/books?id=249mRjQv3dsC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false (Consulté le 20 juillet 2013).

CALLISTE, Agnes, « The Struggle for Employment Equity by Blacks on American and Canadian Railroads », *Journal of Black Studies*, vol. 25, n° 3, janvier 1995, p. 297-317.

CALLISTE, Agnes, « Blacks on Canadian Railways », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques du Canada*, vol. 20, n° 2, 1988, p. 36-52.

DAMARIS, Rose, GERMAIN, Annick et Myriam RICHARD, « Les banlieues de l'immigration ou quand les immigrants refont les banlieues », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, tome 1, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1107-1142.

DORAIS, Louis-Jacques, « Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne : les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, Québec, vol. 21, n° 61, 1989, p. 177-184.

DRYSTEK, Henry F., « The Simplest and Cheapest Mode of Dealing with Them : Deportation from Canada before World War II », *Histoire sociale / Social History*, vol. 14, 1982, p. 407-441.

DUCHESNE, Érick et Martin PÂQUET, « Étude de la complexité d'un événement : les responsables politiques québécois et les immigrants illégaux haïtiens, 1972-1974 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n° 2, 1996, p. 173-200.

DUGAS, Clermont, « Le sous-développement régional », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dirs.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, [En ligne], Les classiques des sciences sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi,
[http://classiques.uqac.ca/desintegration/dugas_clermont/sous-devel_ regional/sous-devel _regional.html](http://classiques.uqac.ca/desintegration/dugas_clermont/sous-devel Regional/sous-devel _regional.html) (Consulté le 25 juin 2014).

DUGAS, Clermont, « Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n° 80, 1986, p. 189-202.

FRIDERES, J. S., « L'intégration des immigrants dans les villes : l'avenir des centres de deuxième et de troisième rangs », *Nos diverses cités*, n° 2, été 2006, p. 3-9.

GAUVREAU, Danielle, « Population, identités sociales et vie quotidienne », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Des origines à 1930*, tome 1, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 639-672.

GERMAIN, Annick et Anne-Marie SÉGUIN, « Le mode d'insertion urbaines des immigrants : état de la question », dans Micheline Bonneau et Pierre-André Tremblay, *Immigration et régions: nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 1993, p. 45-63.

GERMAIN, Annick et Tuyet TRINH, *L'immigration au Québec. Un portrait et des acteurs*, [En ligne], Montréal, Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropole, publication CMQ-IM, n° 43, novembre 2010, 39 p.
<http://www.im.metropolis.net/category/publications/page/3/> (Consulté le 9 janvier 2015).

HUDON, Raymond, « Les groupes d'intérêts... au cœur de mutations démocratiques », dans Réjean Pelletier et Manon Tremblay (dirs.), *Le parlementarisme canadien*, Saint-Nicolas, 3^e édition revue et augmentée, 2007 (1^{ère} éd. 2005), p. 197-242.

KARMIS, Dimitrios et Junichiro KOJI, « L'instrumentalisme néolibéral et l'hospitalité coloniale: une critique de la politique canadienne de sélection des immigrants », dans Dimitrios Karmis et Linda Cardinal (dirs.), *Les politiques publiques au Canada. Pouvoir, conflits et idéologies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 103-131.

KLEIN, Juan-Luis, « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec », *Lien social et Politique*, n° 33, 1995, p. 133-141.

LAFONTAINE, Danielle, « Métropolisation et régionalisation : les enjeux cruciaux d'une révision annoncée du cadre politico-territorial québécois », [En ligne], *Revue Interventions économiques*, n° 28, 2002, mis en ligne le 1^{er} janvier 2002,
<http://interventionseconomiques.revues.org/1104> (Consulté le 1^{er} octobre 2013).

LAROCHE, Gabriel, « Les facteurs de décision dans le choix par les immigrants d'une région de résidence : éléments d'éclairage », dans Micheline Bonneau et Paul-André Tremblay (dirs.), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 1993, p. 65-81.

LAVOIE, Nathalie et Pierre SERRÉ, « Le comportement électoral des Québécois d'origine immigrante dans la région de Montréal, 1986-1998 », [En ligne], *L'année politique au Québec 1997-1998*,
http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97_98/serre/serre.htm (Consulté le 7 janvier 2015).

MAHEU, Robert, « L'émigration dans anglophones québécois », *Cahiers québécois de démographique*, vol. 12, n° 2, octobre 1983, p. 272-276.

MILLER, Fiona Alice, « Making Citizens, Banishing Immigrants : The Discipline of Deportation Investigations, 1908-1913 », *Left History*, vol. 7, n° 1, 2000, p. 62-88.

MILLS, Sean, « Quebec, Haiti, and Echoes of Empire : The Deportation Crisis of 1974 », *Canadian Historical Review*, vol. 94, n° 3, septembre 2013, p. 405-435.

PÂQUET, Martin, « Un repli calculé. Maurice Duplessis et l'immigration », dans Lucia Ferretti et Xavier Gélinas (dirs.), *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 245-262.

PAQUIN, Stéphane, « La mondialisation et les politiques publiques », dans Luc Bernier, Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (dirs.), *L'analyse des politiques publiques*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 355-386.

PIETRANTONIO, Linda, « Action positive et égalité : une analyse sociologique », *Les Cahiers du Gres*, vol. 2, n° 1, 2001, p. 55-71.

PRONO VOST, Stéphane et Michèle VAATZ LAAROUSSI, « L'immigration et le développement économique des régions du Québec », *Nos diverses cités*, n° 7, printemps 2010, p. 53-57.

QUESNEL, Louise, « Partenariat et fusion : défi ou impasse pour les municipalités ? », [En ligne], *L'année politique au Québec 1995-1996*, http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/quesnel/quesnel.htm (Consulté le 7 janvier 2015).

RAMIREZ, Bruno et Sylvie TASCHEREAU, « Les minorités : le multiculturalisme appliqué », dans Dorval Brunelle et Yves Bélanger (dirs.), *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 383-404.

ROBERTS, Barbara, « Shovelling Out the "Mutinous": Political Deportation from Canada before 1936 », *Labour / Travail*, vol. 18, 1986, p. 77-110.

ROCHER, François et coll., *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois: généalogie d'un néologisme*, [En ligne], Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, 21 décembre 2007, <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-3-rocher-francois.pdf> (Consulté le 15 novembre 2012).

SÉGUIN, Anne-Marie et Marc TERMOTE, « La dimension territoriale de l'immigration internationale au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n° 101, 1993, p. 241-262.

SÉGUIN, Anne-Marie, « Les mesures de soutien au logement et dispersion de l'immigration : leçons des expériences étrangères », dans Micheline Bonneau et Paul-André Tremblay (dirs.), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 1993, p. 113-133.

SIMÃO ANDRADE, Miguel, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4, printemps 2007, p. 455-486.

SIMARD, Myriam, « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : Enjeux et paradoxes », *Recherche sociographiques*, vol. 37, n° 3, 1996, p. 439-469.

SIMARD, Myriam, « L'intégration des immigrants hors de Montréal », *Nos diverses cités*, n° 3, été 2007, p. 119-124.

TOSSOU, Ayéko A., « Fécondité différentielle des immigrants et des natifs : Québec, 1976-1996 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, n° 1, 2002, p. 95-122.

VACHON, Bernard, « Les États généraux du monde rural au Québec : événement mobilisateur pour lutter contre le déclin et la déstructuration des territoires ruraux », dans Bernard Vachon (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1991, p. 265-281.

WEIL, François, « L'État et l'émigration de France », dans Nancy L. Green et François Weil (dirs.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006, p. 119-135.

Mémoires et thèses universitaires

ALONSO COTO, Miriam, *L'immigration et la communauté d'accueil. Le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, M.A. (études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, juillet 1998, 186 p.

ARCAND, Sébastien, *Les minorités ethniques et l'État québécois : participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors de commissions parlementaires, 1974-2000*, Ph.D. (sociologie), Montréal, Université de Montréal, 2003, 355 p.

BOTA, Oana Coralia Emilia, *Les immigrants roumains dans la région de Québec. Ceux qui y viennent, ceux qui quittent, ceux qui y restent*, M.A. (ethnologie), Québec, Université Laval, 2007, 124 p.

BOISCLAIR, Léonie, *La régionalisation de l'immigration et les attentes des immigrants. Le cas du Saguenay*, M.A. (études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, octobre 1993, 178 p.

BOULAIS, Julie, *La régionalisation de l'immigration au Québec. Évolution de 1982 à 2006 des flux et des caractéristiques sociodémographiques*, M.A. (démographie), Montréal, Université de Montréal, 2010, 79 p.

GARANT, Maude, *L'expérience du transnationalisme dans un contexte de régionalisation de l'immigration au Québec : le cas des immigrants à Thetford Mines*, M.A. (anthropologie), Québec, Université Laval, 2010, 236 p.

OSORIO RAMIREZ, Maria Amantina, *La transformation du lien social. Les parcours migratoires et d'établissement des réfugiés de l'ex-Yougoslavie à la ville de Saguenay et à Joliette*, Ph.D., (anthropologie), Montréal, Université de Montréal, 2009, 360 p.

PELLETIER, Philippe, *Fécondité des femmes immigrantes et descendantes d'immigrantes selon le statut conjugal au Québec*, M.A., (démographie), Montréal, Université de Montréal, avril 2013, 70 p.

SAINT-PIERRE, Marie-Noëlle, *L'immigration et la Ville de Québec : à la recherche d'un modèle d'intégration*, M.A., (éthique), Rimouski, Université du Québec à Rimouski, octobre 2008, 120 p.

ST-AMOUR, Martine, *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal : une analyse longitudinale par cohorte d'arrivée au Québec (1992, 1996, 2000 et 2004)*, M.A. (démographie), Montréal, Institut national de recherche scientifique, avril 2010, 89 p.

Références institutionnelles

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Les titulaires de ministères depuis 1867*, [En ligne], dernière mise à jour le 14 mai 2014, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/ministitulaires3.html#immigration> (Consulté le 9 juillet 2014).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Travaux des commissions parlementaires*, [En ligne], dernières modifications le 10 octobre 2012, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/index.html> (Consulté le 29 avril 2013).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Règlement et autres règles de procédure*, [En ligne], Québec, édition provisoire de la 40^e législature, juin 2014 (1^{ère} éd. 1998), 495 p., <http://www.assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-reglement-assemblee.html> (Consulté le 9 septembre 2014).

BECKLUMB, Penny, *Régime canadien de protection des réfugiés au Canada*, [En ligne], Parlement du Canada, <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/bp185-f.htm#A-Singh> (Consulté le 4 juillet 2014).

BÉLANGER, Alain et Stéphane GILBERT, « La fécondité des immigrantes et de leurs filles nées au Canada », [En ligne], *Statistique Canada. Rapport sur l'état de la*

population du Canada 2002, p. 149-161, <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-209-x/91-209-x2002000-fra.pdf> (Consulté le 15 novembre 2014).

BOUCHARD, Gérard et Charles TAYLOR, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, [En ligne], Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, 2008, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs66285> (Consulté le 2 février 2013).

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, *Études spéciales. Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants*, Recherche et examen stratégiques, Ottawa, Gouvernement du Canada, mai 2001, 82 p.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, *L'ABC de l'accord Canada-Québec*, [En ligne], <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/quebec/abc-quebec-acc.asp> (Consulté le 21 mars 2014).

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, *Les immigrants récents des régions métropolitaines : Québec – un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, [En ligne], dernière mise à jour le 1 avril 2005, Gouvernement du Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/quebec/partiea.asp> (Consulté le 8 octobre 2014).

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, *Les immigrants récents des régions métropolitaines : Toronto – un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, [En ligne], dernière mise à jour le 1 avril 2005, Gouvernement du Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/toronto/partiea.asp> (Consulté le 8 octobre 2014).

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, *Les immigrants récents des régions métropolitaines : Vancouver – un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, [En ligne], dernière mise à jour le 1 avril 2005, Gouvernement du Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/vancouver/partiea.asp> (Consulté le 8 octobre 2014).

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, Gouvernement du Québec, 1989, 124 p.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, *Agir ensemble. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, Gouvernement du Québec, 1990, 209 p.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, *Un Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, Gouvernement du Québec, 1992, 182 p.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *20 ans – 1985-2005*, mise à jour le 4 mars 2005, Centre de documentation de Montréal du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 3 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Les aspects démolinguistiques de l'évolution de la population du Québec*, [En ligne], Gouvernement du Québec, http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_igccpplus_pi4%5Bfile%5D=publications/avis107/avis107.htm (Consulté le 7 juillet 2014).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Historique*, [En ligne], Gouvernement du Québec, <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Historique/index.html> (Consulté le 13 janvier 2015).

DESCHAMPS, Gilles, *Études longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : bilan après un an de séjour*, Direction de la recherche, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, 1982.

DUMONT, Johanne, *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration. Bilan des expériences étrangères*, Direction des politiques et programmes d'intégration socio-économique du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1991, 81 p.

ESSES, Victoria M. (dir.), *Caractéristiques d'une collectivité accueillante*, [En ligne], Citoyenneté et Immigration Canada, mars 2010, Gouvernement du Canada, <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2013/01/Caracteristiques-dune-collectivite-accueillante.pdf> (Consulté le 27 octobre 2014).

GAUTHIER, René, *Rapport du Comité interministériel sur l'enseignement des langues aux Néo-Canadiens*, Québec, Gouvernement du Québec, 27 janvier 1967, 54 p.

GIRARD, Sylvie et Jean-François MANÈGRE, *L'immigration et l'opinion publique. Présentation des résultats des sondages d'opinion sur l'immigration au Québec et au Canada 1952 à 1988*, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Montréal, Gouvernement du Québec, septembre 1988, 41 p.

ICART, Jean-Claude, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, [En ligne], Conseil des relations interculturelles, novembre 2001, Gouvernement du Québec, <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/cri/racisme-discrimination/Perspectives-historiques-racisme.pdf> (Consulté le 10 novembre 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Naissance et taux de natalité, Québec, 1900-2013*, [En ligne], dernière mise à jour le 6 mai 2014, Gouvernement du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/naissance-feconde/401.htm> (Consulté le 24 juin 2014)

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Estrie : Immigration, langue et origine ethnique. Tableaux*, [En ligne], Gouvernement du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/1996/index.htm> (Consulté le 17 septembre 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Outaouais : Immigration, langue et origine ethnique. Tableaux*, [En ligne], Gouvernement du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/1996/pdf3/reg07_3-4.pdf (Consulté le 17 septembre 2014).

KLUGMAN, Jeni (dir.), *Lever les barrières. Mobilité et développement humains. Rapport mondial sur le développement humain 2009*, [En ligne], Programme des Nations Unies pour le développement, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf (Consulté le 28 octobre 2014).

LACHANCE, Renaud, « Chapitre 3 : Sélection des immigrants travailleurs qualifiés », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*, tome 1, Québec, Gouvernement du Québec, 2010, 6-24 p.

LAMOTTE, Aleyda, *Régionalisation de l'immigration internationale et profil différentiel des immigrants vivant à l'extérieur de Montréal*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche, Gouvernement du Québec, 1990, [s.p.].

MANÈGRE, Jean-François, *L'immigration et le marché du travail*, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, Gouvernement du Québec, juillet 1993, 173 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC, *Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles*, Les Publications du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 165 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *Bilan de l'opération des réfugiés du sud-est asiatique*, PGI-QUÉBEC, Québec, Gouvernement du Québec, mars 1982, 106 p.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC, *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, [En ligne], Gouvernement du Québec, 5 février 1991, 32 p., <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Accord-canada-quebec-immigration-francais.pdf> (Consulté le 26 avril 2013).

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC, *Vers une stratégie d'accueil et d'établissement des personnes réfugiées prises en charge par l'État. Document de réflexion*, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, E-0980-00, p. 6-7. [INÉDITE]

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION DU QUÉBEC, *La solidarité : une richesse pour le Québec*, [En ligne], Gouvernement du Québec, <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20131031.html> (Consulté le 8 août 2014).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Décentralisation. Un choix de société*, Québec, Gouvernement du Québec, 1995, 99 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Distribution des pouvoirs législatifs*, [En ligne], dernière mise à jour 8 mai 2014, Gouvernement du Canada, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-4.html> (Consulté le 14 mai 2014).

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC, *Caractéristiques de l'immigration au Québec. Statistique*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 2003, 39 p., <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/0507-caracteristiques-immigration.pdf> (Consulté le 24 avril 2013).

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale. Plan d'action en matière de développement régional*, Québec, Gouvernement du Québec, 1988, 90 p.

PARENT, M^{gr} Alphonse-Marie, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province du Québec*, [En ligne], Gouvernement du Québec, vol. 3, 432 p., http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_3/rappor_parent_vol_3.pdf (Consulté le 7 janvier 2015).

PICOTTE, Yvon, *Développer les régions du Québec*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 47 p.

Articles de revue

BALS, Myriam, « Un programme de main-d'œuvre pathogène : le programme pour les domestiques étrangères », *Santé mentale au Québec*, vol. 17, n° 2, 1992, p. 157-170.

BESSETTE, Émile, BIBEAU, Gilles et Lise BILLY, « L'accueil des non-francophones à l'école québécoise », *Québec français*, n° 34, 1979, p. 68-71.

Brochure politique

PICARD, Martial, *Le Canada français face à l'immigration*, Saint-Hyacinthe, 18 août 1960, Les Éditions Alerte, 38 p.

Sites Internet

ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL,
Historique, [En ligne], <http://alliancedesprofs.qc.ca/lalliance/fondements/historique> (Consulté le 13 janvier 2015).

ASSOCIATION DES DÉMOGRAPHES DU QUÉBEC, *L'association*, [En ligne],
<http://www.demographesqc.org/association.html> (Consulté le 13 janvier 2015).

CADOTTE, Robert, « Il faut abolir le Conseil scolaire de Montréal », [En ligne], *Le Devoir*, 6 juin 2002, <http://www.ledevoir.com/societe/education/2534/il-faut-abolir-le-conseil-scolaire-de-montreal> (Consulté le 13 janvier 2015).

CALDWELL, Gary, « Alliance Québec », [En ligne], *Encyclopédie canadienne*, dernière mise à jour le 16 décembre 2013,
<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/alliance-quebec/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0009299> (Consulté le 13 janvier 2015).

CENTRE JUSTICE ET FOI, *Un brin d'histoire*, [En ligne],
http://www.cjf.qc.ca/fr/page_texte.php?id=1&title=un-brin-dhistoire (Consulté le 8 juillet 2014).

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC, *Historique*, [En ligne], <http://www.ccquebec.ca/fr/la-chambre/historique> (Consulté le 13 janvier 2015).

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Historique*, [En ligne], <http://www.ccmm.qc.ca/fr/a-propos/historique/> (Consulté le 13 janvier 2015).

COMMUNAUTÉ HÉLLÉNIQUE DU GRAND MONTRÉAL, *Bref historique*, [En ligne],
http://www.hcgm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=110&Itemid=51&lang=fr (Consulté le 13 janvier 2015).

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *La CRÉ. Historique de l'organisation*, [En ligne],
<http://www.conferenceregionale.ca/cre/historique> (Consulté le 13 janvier 2015).

CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Historique*, [En ligne],
<http://www.ccmm-csn.qc.ca/historique> (Consulté le 13 janvier 2015).

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, *Historique*, [En ligne],
<https://www.cpq.qc.ca/a-propos/historique> (Consulté le 13 janvier 2015).

DICTIONNAIRE FRANÇAIS LAROUSSE, *Dé, des, dés*, [En ligne], <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9/21722> (Consulté le 23 juillet 2014).

ÉQUIPE DE RECHERCHE EN PARTENARIAT SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET L'IMMIGRATION DANS LA RÉGION DE QUÉBEC, *À propos*, [En ligne], Université Laval, <http://www.ediq.ulaval.ca/a-propos/> (Consulté le 27 octobre 2014).

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, *Notre histoire*, [En ligne], <http://www.cfib-fcei.ca/francais/qui-sommes-nous/canada/177-notre-histoire.html> (Consulté le 13 janvier 2015).

« Fermeture du bureau régional du ministère de l'Immigration à Trois-Rivières », [En ligne], *Société de Radio-Canada*, 24 octobre 2014, <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2014/10/24/004-fermeture-bureau-immigration-trois-rivieres-kathleen-weil.shtml> (Consulté le 22 décembre 2014).

FONDATION CLARA BOURGEOIS, *Un peu d'histoire*, [En ligne], <http://meridien74.org/un-peu-dhistoire/> (Consulté le 23 juillet 2014).

GLOBAL MIGRATION GROUP, *GMG documents*, [En ligne], dernière mise à jour 2014, <http://www.globalmigrationgroup.org/gmg-documents> (Consulté le 30 octobre 2014).

GUAY, Jean-Herman (dir.), « Adoption par l'Assemblée nationale de la loi constituant la Commission Bélanger-Campeau », [En ligne], *Bilan du siècle*, <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3509.html> (Consulté le 4 septembre 2014).

« La promesse de Pierre Elliott Trudeau », [En ligne], *Société de Radio-Canada*, http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial_territorial/clips/7450/ (Consulté le 12 septembre 2014).

LE COFFRET, *Mission et mandat*, [En ligne], <http://www.lecoffret.ca/mission-et-mandat/> (Consulté le 13 janvier 2015).

« Le Québec se dote d'un ministère de l'Immigration », [En ligne], *Société de Radio-Canada*, http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial_territorial/clips/12445/ (Consulté le 31 mai 2014).

MCANDREW, Marie, « Intolérance envers les immigrants : La crainte de l'autre », *Médium Large. Société de Radio-Canada*, http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2013-2014/chronique.asp?idChronique=331840 (Consulté le 11 novembre 2014).

METROPOLIS, *Au sujet de Metropolis*, [En ligne], http://canada.metropolis.net/aboutus/aboutus_f.html (Consulté le 17 novembre 2014).

METROPOLIS, *Publications - Nos diverses cités*, [En ligne], http://canada.metropolis.net/publications/odc_f.html (Consulté le 17 novembre 2014).

MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, *Plateforme du Mouvement Québec français*, [En ligne], <http://quebecfrancais.org/plateforme> (Consulté le 13 janvier 2015).

NGUYÊN CAO DUC, Georges, *La Communauté vietnamienne au Canada*, [En ligne], http://chimviet.free.fr/dantochoc/kieubao/ngcaoduc/gm57_CommunauteCanada.pdf (Consulté le 13 janvier 2015).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Migrations internationales*, [En ligne], <http://www.oecd.org/fr/migrations/> (Consulté le 30 octobre 2014).

RÉSEAU INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'IMMIGRATION EN DEHORS DES GRANDS CENTRES, *Historique*, [En ligne], Université de Sherbrooke, dernière mise à jour le 19 juin 2009, <http://reseauimmigration.recherche.usherbrooke.ca/site/?q=fr/node/177> (Consulté le 23 octobre 2014).

RIOUX, Michel, « La Centrale de l'enseignement du Québec », [En ligne], *Encyclopédie canadienne*, dernière mise à jour le 15 décembre 2013, <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/centrale-de-lenseignement-du-quebec/> (Consulté le 13 janvier 2015).

ROUILLARD, Jacques, « Confédération des syndicats nationaux », [En ligne], *Encyclopédie canadienne*, dernière mise à jour le 16 décembre 2013, <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/confederation-of-national-trade-unions/> (Consulté le 13 janvier 2015).

SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DE TROIS-RIVIÈRES, *Historique*, [En ligne], <http://www.sanatrois-rivieres.qc.ca/index.php%5Capropos%5Chistorique> (Consulté le 13 janvier 2015).

SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS, *Historique du SANC*, [En ligne], <http://www.sanc-sherbrooke.ca/historique/> (Consulté le 13 janvier 2015).

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DU KAMOURASKA, *Historique et mission*, [En ligne], <http://sadckamouraska.com/qui-sommes-nous/historique-et-mission/> (Consulté le 13 janvier 2015).

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, *Historique de la SSJB*, [En ligne], <http://ssjb.com/ssjb/historique-de-la-fondation-de-la-societe-saint-jean-baptiste-de-montreal/> (Consulté le 13 janvier 2015).

TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LANAUDIÈRE, *Comité local de développement social de Matawinie. Mise en contexte – historique*, [En ligne], <http://www.tpdsl.org/index.jsp?p=80> (Consulté le 13 janvier 2015).

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, *Historique*, [En ligne],
<http://www.upa.qc.ca/fr/informations/histoire/> (Consulté le 13 janvier 2015).

VILLE DE GATINEAU, *Fonds du Conseil interculturel de l'Outaouais*, [En ligne],
http://www.gatineau.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/P076.htm
(Consulté le 13 janvier 2015).

VILLE DE MONTRÉAL, *Population totale*, [En ligne],
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887840&_dad=portal&_schema=PORTAL (Consulté le 13 janvier 2015).

ANNEXE 1

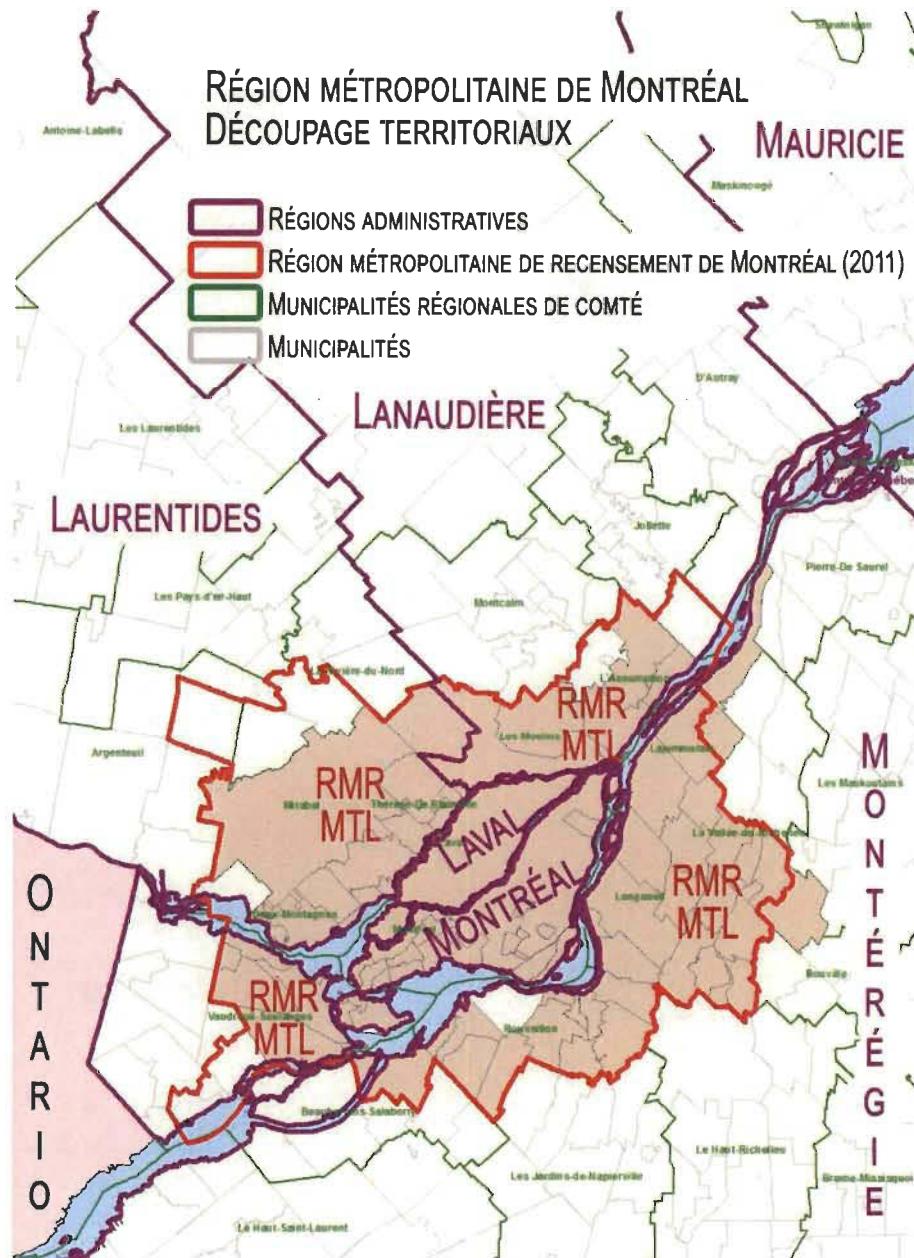
Les ministres québécois de l'Immigration

Nom du ministère	Titulaire	Date du serment
Immigration	Yves Gabias (Union nationale)	3 décembre 1968
	Mario Beaulieu (Union nationale)	28 mars 1969
	Pierre Laporte (Parti libéral)	12 mai 1970
	François Cloutier (Parti Libéral)	29 octobre 1970
	Jean Bienvenue (Parti Libéral)	15 février 1972
	Lise Bacon (Parti Libéral)	20 janvier 1976
	Jacques Couture (Parti québécois)	26 novembre 1976
	Gérald Godin (Parti québécois)	6 novembre 1980
Communautés culturelles et Immigration	Gérald Godin (Parti québécois)	30 avril 1981
	Louise Harel (Parti québécois)	25 septembre 1984
	Pierre Marc Johnson (Parti québécois) (intérim)	27 novembre 1984
	Gérald Godin (Parti québécois)	20 décembre 1984
	Élie Fallu (Parti québécois)	16 octobre 1985
	Louise Robic (Parti Libéral)	12 décembre 1985
	Monique Gagnon-Tremblay (Parti Libéral)	3 mars 1989
	John Ciaccia (Parti Libéral)	11 janvier 1994
Affaires internationales, Immigration et Communautés culturelles	Bernard Landry (Parti québécois)	26 septembre 1994
Relations avec les citoyens et Immigration	André Boisclair (Parti québécois)	4 décembre 1996
	Robert Perreault (Parti québécois)	15 décembre 1998
	Sylvain Simard (Parti québécois)	6 octobre 2000
	Joseph Facal (Parti québécois)	8 mars 2001
	Rémy Trudel (Parti québécois)	30 janvier 2002
	Michelle Courchesne (Libéral)	29 avril 2003
Immigration et Communautés culturelles	Lise Thériault (Parti Libéral)	18 février 2005
	Yolande James (Parti Libéral)	18 avril 2007
	Kathleen Weil (Parti Libéral)	11 août 2010
	Diane De Courcy (Parti québécois)	19 septembre 2012
Immigration, Diversité et Inclusion	Kathleen Weil (Parti Libéral)	24 avril 2014

Source : Assemblée nationale du Québec, *Les titulaires de ministères depuis 1867*, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/ministritulaires3.html#immigration> (Consulté le 9 juillet 2014).

ANNEXE 2

Région métropolitaine de Montréal



Cette carte illustre comment les découpages des régions administratives (provincial) et celui de la région métropolitaine de recensement (Statistique Canada), n'englobent pas le même territoire. La RMR de Montréal est beaucoup plus généreuse et inclue de nombreuses municipalités régionales de comté des couronnes Nord et Sud de l'île de Montréal. La densité de l'immigration est très forte sur l'île de Montréal, bien que la tendance migratoire vers les banlieues soit de plus en plus marquante à partir de la fin des années 1980. **Source :** Pour améliorer la visibilité des écrits, nous avons apporté des modifications à la carte originale du Secrétariat de la région métropolitaine de Montréal, *La région métropolitaine de Montréal*, [En ligne], Gouvernement du Québec, <http://www.metropole.gouv.qc.ca/portrait-region/index.asp> (Consulté le 12 novembre 2014).

ANNEXE 3

Découpage des régions administratives du Québec



Source : Institut de la Statistique du Québec, *Les régions administratives du Québec, janvier 2001*, [En ligne], Gouvernement du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/divisions-territoriales/reg-adm-carte.htm> (Consulté le 12 novembre 2014).

ANNEXE 4

Répartition de tous les participants aux consultations selon les critères de sélections

Acteurs de la société civile	Critères de sélection
<p>Alliance des professeurs et professeures de Montréal Représente plus de 7 000 enseignantes et enseignants francophones qui travaillent pour la Commission des écoles catholiques de Montréal et des salariés de deux institutions privées œuvrant dans la rééducation. Fondée en 1919 sous le nom de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal. Source : Gouvernement du Québec, <i>Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989</i>, mémoire n° 6 et http://alliancedesprofs.qc.ca/lalliance/fondements/historique/</p>	Nb de participation : 1 Mémoire retenu: 1987 Mandat : Indirect Territoire : Montréal
<p>Alliance Québec Fondée en 1982, Alliance Québec est un organisme anglophone financé par le gouvernement fédéral qui agit à titre de groupe de pression s'opposant au mouvement indépendantiste et nationaliste québécois. Alliance Québec cesse ses activités en 2005. Source : http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/alliance-quebec/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0009299</p>	Nb de participation : 2 Mémoire retenu : 1987 Mandat : Indirect Territoire : Québec
<p>Association des démographes du Québec Fondée en 1971, l'Association des démographes du Québec est un organisme sans but lucratif de langue française. La lettre qu'elle présente lors de la commission de 1987 est signée par sa vice-présidente Hélène Gautron. Source : http://www.demographesqc.org/association.html</p>	Nb de participation : 1 Mémoire retenu : 1987 Mandat : Indirect Territoire : Québec
<p>Association des Vietnamiens de Sherbrooke La Fédération Vietnamienne du Canada fondée en 1980 compte initialement cinq associations locales situées à Ottawa, Montréal, Québec, Toronto et Sherbrooke. L'Association des Vietnamiens de Sherbrooke est située dans la région de l'Estrie. Le mémoire qu'elle présente est signé par son président Ngo Thanh Kiet. Source : Gouvernement du Québec, <i>Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994</i>, mémoire n° 3 et http://chimviet.free.fr/dantochoc/kieubao/ngcaoduc/gm57_CommunauteCanada.pdf</p>	Nb de participation : 1 Mémoire retenu : 1991 Mandat : Indirect Territoire : Région
<p>Barreau du Québec Créé en 1849, le Barreau du Québec regroupe, en 2000, un peu plus de 18 643 membres. Son principal mandat consiste à assurer la protection du public en veillant à la discipline de la profession et au respect de la déontologie ainsi qu'à la vérification de la compétence tant de ses membres que des personnes qui veulent joindre ses rangs. Source : Gouvernement du Québec, <i>Consultation sur le Plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003</i>, mémoire n° 45.</p>	Nb de participation : 1 Mémoire retenu : 2000 Mandat : Indirect Territoire : Québec

Centrale de l'enseignement du Québec

De 1987 à 1991, la Centrale de l'enseignement du Québec représente entre 110 000 et 120 000 personnes œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, des loisirs, des garderies et de la radiodiffusion. Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 8 ; *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 22 ; <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/centrale-de-lenseignement-du-quebec/>

Nb de participation : 3
Mémoires retenus: 1987,
1991
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Centre des services sociaux du Montréal métropolitain

Établissement important du réseau de la Santé et des Services sociaux de la région de Montréal. Son mandat relève de la *Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux* (chapitre M-19.2).

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n°5.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Centre international des femmes de Québec

Cet organisme travaille depuis 1981 à l'intégration des femmes immigrantes et de leur famille dans la région de Québec. Il a été créé par un groupe de femmes immigrantes et québécoises.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 43 et *Consultation générale sur le document intitulé L'immigration au Québec de 1998 à 2000 - Prévoir et planifier*, mémoire n° 40.

Nb de participation : 2
Mémoires retenus : 1991,
1997
Mandat : Direct
Territoire : Région

Centre justice et foi (secteur des communautés culturelles (1997)/ Vivre ensemble (2000))

Créé en 1983 par un groupe de jésuites, l'organisme est un centre d'analyse sociale qui pose un regard critique sur les structures sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses. Il publie la revue *Relations*. Son secteur « Vivre ensemble » développe une expertise touchant les enjeux d'immigration, de protection des réfugiés ainsi que le pluralisme culturel et religieux. Depuis sa fondation, plusieurs laïcs participent aux activités de cet organisme. Le mémoire de 1987 est rédigé par Julien Harvey (directeur) et Thérèse Benguerei (responsable).

Source : <http://www.cjf.qc.ca/fr/index.php#>

Nb de participation : 4
Mémoires retenus : 1987,
1991, 1997, 2000
Mandat : Direct
Territoire : Montréal

Centre multiethnique de Québec inc.

Fondé par Aline Blouin dans les années 1960 sous l'appellation Fraternité multiculturelle de Québec, le Centre est un organisme à but non lucratif. Il a pour objectif d'accueillir et de favoriser l'adaptation des nouveaux arrivants et de les aider à accéder à de meilleures conditions de logement, d'emploi et de services. Le mémoire est signé par son président, Jean-Guy Vennes.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 7.

Nb de participation : 3
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Direct
Territoire : Région

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Organisme travaillant à la défense des intérêts de la communauté d'affaires de Montréal, créé en 1887 sous le nom de Chambre de commerce de Montréal. Pendant francophone du Committee of Trade (1822) qui devient plus tard le Montreal Board of Trade. Les deux organisations fusionnent en 1992.

Source : <http://www.ccmm.qc.ca/fr/a-propos/historique/>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Chambre de commerce du Québec

Fondée en 1809, la Chambre de commerce de Québec regroupe des membres de la communauté d'affaires de la grande région de Québec et provenant de secteurs de l'économie variés.

Source : <http://www.cciquebec.ca/fr/la-chambre/historique>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières inc.

Organisme à but non lucratif qui se spécialise dans l'accueil des nouveaux arrivants et la sensibilisation de la population locale. Il œuvre depuis mai 1968 dans la ville de Trois-Rivières, en Mauricie. La moitié de son conseil d'administration est composée de Néo-Canadiens et l'autre, de Canadiens de naissance. En 1987, le Comité regroupe 150 membres et offre ses services à près de 200 personnes. Le mémoire qu'il présente est signé par Maggie Basta-Beshay et Jean-Luc Gouveia.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 3 et <http://www.sanatrois-rivieres.qc.ca/index.php%5Capropos%5Chistorique>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Direct
Territoire : Région

Comité de développement social de la Matawinie

Le Comité, créé en 1998, oriente ses actions autour du développement social à l'échelle du territoire de la Matawinie, une municipalité régionale de comté (MRC) située dans la région administrative de Lanaudière, et regroupe des organismes régionaux, groupes communautaires, corporations publiques et parapubliques et entreprises privées. La lettre qu'il soumet est signée par Alain Coutu.

Source : <http://www.tpdsl.org/index.jsp?p=80>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Région

Commission des écoles catholiques de Montréal

Crée en 1846 en parallèle avec le réseau d'écoles protestantes, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) regroupe des écoles tant francophones qu'anglophones sur l'île de Montréal. En 1996, elle compte 131 000 élèves répartis dans 229 écoles différentes. Supprimée en 1998 dans le cadre d'une réforme qui laïcise le système scolaire elle est remplacée par une commission scolaire définie en fonction de la langue.

Source : Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, 406 p.

Nb de participation : 2
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Commission scolaire Sainte-Croix

Est constituée en 1973 à la suite d'une fusion de trois commissions scolaires des villes de Mont-Royal, Outremont et Saint-Laurent, toutes trois situées sur l'île de Montréal. En 1991, elle compte 13 576 élèves répartis dans trois écoles secondaires francophones, quatorze écoles primaires francophones, une école primaire anglophone et une école secondaire anglophone.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 52.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Confédération des associations latino-américaines

Organisme sans but lucratif fondé en 1984, cette confédération regroupe 16 associations dont les membres sont des ressortissants de pays d'Amérique latine. Elle offre des services de formation et d'orientation.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 51.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Indirect
Territoire : Région

Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec
 Initialement appelé le Club international (1956), puis le Comité inter-associations ethniques, cet organisme à but non lucratif travaille à l'intégration des nouveaux arrivants et coordonne les activités des associations ethniques œuvrant dans le domaine socio-culturel et celui de l'immigration dans la région de Québec.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 31.

Nb de participation : 1
 Mémoire retenu : 1991
 Mandat : Indirect
 Territoire : Région

Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Conseil central de Montréal

Appelée Confédération des travailleurs catholiques du Canada de 1921 à 1960, la CSN est l'une des plus importantes organisations syndicales du Québec. De 1987 à 2000, elle regroupe entre 230 000 et 250 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et dans l'ensemble des secteurs d'activités. Au plan politique, elle prend position dans les années 1980 pour l'indépendance du Québec.

Le Conseil central de Montréal, quant à lui, regroupe tous les syndicats affiliés à la CSN à Montréal, à Laval et du Grand Nord. Il représente des dizaines de milliers travailleuses et travailleurs (le nombre exact est passé de 26 000 en 1960 à 92 000 en 2013) de tous les secteurs d'activités, tels que la construction, la santé et les services sociaux, les communications, la métallurgie, la forêt, le papier, l'éducation et le commerce, répartis dans quelques 400 syndicats.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 9 ; *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 34 ; <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/confederation-of-national-trade-unions> et <http://www.cmmm-csn.qc.ca/historique>

Nb de participation : 3
 Mémoires retenus : 1987, 1991, 2000
 Mandat : Indirect
 Territoire : Québec

Congrès hellénique du Québec

Fondé en 1987, le Congrès représente sept communautés et 53 associations, soit environ 80 000 immigrants d'origine grecque. Il est une branche du Congrès hellénique canadien créé en 1982.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 13 et http://www.hcgm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=110&Itemid=51&lang=fr

Nb de participation : 2
 Mémoire retenu : 1987
 Mandat : Indirect
 Territoire : Québec

Congrès juif canadien

Mis sur pied en 1919, le Congrès juif agit à titre de groupe de défense des juifs du Canada et lobbyiste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il ouvre davantage ses portes aux immigrants juifs.

Source : Pierre Anctil, Philippe Baylaucq, Marie-Claude Rocher et Marc Pelchat (dirs.), *Le Patrimoine des minorités religieuses du Québec : richesse et vulnérabilité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. Patrimoine en mouvement, 2006, 273 p.

Nb de participation : 3
 Mémoires retenus : 1987, 1991
 Mandat : Indirect
 Territoire : Québec

Conseil du patronat du Québec

Créé en 1969, cet organisme regroupe, en 1987, 126 associations patronales de tous les secteurs de l'activité économique québécoise, ainsi que plus de 425 entreprises représentant directement ou indirectement les employeurs d'environ 70 % de la main-d'œuvre québécoise.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 12 et <https://www.cpq.qc.ca/a-propos/historique>

Nb de participation : 4
Mémoires retenus : 1987,
1991, 1997, 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Conseil interculturel de l'Outaouais (CIO) et Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO)

Le CIO est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la concertation et stimuler l'interaction entre toutes les communautés de la région. Créé en 1988 sous la dénomination de Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais, le CIO prend son nom en 1992. Le CRDO travaille sur les dossiers de développement régional.

Source :
http://www.gatineau.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/archives/docs/P076.htm

Nb de participation : 1
Mémoire retenu: 1997
Mandat : Direct
Territoire : Région

Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue

Organisme de concertation de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue qui élabore et réalise des plans stratégiques de développement régional. Le Conseil économique régional du nord-ouest du Québec est mis sur pied en 1964 et prend le nom de Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue en 1971.

Source : <http://www.conferenceregionale.ca/cre/historique>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu: 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Région

Conseil régional de développement de l'Outaouais

Organisme de concertation de la région administrative de l'Outaouais qui a pour mandat d'assurer la coordination du développement régional avec le gouvernement du Québec via une planification stratégique régionale. Le Conseil est formé d'élus municipaux, de représentants des divers secteurs d'activité, d'un représentant de la Table des députés de l'Outaouais et du ministre des Régions.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation sur le Plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003*, mémoire n° 40.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Région

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Regroupe *sur ce territoire* cinq commissions scolaires linguistiques publiques d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, de formation professionnelle et d'éducation générale des adultes. Le Conseil fournit aux commissions scolaires des services techniques, administratifs et financiers.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation sur le Plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003*, mémoire n° 50 et <http://www.ledevoir.com/societe/education/2534/il-faut-abolir-le-conseil-scolaire-de-montreal>

Nb de participation : 3
Mémoire retenu : 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Conseil supérieur de l'Éducation

Créé en 1964 à la suite de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent), le Conseil est composé d'un comité catholique et d'un comité protestant afin d'assurer la continuité du système confessionnel. La dissolution de ces comités s'effectue en 2000 en raison de la déconfessionnalisation de l'enseignement public.

Source : <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Historique/index.html>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Est un organisme à but non lucratif qui regroupe 17 000 PME québécoises situées dans toutes les régions du Québec et actives dans tous les secteurs de l'activité économique. La fédération est créée en 1971.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur le document intitulé L'immigration au Québec de 1998 à 2000 - Prévoir et planifier*, mémoire n° 12 et <http://www.cfib-fcei.ca/francais/qui-sommes-nous/canada/177-notre-histoire.html>

Nb de participation : 3

Mémoire retenu : 1997

Mandat : Indirect

Territoire : Québec

Fondation Clara Bourgeois

Organisation communautaire qui voit le jour au début des années 1990 à l'issue d'une mobilisation de citoyens engagés. La fondation a pour objectif de promouvoir la paix et la coopération ainsi que d'initier et soutenir des alternatives visant à soulager la souffrance et améliorer la qualité de vie des citoyens. Travaillant à la défense des droits et libertés, la Fondation vise aussi à participer à l'intégration des immigrants dans la région des Laurentides. Elle met sur pied un Centre d'orientation et de formation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles (Le COFFRET) dans le but d'instituer des services pour les nouveaux arrivants.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 12 et <http://meridien74.org/un-peu-dhistoire/>

Nb de participation : 1

Mémoire retenu : 1991

Mandat : Indirect

Territoire : Région

Institut de développement Nord-Sud (IDNS), Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska (SODEKAM) et Société de développement du Kamouraska (SADC du Kamouraska)

IDNS : Actif depuis 1985 dans le domaine du développement international, l'Institut est un lieu de concertation institutionnelle à base régionale.

SODEKAM : Organisme qui a pour objet de favoriser et promouvoir le développement des secteurs commercial, manufacturier, touristique, ainsi que de soutenir les jeunes entrepreneurs du le territoire du Kamouraska (située dans la région administrative du Bas Saint-Laurent).

SADC du Kamouraska : Financée par le Bureau fédéral de développement régional du Québec, la Société a pour mandat d'encourager le développement économique et social de la région.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur le document intitulé L'immigration au Québec de 1998 à 2000 - Prévoir et planifier*, mémoire n° 7 et <http://sadckamouraska.com/qui-sommes-nous/historique-et-mission/>

Nb de participation : 1

Mémoire retenu: 1997

Mandat : Indirect

Territoire : Région

Maison internationale de Québec

Cet organisme est basé dans la ville de Québec et s'intéresse aux questions touchant à l'immigration, plus précisément à l'attraction et l'intégration de ceux-ci.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 14.

Nb de participation : 1

Mémoire retenu : 1987

Mandat : Direct

Territoire : Québec

Le Coffret

Organisme d'accueil et d'établissement des immigrants dans la région administrative des Laurentides, le Coffret est situé dans la ville de St-Jérôme. Il œuvre depuis 1990 à la promotion de la régionalisation de l'immigration et offre divers services tels que des activités de sensibilisation, des projets de jumelage et des cours de francisation.

Source : <http://www.lecoffret.ca/mission-et-mandat/>

Nb de participation : 2

Mémoire retenu : 1997, 2000

Mandat : Direct

Territoire : Région

Mouvement Québec français

Il s'agit d'un groupe militant pour la défense du français comme seule langue officielle du Québec qui a aussi pour objectif de favoriser l'inclusion et la francisation des nouveaux arrivants et des allophones.

Source : <http://quebecfrancais.org/>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Réseau d'action et d'information pour les femmes

Groupe féministe militant pour la promotion et la défense de l'égalité des sexes.
Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 50.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Direct
Territoire : Montréal

Service d'aide aux Néo-Canadiens

Fondé en 1954 à Sherbrooke dans la région administrative de l'Estrie, cet organisme offre différents services aux réfugiés, immigrants et communautés ethniques en plus de sensibiliser la population locale.

Source : <http://www.sanc-sherbrooke.ca/historique/>

Nb de participation : 3
Mémoire retenu : 1991,
2000
Mandat : 3
Territoire : Région

Société québécoise de solidarité internationale

Mise sur pied en 1980 par Jacques Couture, alors ministre de l'Immigration, la Société conseille le ministre dans l'utilisation du Fonds d'aide aux sinistrés. Elle devient autonome en 1982 tout en conservant une expertise dans les dossiers de réfugiés.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 4.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Crée en 1834, la Société affirme avoir 18 000 membres en 1987 et se donne pour mandat de faire la promotion des intérêts du peuple québécois, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel ou politique. Elle se considère comme une association patriotique qui milite pour la défense et la promotion du français ainsi que pour l'indépendance du Québec.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 1 et <http://ssjb.com/ssjb/historique-de-la-fondation-de-la-societe-saint-jean-baptiste-de-montreal/>

Nb de participation : 3
Mémoires retenus : 1987,
1991, 1997
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Solidarité rurale du Québec

Afin d'assurer le suivi des États généraux du monde rural, Solidarité rurale du Québec a vu le jour en 1991. Il s'agit d'une coalition d'une vingtaine d'organismes nationaux démocratiques et présents partout sur le territoire de la province, d'une centaine d'organismes régionaux et de dizaines de municipalités et de militants. Sa mission consiste à promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural de manière à renverser le mouvement de déclin dans les campagnes québécoises.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation sur le Plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003*, mémoire n° 13.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Ce syndicat existe depuis 1965 et représente, en 1991, 850 professeurs répartis dans des maisons d'enseignement spécialisé relevant de quatre employeurs : le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et le ministère du Tourisme.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 55.

Nb de participation : 2
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés

Regroupant 35 organismes, elle est créée en 1979 à l'occasion de l'arrivée massive des réfugiés indochinois appelés *boat people*.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation particulière sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989*, mémoire n° 7.

Nb de participation : 3
Mémoire retenu : 1987
Mandat : Direct
Territoire : Montréal

Table de concertation multiculturelle de l'Outaouais québécois inc.

Organisme sans but lucratif incorporé en 1988, son objectif est de réaliser une meilleure adéquation entre les programmes et services dispensés par les différents organismes régionaux et les besoins exprimés par la population immigrante de l'Outaouais.

Source : Gouvernement du Québec, *Consultation générale sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités de 1992 à 1994*, mémoire n° 28.

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Direct
Territoire : Région

Union des producteurs agricoles

Elle est la plus importante association des producteurs agricoles du Québec qui, à partir de 1972, devient la seule association accréditée par le gouvernement québécois pour représenter cette profession.

Source : <http://www.upa.qc.ca/fr/informations/histoire/>

Nb de participation : 1
Mémoire retenu : 1991
Mandat : Indirect
Territoire : Québec

Ville de Montréal

La population de la métropole québécoise est estimée à 1 750 000 en 1986 et à 1 810 000 en 2001. Aucun des mémoires soumis aux consultations publiques n'est signé.

Source :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887840&_dad=portal&_schema=PORTAL

Nb de participation : 4
Mémoires retenus : 1987, 1991, 1997, 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Montréal

Ville de Québec

Capitale provinciale, la Ville de Québec a une population de près de 596 000 personnes en 1986, et de 673 100 en 2001. Aucun des mémoires soumis aux consultations publiques n'est signé.

Source :

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/quebec/partiea.asp>

Nb de participation : 2
Mémoires retenus : 1997, 2000
Mandat : Indirect
Territoire : Région